

Driss Lachguar : *Nous avons perdu un homme pour qui la nation passait en premier et en dernier lieu et pour qui les intérêts de la nation étaient assurément prioritaires*

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9028

Samedi/Dimanche 30-31 Mai 2020

## Paix à ton âme Si Abderrahmane

**L**a famille itihadie terriblement affligée. Elle l'est d'autant plus qu'elle a trop de peine à se résigner à dire à Dieu à l'un des siens au parcours, au charisme et à l'aura si exceptionnels. Il en est ainsi. Les personnes que l'on aime, que l'on adore, on va jusqu'à se laisser convaincre qu'elles sont là pour être éternelles, pour être immortelles. Et c'est paradoxalement là où résiderait notre réconfort : notre si cher Abderrahmane El Yousoufi fait partie de la trempe des immortels. Il a dû rendre l'âme, à notre grand regret, à notre si affligeante déploration, mais son œuvre est là pour toujours. Pour l'éternité.

Il va sans dire que la famille itihadie n'est sûrement pas la seule à être marquée par cette insoutenable perte. C'est tout le Maroc. C'est tout un pays. C'est toute la gauche. C'est tout un peuple dans toutes ses composantes qui pleure aujourd'hui un homme de grande valeur.

La disparition s'est fait ressentir au-delà des frontières tellement l'homme s'était distingué, pendant toute une vie, par sa probité et son attachement aux nobles causes.

Pleurer notre si cher regretté, c'est pleurer ce résistant de la première heure qu'il a été, si habité par un amour inconditionnel de son pays qu'il a adhéré, sans hésiter, et dès sa prime jeunesse à la lutte contre l'occupant.

Pleurer Si Abderrahmane, c'est pleurer un grand homme de gauche. La gauche dans toute sa splendeur, celle des grands principes et des grandes valeurs.

Pleurer Si Abderrahmane, c'est pleurer un dirigeant politique soucieux de l'essor de son parti, mais soucieux avant tout de celui du pays. La toute première priorité.

Et c'est dans ce sens qu'il allait démontrer toute sa dimension de grand homme d'Etat. «La crise cardiaque». C'est là un emprunt utilisé par la plus haute institution du pays pour qualifier la situation dans laquelle se trouvait le pays. Feu Hassan II savait de quoi il parlait, comme il savait que le salut ne pouvait venir que de l'USFP avec ses compétences, ses femmes et ses hommes dont son Premier secrétaire à l'époque, Abderrahmane El Yousoufi. Tant de réalisations ont été alors accomplies et dont les bienfaits sont plus que palpables aujourd'hui même. Et c'est faire preuve de cécité ou d'entêtement désespérants que de ne pas le reconnaître. Un petit rappel proposé en pages intérieures est justement destiné aux mémoires incultes.

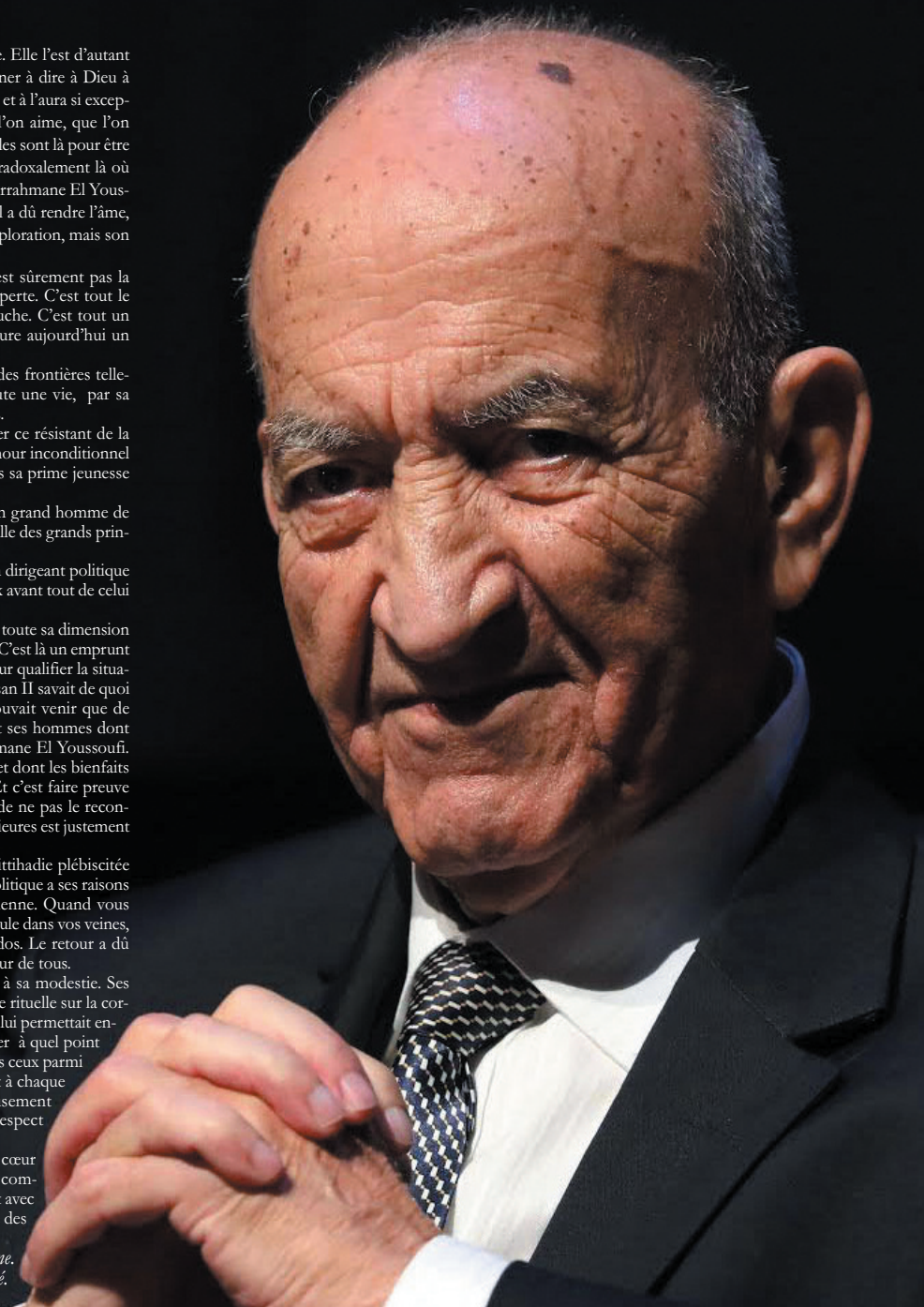
La logique aurait voulu que l'expérience itihadie plébiscitée d'ailleurs par les urnes se poursuive, mais la politique a ses raisons que la raison ne connaît pas. Qu'à cela ne tienne. Quand vous avez le pays dans le sang et que son amour circule dans vos veines, vous ne pouvez en aucun cas lui tourner le dos. Le retour a dû donc se faire en toute logique. Pour le bonheur de tous.

Sa sagesse et sa discrétion le disputaient à sa modestie. Ses rares sorties étaient ponctuées par une marche rituelle sur la corniche casablancaise quand son état de santé le lui permettait encore. C'est là que tout le monde a dû constater à quel point les Marocains savent être reconnaissants envers ceux parmi les hommes politiques qui le méritent. Il était à chaque fois sollicité pour une photo ou chaleureusement salué de près ou de loin. Le tout dans un respect dont il était assurément digne.

Paix à ton âme Si Abderrahmane. De tout cœur avec ta vénérable épouse, Marie-Hélène, ta compagne de toute une vie, avec ta petite famille et avec ta grande famille itihadie ainsi que l'ensemble des Marocains.

*Repose en paix Si Abderrahmane.  
Tu l'as amplement mérité.*

Par Mohamed Benarbia



## Driss Lachguar : *Nous avons perdu un homme pour qui la nation passait en premier et en dernier lieu et pour qui les intérêts de la nation étaient assurément prioritaires*



**S**uite au décès du grand leader ittihadi Si Abderrahmane El Youssoufi, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a rendu hommage à l'homme d'Etat que fut le défunt.

Driss Lachguar a tenu en premier lieu à présenter, en ces douloureuses circonstances, ses condoléances les plus attristées non seulement à la famille ittihadi, mais au peuple marocain, à l'ensemble des parties qui composent le paysage politique marocain, ainsi qu'à l'humanité toute entière. Les condoléances du Premier secrétaire sont adressées à toutes

les personnes qui ont vu leurs causes justes défendues par le regretté.

En cette occasion, Driss Lachguar a présenté ses remerciements et sa reconnaissance à S.M le Roi Mohammed VI qui a entouré par Sa Haute Sollicitude Si Abderrahmane El Youssoufi de son vivant. Soulignant que « nous avons perdu un homme pour qui la nation passait en premier et en dernier lieu et pour qui les intérêts de la nation étaient assurément prioritaires. Nous avons perdu un homme qui a fait de la politique pour défendre les causes nationales. Et ce sous l'ère du regretté Mohammed V, il avait

milité pour l'indépendance, avec le défunt Hassan II, il a œuvré à Ses côtés pour réussir le processus d'alternance et l'union nationale. Sous l'ère de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le peuple marocain a connu l'affection que porte le Souverain à Abderrahmane El Youssoufi et nous avons pris acte de cela à travers l'ensemble des initiatives faites pour rendre fiers toutes et tous les itihadi(e)s », a fait savoir Driss Lachguar dans une déclaration à Medi1 TV. Et d'ajouter que l'USFP continue de recevoir des messages de condoléances en provenance des partis étrangers dont notamment le parti algérien le FFS, fondé par Houcine Ait Ahmed, compagnon de lutte du regretté Abderrahman El Youssoufi.

M.Bouarab

Saad Dine El Otmani : *Nous avons perdu un grand homme respecté de tous les Marocains*

Avec le décès de l'ancien Premier-ministre Abderrahmane El Youssoufi, le Maroc a perdu un de ses grands hommes qui ont marqué l'histoire politique nationale, a affirmé, vendredi, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani. "Nous avons perdu un grand homme respecté de tous les Marocains", a indiqué M. El Otmani dans une déclaration à la presse, relevant que le défunt a joué des rôles clés dans le processus de réforme politique.

Feu El Youssoufi a "présidé le gouvernement d'alternance dans une étape difficile de l'histoire du Royaume, contribuant à faire sortir le pays de cette période avec un minimum de dommages", a soutenu M. El Otmani.

## La cérémonie funéraire a eu lieu au cimetière Chouhada dans le respect des mesures dictées par l'urgence sanitaire



**L**a dépouille du moujahid Si Abderrahmane El Youssoufi a été inhumée vendredi 29 mai en cours d'après-midi au cimetière Achouhada de Casablanca en présence du Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, de Habib El Malki, président du Conseil national du parti, de l'épouse du regretté, Marie Hélène El Youssoufi, de sa nièce Mouna El Youssoufi, notre col-

lègue à Ittihad-Press et de quelques membres de la famille du défunt.

Les cérémonies funéraires ont été extrêmement strictes en raison des mesures de prévention prises par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

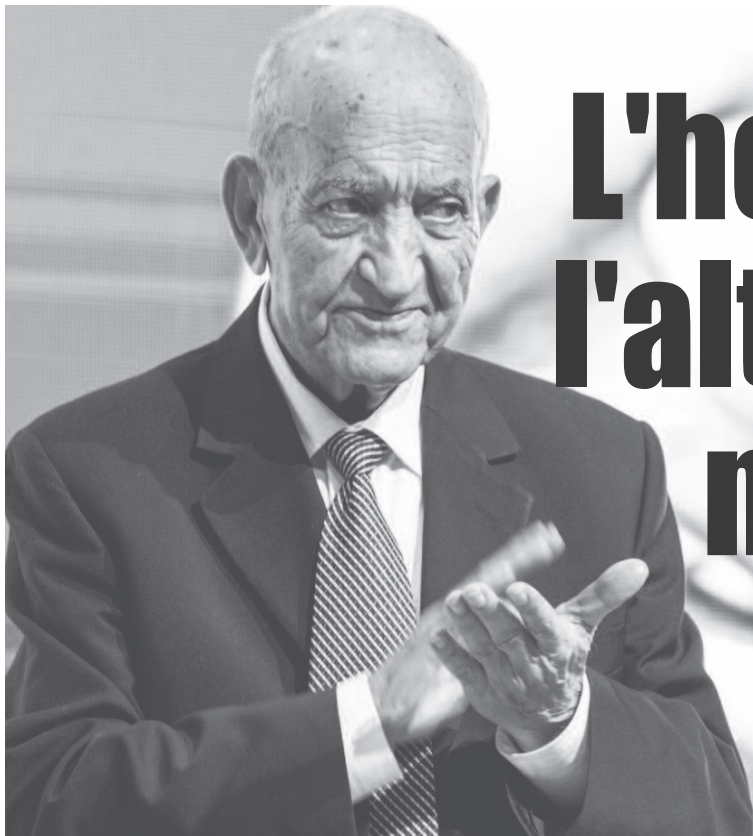
Les autorités sécuritaires ont, par ailleurs, empêché



plusieurs citoyens d'accéder au cimetière et à ses environs.

Il convient de préciser que l'oraison funèbre, qui devait être prononcée à la mémoire du regretté en la circonstance, ne l'a pas été en raison de ces mesures et qu'elle sera publiée ultérieurement sur les colonnes des organes de presse du parti, sur les réseaux sociaux et sur le site Internet officiel de l'USFP.





# L'homme de l'alternance n'est plus

**G**rande perte pour le Maroc. L'ancien Premier ministre Abderrahmane El Youssoufi est décédé cette nuit à l'hôpital Cheikh Khalifa de Casablanca où il était hospitalisé depuis plusieurs jours.

Militant au long cours qui a ramené la gauche aux commandes, le regretté avait installé le système d'alternance consensuelle qui a permis au Maroc de réaliser une transition politique en douceur entre Feu S.M Hassan II et S.M le Roi Mohammed VI.

Homme dont l'histoire n'en fait que peu, ce compagnon de Mehdi Ben Barka et opposant farouche durant de longues années à la politique du Souverain défunt apparaissait, à la fin de sa vie militante, comme le symbole du pragmatisme dans le paysage politique marocain. Malgré les réticences, il avait réussi à installer durablement au pouvoir sa formation, l'Union socialiste des forces populaires. Il restera, contre vents et marées, ainsi l'homme qui a mis fin à la culture d'opposition systématique à l'Etat et qui, par la pratique du compromis positif et de la recherche du consensus, a réussi à mettre en place des réformes stratégiques qui ont notamment permis une plus grande implication de l'Etat dans le domaine social que la politique d'ajustement structurel avait mis au ban de touche.

Dans sa biographie intitulée «Discussions autour de ce qui s'est passé», œuvre rédigée à la première personne, il est revenu sur les différentes étapes de sa vie de militant au sein de l'Istiqlal, puis de l'UNFP et de l'USFP. En filigrane, on y retrouve quelques indications sur la nature de ses rapports avec Feus S.M Mohammed V et S.M Hassan II, ainsi qu'avec les principales figures politiques du Maroc de la seconde moitié du XXème siècle.

Riches en révélations, les premières pages de cette biographie constituent la partie la plus croustillante du récit. Elles plongent le lecteur dans les méandres de la vie personnelle et familiale de ce natif de Tanger – du temps où la ville était zone internationale – qui deviendra, plusieurs décennies plus tard, l'un des artisans majeurs de la transition politique au Maroc: un père petit employé de banque devenu moqadem; une mère qui a pris le thé avec Hassan II quelques années avant le retour de son fils, exilé tout au long des années 70; son amour de toujours, Hé-

lène, qu'il a rencontrée chez son père, un couturier grec, à Casablanca; son frère Abdeslam, disparu dans les géolés espagnoles et dont le sort est resté méconnu malgré une correspondance envoyée par El Youssoufi alors qu'il était Premier ministre.

Il y a également un passage sur son autre frère, Mostafa, qui a initié au journalisme celui qui deviendra, en 1958, rédacteur en chef d'At-Tahrir, organe de presse de l'UNFP. Un poste à haut risque à l'époque et qui a d'ailleurs valu à El Youssoufi une première arrestation, en 1959, pour avoir simplement écrit que «le gouvernement [était] aussi responsable devant l'opinion publique». Un épisode qui cristallise le premier rapport de force entre la monarchie et l'exécutif pour le partage des pouvoirs. Un thème fondateur et récurrent dans l'existence d'El Youssoufi, qui sera conduit plus tard à négocier, cette fois en qualité de chef de l'opposition, les termes de la Constitution de 1996 (dont l'adoption a permis pour la première fois à un Premier ministre d'obtenir le vote de confiance du Parlement).

A ce sujet, le livre rapporte une anecdote des plus croustillantes: «Après ma libération, le chef du gouvernement, Abdallah Ibrahim, m'a rendu visite et m'a raconté que, durant un Conseil des ministres, Mohammed V lui a demandé: "Ton gouvernement, Moulay Abdallah, est responsable devant qui?" Ibrahim lui répond: "Devant Votre Majesté." Le Roi lui rétorque: "Alors pourquoi vos amis racontent autre chose?"»

Abderrahmane El Youssoufi revient aussi sur ses rencontres avec le grand-père de S.M Mohammed VI, dont un tête-à-tête à Genève, environ quatre mois avant son décès, où celui-ci fait son mea culpa devant son interlocuteur: «Il est vrai que nous nous sommes trompés en nous concentrant sur la construction de l'Etat avant le parachèvement de la libération», allusion au démantèlement de l'armée de libération nationale au moment des préparatifs en vue de la reconnaissance de la Mauritanie.

Pour ce qui est des 38 années de règne de S.M Hassan II, son récit s'attarde sur le référendum de 1962, survole le complot de 1963 et le procès subséquent avant de s'étendre longuement sur la motion de censure de 1964 ou encore sur les prémices de l'état d'exception.

L'ancien Premier secrétaire de l'USFP évoque l'épisode de sa démission, en signe de

protestation contre la fraude électorale, et son retour à Cannes. «Quelques mois auparavant, Hassan II m'a envoyé un émissaire en la personne de son conseiller Driss Slaoui [...]. Il m'a dit que le Roi me voulait comme Premier ministre pour inaugurer une nouvelle ère. Je lui ai dit de remercier Sa Majesté, mais de lui répondre que mon état de santé ne me permettait pas d'assumer une telle responsabilité. Quelques mois plus tard, l'émissaire est revenu avec la réponse du Roi: "C'est notre destin, nous autres malades, de se partager le fardeau de la responsabilité."» Pourtant, le «partage» des pouvoirs, les regrettés S.M Hassan II et Abderrahmane El Youssoufi n'y viendront que cinq années plus tard, en 1998...

Retour sur la vie intense de cet homme hors pair.

Né à Tanger, le 8 mars 1924 en pleine guerre du Rif, il fera ses premiers pas dans un climat de résistance et de militantisme familial. Son frère aîné, Abdeslam, qui n'hésitait jamais à exprimer publiquement ses opinions finit d'ailleurs par être enlevé par la police spéciale franquiste. Sa famille ne le reverra plus jamais. Une fois son certificat d'études en poche, en 1936, il a rejoint le collège de Marrakech, le fief du pacha Glaoui, féodal aux ordres du pouvoir colonial. L'ambiance qui y règne suscite chez lui une prise de conscience qu'il mettra en œuvre une fois à Rabat. Au collège Moulay Youssef, il fit preuve d'un engagement politique qui n'échappa pas à Mehdi Ben Barka, de quatre ans son aîné et dont il restera toujours un proche.

Celui-ci l'introduit dans le parti de l'Istiqlal en lui faisant prêter serment, la main sur le Coran comme il était de coutume dans le temps. Il adhère donc au parti de l'Istiqlal et participe au combat pour la libération, à dix-neuf ans.

Après son adhésion il se préoccupa particulièrement de la classe ouvrière à Casablanca (1944-1949).

De 1949 à 1952, il séjournera en France, où il obtint un DES (diplôme d'enseignement supérieur) de droit et de sciences politiques. Lors de son séjour, il se consacra à l'organisation de la classe ouvrière marocaine en France.

Son diplôme en poche, il rentrera à Tanger, où il devint avocat (1952-1960) et bâtonnier de l'Ordre des avocats de cette même juridiction (1959). Il poursuivit également son activité poli-

tique au sein du parti de l'Istiqlal. Après la destitution de S.M Mohammed V, il participera à l'organisation et à la direction du mouvement de résistance et de l'armée de libération (1953-1956).

Avec Mehdi Ben Barka, Abderrahim Bouabid, Abdallah Ibrahim, Mohamed Basri, Mahjoub Benseddik et d'autres militants, il quittera l'Istiqlal pour créer l'Union nationale des forces populaires (UNFP) le 6 septembre 1959. Il en présidera le congrès constitutif aux côtés de Ben Barka et devint l'une des figures de proue de l'opposition.

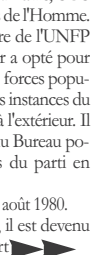
Il a été cependant condamné par contumace avec l'ensemble des membres de la commission administrative de l'UNFP en 1963 à deux ans de prison avec sursis pour complot contre le régime. Après l'assassinat de Mehdi Ben Barka en 1965, il est parti à Paris pour participer à l'organisation du procès diligent en l'occasion. Il entamera alors quinze ans d'exil en France. Durant cette période, il fut poursuivi par contumace lors du grand procès de Marrakech, qui s'est déroulé entre 1969 et 1975, pour complot et au cours duquel le procureur a requis contre lui la peine de mort.

Pendant ces quinze années d'exil, il a adhéré à un certain nombre d'ONG des droits humains, notamment l'Union des avocats arabes dont il fut le secrétaire général adjoint de 1969 à 1990, l'Organisation arabe des droits humains, SOS Torture et l'Institut arabe des droits de l'Homme.

Après le congrès extraordinaire de l'UNFP en 1975 à l'issue duquel ce dernier a opté pour l'appellation d'Union socialiste des forces populaires (USFP), il a été désigné par les instances du parti comme délégué permanent à l'extérieur. Il est, par la suite, devenu membre du Bureau politique lors du troisième congrès du parti en 1978.

Gracié, il est rentré au Maroc en août 1980.

Douze ans plus tard, en 1992, il est devenu Premier secrétaire après la mort





► d'Abderrahim Bouabid.

Après deux ans passés en exil volontaire à Cannes en 1993-1995, pour dénoncer le trucage électoral des législatives de 1993, il revient au Maroc sous la pression de ses camarades et dans la perspective de nouvelles réformes démocratiques.

Il a repris son poste de Premier secrétaire, deux échéances sont au rendez-vous : organiser la campagne pour la réforme constitutionnelle et les élections anticipées.

Après les législatives de 1997 remportées par l'USFP, Abderrahmane El-Yousseoufi a été nommé Premier ministre du gouvernement

d'alternance.

Le 23 juillet 1999, le Maroc a été secoué par une triste nouvelle : S.M Hassan II a succombé à la maladie qui le rongait. Mais bien que l'après-Hassan II ait été appréhendé, la transition monarchique s'est déroulée dans la sérénité et Abderrahman El Yousseoufi a été maintenu à la tête du gouvernement, alors que quelques mois plus tard, Driss Basti, le puissant ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur depuis 1979, a été finalement limogé par S.M le Roi Mohammed VI.

Homme aux principes inébranlables et d'une humilité hors pair, Abderrahmane El

Yousseoufi n'avait de préoccupations que la stabilité de la Monarchie et l'intégrité territoriale du Royaume.

Cette lourde responsabilité, il l'a donc assumée et assurée avec brio jusqu'au lendemain des élections législatives du 27 septembre 2002 qui, au lieu de reconduire l'USFP, menèrent Driss Jettou à la Primature, une nomination qui avait fortement contrarié les membres de l'USFP qui la jugèrent abusive et même contraire à la «méthodologie démocratique».

Ainsi, la parenthèse aura duré quatre ans et demi, époque charnière dans l'histoire contemporaine du pays, durant laquelle le gouverne-

ment de l'alternance a été remanié à quatre reprises sous deux Rois.

Le grand homme à qui Hassan II disait une année après sa nomination : «Maintenant je peux dormir tranquille» a quitté la scène politique le 28 octobre 2003, pour couler, en toute discrétion, des jours tranquilles loin des feux de la rampe.

H.T

## • Le serment sur le Coran

« Quand Hassan II m'a reçu au palais Royal de Rabat, le 4 février 1998, il m'a demandé de prendre mon temps pour constituer le gouvernement et m'a dit qu'il était prêt à me recevoir à chaque fois que j'en ressentais le besoin. Avant de nous séparer, nous avons, à sa demande, juré de concert sur le Coran posé sur son bureau "de travailler ensemble pour l'intérêt du pays et de nous soutenir mutuellement". Il a prononcé ces paroles et je les ai répétées après lui. »

## • Jettou, émissaire du Souverain

« Vers la fin de 1997, Driss Jettou, qui était alors ministre des Finances, me contacta. Il m'expliqua qu'il avait présenté à Hassan II une batterie de mesures pour sortir de la crise économique et que le Roi l'avait chargé de venir m'en parler. [...]. Notre rencontre dura quatre heures. Jettou me confia que le Roi avait été obligé de suspendre le processus d'alternance qu'il avait lancé en 1994 car il était convaincu que "la véritable alternance ne pouvait se faire qu'avec ceux qui étaient dans l'opposition durant les dernières décennies, comme précisément Abderrahmane El Yousseoufi" [...]. Hassan II me reçut le 4 février 1998 pour me nommer Premier ministre. »



# Les grands travaux du gouvernement El Yousseoufi



**A** l'issue des élections législatives de l'hiver 1997, Abderrahmane El Yousseoufi a été chargé de piloter un gouvernement de coalition censé éviter au Maroc « la crise cardiaque » comme l'a indiqué Feu S.M Hassan II lui-même. Une mission qui a été globalement réussie par la nouvelle équipe qui a introduit des réformes importantes aussi bien sur les plans économique et social qu'en matière de justice et de développement du monde rural.

Côté économique et financier, la plupart des indicateurs ont connu une amélioration notable pendant la période du gouvernement d'alternance consensuelle. En effet, et en dépit de nombreux dysfonctionnements qui ont grevé le budget de façon sensible, l'économie nationale a pu faire montre de résilience et réaliser un taux de croissance de 3,8% sur la période 1998-2001 contre 2,6% entre 1993 et 1997. Par ailleurs, le gouvernement El Yousseoufi a pu maîtriser l'inflation à un niveau inférieur à 1,5% en moyenne alors que ce taux dépassait les 4% entre 1993 et 1997. Idem pour le déficit budgétaire qui a été limité à un niveau de 3%.

Cette maîtrise des principaux indicateurs s'est accompagnée d'une progression du niveau de l'épargne publique. En effet, la gestion économique et financière du gouvernement d'alternance consensuelle s'est fixée comme objectif le renforcement de la capacité de résilience de l'économie nationale et des finances publiques en dépit des contraintes liées à l'importance de l'endettement et des arriérés du Trésor et de la conjonction de facteurs indigènes et exogènes qui n'ont pas facilité la réalisation des objectifs fixés.

Concernant les investissements, le gouvernement El Yousseoufi a créé une commission ministérielle en charge de ce dossier.

Depuis septembre 1998, date de sa mise en place, cette commission a pu traiter 139 dossiers dont 117 ont abouti pour un investissement global de 25 milliards de DH.

Ainsi, le niveau d'investissement national a-t-il augmenté de 23% entre 1998 et 2002 par rapport à la période 1993-1997. Le montant de l'investissement des entreprises publiques est passé, pour sa part, de 14,7 milliards de DH en 1997 à 27,8 milliards en 2001.

Quant aux investissements étrangers, ils ont atteint un niveau record sur les onze mois de 1999 avec 16,6 milliards de DH, soit une hausse vertigineuse de plus de 273%. L'effet GSM y est intervenu pour près de 50%.

Concernant les réserves de change, elles ont augmenté pour atteindre 59 milliards de DH, soit la couverture de 6,6 mois d'importations.

Le gouvernement El Yousseoufi a eu également le mérite d'avoir promulgué le décret sur les marchés publics, le Code de recouvrement des créances publiques et la loi sur le marché hypothécaire censée mobiliser les fonds pour le financement de l'habitat.

Au volet judiciaire, le gouvernement a fourni d'importants efforts pour qu'il y ait une plus grande application des jugements rendus à l'encontre des administrations, des collectivités locales et des établissements publics.

Ainsi, entre 80 et 88% des jugements prononcés contre des compagnies d'assurance et plus de 45% contre différents organes de l'Etat ont-ils été appliqués.

A noter également que pendant les quatre années du mandat du gouvernement d'alternance consensuelle, 161 lois ont été adoptées contre 181 projets de loi présentés aux deux Chambres et 20 amendements de

lois ont été approuvés concernant le service militaire ou civil de douze mois pour les deux sexes, la transparence des marchés publics, les douanes et les assurances, la propriété intellectuelle. Nombre d'organismes ont été créés pour la promotion des investissements, le développement rural, la recherche scientifique, l'intermédiation et l'observation de l'emploi... Certains problèmes urgents — dossiers de l'urbanisme et de la justice en instance, par exemple — ont pu être réglés par des circulaires du Premier ministre.

S'agissant de l'entraide sociale, le gouvernement El Yousseoufi a permis l'accomplissement de nombreux progrès, notamment dans la lutte contre la pauvreté et les écarts sociaux. Il a, par ailleurs, mis en place un programme qui a bénéficié à plusieurs catégories sociales dont celles qui sont issues du monde rural. Ces programmes ont aussi profité aux provinces du Sud et permis l'insertion de 1.350 diplômés et la réalisation de projets d'habitats salubres pour la population de la région. Le gouvernement El Yousseoufi a consacré une enveloppe à ce programme de l'ordre de 26,8 milliards de DH, les contributions de l'Etat couvrant 54% de cette enveloppe.

D'autres mesures ont suivi, notamment une stratégie sécuritaire qui a organisé, à travers un cadre légal idoïne, le secteur de l'immobilier sans oublier les financements et les subventions publics.

Sur un autre registre, il a préparé le projet de l'assurance-maladie obligatoire.

S'agissant du dialogue social, l'Exécutif présidé par Abderrahmane El Yousseoufi a non seulement préparé l'Accord du 19 Moharram 1421, mais il a aussi réalisé les engagements tenus par l'équipe qui l'a précédé. A ce propos, 106.000 fonctionnaires ont bé-

néficié de promotion, ce qui a coûté au budget de l'Etat la bagatelle de 6,8 milliards de DH entre 2001 et 2002.

Concernant le monde du travail, plus de 130.000 emplois ont été créés pour le compte de l'année 2001. Par ailleurs, 70.000 postes ont été créés dans la fonction publique entre 1998 et 2002.

La situation du monde rural a connu au cours du mandat du gouvernement d'alternance consensuelle une nette amélioration malgré les trois années de sécheresse que le Maroc a connues. A cet effet, il faut rappeler la mise en place d'un fonds de développement rural pour lutter contre la sécheresse qui a permis l'investissement de quelque 8 milliards de DH et la création de 19 millions de journées de travail ainsi que l'alimentation de plus d'un million de foyers en eau potable. Cette initiative a permis également de ralentir fortement les flux migratoires vers les villes. Et pour maintenir la bonne marche de ce programme, le gouvernement a mis en place un système adéquat et à même d'assurer des ressources financières fixes à ce fonds. Il a également œuvré pour la restructuration de la CNCA sans oublier la réduction de l'endettement des cultivateurs qui a coûté à l'Etat 1,2 milliard de DH.

Concernant le développement des provinces du Nord, il faut rappeler que les travaux de la rocade méditerranéenne qui relie Tanger et Saïdia sur une longueur de 555 km avec un investissement de 5 milliards de DH ont été lancés par le gouvernement El Yousseoufi.

S'agissant de l'enseignement et de sa généralisation aux enfants âgés de 6 ans, le taux de scolarisation a connu une évolution non négligeable entre 1998 et 2001. Durant cette période, il s'est élevé de 37,2 à 77,2%.

Hassan Bentalab



# L'OMD'H rend hommage à l'un de ses fondateurs



**F**eu Abderrahmane El Youssefi est un fervent défenseur des libertés et des droits de l'Homme. Il a consacré toute sa vie à la défense de cette noble cause.

Dans ses mémoires, il a relaté comment il a pris part à la création de l'Union des avocats arabes, « cette institution reconnue par l'ONU », qui introduisit les droits de l'Homme et la démocratie dans le référentiel des sociétés arabes.

Abderrahmane El Youssefi a également contribué à la création de l'Organisation arabe des droits de l'Homme au début des années quatre-vingt du siècle dernier, avec un groupe de penseurs et de militants arabes. « Les premières réunions préparatoires ont eu lieu dans la ville de Limassol sur l'île de Chypre, en raison de l'impossibilité de traiter de la question des droits de l'Homme dans

le monde arabe. Le Congrès constitutif s'est tenu à Khartoum, au Soudan, après que le président soudanais, Siwar Al-Dahab, a cédé le pouvoir en 1986 au gouvernement de Sadiq Al-Mahdi, lequel a été le fruit de véritables compromis populaires et politiques », a écrit Abderrahmane El Youssefi dans ses mémoires.

Le regretté a été, sa vie durant, l'avocat des causes nobles. Il a défendu les militants palestiniens devant les tribunaux européens, à la demande de l'Organisation de libération de la Palestine ou de l'une ou l'autre des organisations palestiniennes et il a siégé à la Cour internationale contre les crimes commis au Vietnam durant les années 1960. Cette Cour a été créée sur proposition du philosophe britannique Bertrand Russell et avec le soutien du philosophe français Jean-Paul Sartre.

Pour Amina Bouayach, présidente du CNDH, l'histoire d'Abderrahmane El Youssefi est celle d'un homme qui a su concilier son action politique avec la défense des droits de l'Homme aussi bien au Maroc qu'au niveau régional et international.

« Si Abderrahmane que j'ai côtoyé pendant des années, s'était distingué durant toute sa vie par son aura, sa présence, sa crédibilité et sa persévérance dans la défense des questions des droits de l'Homme », a indiqué Amina Bouayach dans une déclaration à Libé.

« C'était un homme exceptionnel et universaliste. Il a fait des droits des femmes l'une de ses priorités aussi bien dans ses discours que dans ses actions. Et étant donné son expérience internationale, Si Abderrahmane a joué un rôle important dans la création d'une ONG marocaine, indépendante des partis politiques et des autorités, et consacrée au monitoring des droits de l'Homme. Il s'agit de l'OMD'H qui rassemblait des

“

**Mustapha Iraqi  
Abderrahmane  
El Youssefi fut un  
grand militant des  
droits de l'Homme  
non pas au Maroc,  
mais dans le monde**

personnalités de différentes sensibilités », a souligné Amina Bouayach qui a occupé la présidence de cette ONG entre 2006 et 2015.

Quand Abderrahmane El Youssefi a été nommé Premier ministre du gouvernement de l'Alternance consensuelle en 1998, il a pris plusieurs décisions qui montrent, selon Amina Bouayach, son attachement à la culture des droits de l'Homme, comme la création de l'instance d'arbitrage en vue de déterminer l'indemnisation des victimes des années de plomb, le retour à leurs postes des syndicalistes licenciés durant les années 80 et 90 pour des raisons politiques, l'octroi aux organisations des droits de l'Homme le statut d'intérêt public.

Mustapha Iraqi, membre de l'OMD'H et journaliste spécialiste des questions des droits de l'Homme, a,

quant à lui, déploré la perte d'un grand militant des droits de l'Homme non pas au Maroc, mais dans le monde. Il a, en effet, fondé un comité des droits de l'Homme au début des années 70 du siècle passé dont l'objectif était de défendre les prisonniers politiques, non pas seulement de l'USFP, mais de toutes les autres formations de la gauche marocaine.

Il a aussi pris part à la création de l'Association marocaine des droits de l'Homme en 1978 et l'Organisation marocaine des droits de l'Homme en 1988. « Il a toujours exhorté l'Etat marocain à approuver les conventions internationales en matière de droits de l'Homme », a souligné Mustapha Iraqi dans une déclaration à Libé.

A signaler dans ce même cadre que l'OMD'H a rendu un grand hommage à Abderrahmane El Youssefi qui fut « parmi les personnalités nationales des droits de l'Homme qui avaient pris part à la création de l'OMD'H le 10 décembre 1988. Il faisait également partie des personnalités distinguées au niveau régional et international dans le domaine des droits de l'Homme, car il était l'un des fondateurs de l'Organisation arabe des droits de l'Homme », a souligné un communiqué de cette ONG.

« Dans son exil, il était proche d'exilés marocains, ainsi que de victimes de graves violations des droits de l'Homme, et il était l'avocat des causes justes au Maghreb et dans le reste du monde. Il a dirigé l'expérience du gouvernement de l'Alternance consensuelle et a contribué à la réalisation de nombreux acquis pour les fonctionnaires de l'Education nationale et de la Santé et les victimes de graves violations des droits de l'Homme. Bref, il était toujours un fervent défenseur des droits de l'Homme », a souligné le communiqué de l'OMD'H.

**Mourad Tabet**

“

**Amina Bouayach  
salue la mémoire  
d'un homme  
exceptionnel  
et universaliste**

## Abderrahmane El Yousseoufi a présenté son bilan à la nation



### I- Du sens de l’alternance et de la réforme démocratique

Le premier ministre M. Abderrahman Yousseoufi a présenté, jeudi devant le parlement le bilan de son gouvernement. Le discours présentait les différents chantiers et réformes que le gouvernement d’alternance avait réalisés.

Dans ce qui suit la première partie de ce bilan, qui revient à la fois sur le sens de l’avènement de l’alternance, mais aussi sur le volet fondamental de l’action gouvernementale qui concernait la réparation du passif en matière de droits humains et la consolidation des libertés publiques qui a été entreprise à travers une série de textes majeurs adoptés pendant cette période.

“Il y a plus de quatre ans de cela, je me suis présenté devant votre honorable chambre pour vous exposer, au nom du gouvernement d’alternance, le programme que nous comptons réaliser au cours de l’actuelle législature. Je me suis également présenté devant vous, à la mi-législature, pour vous présenter les réalisations, les chantiers ouverts et les perspectives d’action.

Ce programme a été considéré comme un engagement contractuel entre les pouvoirs exécutif et législatif. Il s’agissait, en premier lieu, d’un profond engagement moral envers Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l’ait en Sa Sainte Miséricorde, un engagement d’une dimension historique ayant reflété la volonté de changement exprimée par le peuple marocain et les forces politiques vives du pays à travers l’installa-

tion de ce gouvernement. C’est aussi un engagement renouvelé à l’égard de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l’assiste, qui poursuit avec fermeté et assurance la marche démocratique, économique et sociale de la nation, et qui a exprimé, plus d’une fois, sa confiance Royale en ce gouvernement et l’estime de Sa Majesté vis-à-vis de l’expérience de “l’alternance en tant qu’étape importante sur la voie de la consolidation de la démocratie”, comme l’a souligné Sa Majesté dans l’important discours prononcé à l’occasion du troisième anniversaire de l’intrônisation du Souverain, ce qui ravive encore plus notre fierté de la précieuse confiance renouvelée qui nous a été témoignée, du travail aux côtés de Sa Majesté et sous sa conduite, sur la voie du parachèvement de l’édification de la société démocratique à laquelle aspire le Souverain et de la réalisation du développement global souhaité par Sa Majesté, que Dieu le préserve, en réponse aux attentes du peuple marocain, travail que Sa Majesté le Roi, que Dieu le préserve, s’est félicité de voir se réaliser en parfaite symbiose entre les orientations ambitieuses de Sa Majesté et les réalisations accomplies par le gouvernement et le parlement.

A l’issue de cette période durant laquelle nous avons assumé la responsabilité, il paraît naturel que le gouvernement, fidèle à l’engagement qu’il a pris devant Sa Majesté le Roi, ainsi que devant le peuple marocain et ses représentants, présente une déclaration dressant le bilan de son action et des réalisations accomplies, conformément aux axes contenus dans son programme.

La présentation de ce bilan est une pra-

tique logique dans les pays démocratiques, mais nous enregistrons avec fierté que c’est la première fois au Maroc que le gouvernement prend une telle initiative. Cela constitue l’expression suprême du comportement civilisé envers les différentes composantes du parlement, particulièrement vis-à-vis de l’opposition.

Le gouvernement d’alternance considère que le fait de consacrer cette tradition s’inscrit en droite ligne de la transition démocratique, consacrant l’état des institutions, instaurant une nouvelle culture de responsabilité au plus haut niveau des structures de l’Etat et enrichissant la méthodologie de dialogue entre les pouvoirs législatif et exécutif.

### Monsieur le président,

Etant conscient de la lourde responsabilité que nous assumons, soucieux de notre engagement quant à la rationalisation de la gestion de la chose publique et la réhabilitation de l’action institutionnelle, nous avons, dès le début, placé à la tête de nos priorités, la nécessité d’élever l’institution du premier ministre à la hauteur de la fonction constitutionnelle escomptée. Ainsi, nos efforts se sont concentrés sur le fait de lui permettre de s’acquitter de ses responsabilités dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes selon les dispositions de la constitution, essentiellement en ce qui concerne l’exercice de ses fonctions d’encadrement et d’animation de l’action gouvernementale, ainsi que celles de coordination et d’arbitrage. Des fonctions que nous avons assumées de manière directe, à travers

les structures relevant de la primature et aussi à travers les commissions ministérielles créées pour se pencher sur l’étude de dossiers importants, dans le cadre d’une interaction positive entre toutes les composantes du gouvernement. Nous avons également eu recours, chaque fois que cela a été nécessaire, aux lettres d’orientation et aux circulaires pour tracer les orientations générales de l’action gouvernementale dans les divers domaines, les rappeler ou les réactiver. Parallèlement, nous avons veillé, durant toutes les étapes de cette législature, à consacrer la vertu du dialogue et à faire prévaloir la coordination dans nos rapports avec la majorité parlementaire, en tant que partie agissante dans l’élaboration du programme gouvernemental, que principal partenaire du gouvernement et en tant que force de soutien nécessaire pour l’application dudit programme, ce qui a eu un impact positif sur la présentation de la coalition gouvernementale et facilité son homogénéité et sa solidarité, tout au long des quatre dernières années.

Partant de notre conviction d’établir une coopération fructueuse avec le parlement, conviction exprimée dans la déclaration gouvernementale, nous avons tenu à ce que le dialogue constitue le fondement de la coopération entre les pouvoirs législatif et exécutif. Les résultats de ce dialogue ont été extrêmement positifs, comme cela apparaît clairement dans le traitement des questions décisives et épineuses. L’importance des textes législatifs adoptés et des réalisations accomplies, que j’aurai l’honneur d’exposer dans ce discours bilan, n’ont fait que consacrer ce dialogue qui a gagné en maturité.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs  
les honorables députés,**

Pour le gouvernement, la priorité des priorités a été la question de notre intégrité territoriale, qui fait l'objet de l'unanimité nationale, conformément à l'engagement irréversible de Sa Majesté le Roi et du peuple marocain quant à l'intégrité territoriale et à la défense de la souveraineté du Royaume dans ses frontières authentiques. Nous allons ainsi poursuivre les efforts pour récupérer toutes les zones et mettre un terme à l'occupation des villes de Sebta et Mellilia et de toutes les îles avoisinantes spoliées, sur la base de la légalité internationale et en respect de la convention d'amitié, de coopération et de bon voisinage avec l'Espagne.

Partant du souci de préserver et de consolider l'intégrité territoriale et à la suite des difficultés objectives qui ont empêché la poursuite de l'application du plan de règlement onusien pour l'organisation du référendum, le gouvernement a exprimé sa disposition à coopérer avec la communauté internationale en vue de parvenir à une solution politique, dans le cadre de l'unité et de la souveraineté nationales, de la décentralisation et de la régionalisation. Le gouvernement a également souligné, sur hautes directives Royales, la position nationale rejetant toute idée portant atteinte à l'unité du territoire national, insistant avec force sur le refus de toute partition de nos provinces du sud.

Nos concitoyens dans ces provinces ont démontré et affirmé, au monde entier et à maintes occasions, particulièrement lors de la visite Royale bénie dans ces provinces, leur attachement à leur Souverain et à leur marocanité. Aucune des entraves dressées par les ennemis de notre intégrité territoriale ne saurait nous empêcher de poursuivre nos efforts pour clore définitivement ce dossier, par la grâce de Dieu.

Je saisis cette occasion pour exalter encore une fois, au nom du gouvernement de Sa Majesté le Roi, le rôle important joué par les Forces Armées Royales, les forces de la Gendarmerie Royale, les éléments de la Sûreté nationale et des Forces auxiliaires, exprimant notre estime et considération pour les sacrifices consentis au service de la patrie et de la préservation de son indépendance, de sa souveraineté et de son unité territoriale.

Nous ne saurions omettre d'avoir présents à l'esprit, à cette occasion, les supplices que subissent des centaines de nos frères, militaires et civils, séquestrés par la horde des séparatistes à Tindouf, exhortant la communauté internationale à poursuivre ses pressions sur ces geôliers afin de les libérer, conformément à la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre. A cette occasion, nous présentons nos félicitations à ceux qui ont été libérés dernièrement ainsi qu'à leurs familles.

Dans le cadre de notre cause nationale, je note avec fierté les bons résultats que nous avons pu obtenir grâce à l'action diplomatique sérieuse et fructueuse qui a concerné tous les continents et donné ses

fruits après le retrait par plusieurs pays de leur reconnaissance de l'entité fantôme, ce qui témoigne de l'effritement et l'échec des thèses que ne cessent de ressasser les ennemis de notre intégrité territoriale.

L'action diplomatique a été parmi les domaines qui ont connu un franc succès. En exposant le bilan, il importe, tout d'abord, de nous remémorer avec déférence le rôle historique de Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, dans la consolidation des principes de la diplomatie marocaine et au service de ses orientations, de ses objectifs et de son rayonnement régional et international.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a poursuivi les efforts bénis déployés à cet égard. Sur orientation de Sa Majesté, le gouvernement a joué un rôle capital dans la dynamisation de la diplomatie marocaine, que ce soit au plan arabe, islamique, africain ou international. Les efforts du gouvernement ont traduit la volonté inébranlable de consolider le rang privilégié du Maroc, en tant que pays ouvert, ayant foi en la démocratie et la modernité et en tant qu'élément agissant et influent dans son environnement géopolitique.

Il m'est agréable, à cette occasion, de rappeler le rôle important de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, président du Comité Al-Qods, à tous les niveaux, en solidarité avec le peuple palestinien résistant et son autorité légitime pour qu'il recouvre ses droits légitimes à la liberté, au retour et à l'établissement de son Etat indépendant, avec Al-Qods Acharif comme capitale, ce que nous considérons comme un facteur

fondamental pour sortir la région arabe de la tourmente des événements internationaux.

L'action diplomatique a été surtout marquée par sa diversification et son orientation vers de nouvelles régions et zones à travers le monde ainsi que par la promotion et la consolidation de notre diplomatie économique, en associant les acteurs économiques des secteurs public et privé. Elle a été également marquée par la consolidation des relations avec les pays frères dans les mondes arabe et islamique, de même que par le renforcement des relations avec l'Union européenne et les autres pays européens candidats à l'adhésion à ce groupe et des liens d'amitié et de coopération traditionnels avec les Etats-Unis d'Amérique, et par l'intensification de nos rapports avec les organisations régionales et internationales.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs  
les honorables députés,**

Il ne fait pas de doute que quel que soit le bilan que j'exposerai devant votre Chambre, il ne saurait répondre aux conditions d'objectivité et de probité intellectuelle, si l'analyse n'est pas étendue à la présentation de l'expérience que nous avons vécue, à la lumière de la réalité que nous avons héritée, ainsi que des circonstances et des contraintes auxquelles nous avons dû faire face dès notre prise de fonction.

En effet, nous avons fait face à une situation dont l'aspect préoccupant se révé-







lait à nous jour après jour. Notre pays était au seuil d'une crise sociale globale, la compétitivité de notre économie était faible, l'épargne et l'investissement n'étaient pas à la hauteur en raison de l'absence d'une vision claire et de la perte de confiance chez les acteurs économiques, les finances publiques étaient très fragilisées en raison du fardeau des dépenses d'équipement et du volume de la dette extérieure publique, en particulier, avec les dépassements au niveau du déficit public, tandis que le secteur public allait vers l'effondrement en raison de la mauvaise gestion de certains établissements et entreprises publics, transformés en forteresses inexpugnables, comme vous le savez.

Le plus grave dans tout cela, c'est que nous nous sommes heurtés à une réalité d'une société qui souffrait encore des séquelles d'un passé douloureux en matière de droits de l'homme, en dépit des importantes et positives étapes franchies par le pays durant les années écoulées, tandis que la déprivation menaçait nos valeurs sociales supérieures et la dégradation entamait les référentiels civilisationnels et culturels que préservait notre jeunesse, particulièrement. L'individualisme et l'inertie se sont propagés, le phénomène de l'insouciance vis-à-vis de la chose publique et l'absence de crédibilité supposée dans l'action politique se sont accrues, au même titre que la désaffection vis-à-vis des consultations électorales, voire leur ignorance.

Pour dépasser une telle situation, un saut qualitatif national devait être réalisé, ce que la déclaration du gouvernement, que j'ai eu l'honneur de présenter devant vous en avril 1998, a tenu à concrétiser, à travers «la charte pour le changement». Dès le départ, les efforts du gouvernement ont tendu vers l'élaboration d'une nouvelle approche dans la gestion de la chose gouvernementale, basée sur des principes essentiels jetant

les bases du Maroc de demain. Nous avons, dans ce sens, insisté sur l'élément humain, autrement dit, la valorisation des ressources humaines, aux plans de l'éducation et de la formation, ainsi que sur la consécration des droits économiques et sociaux. Nous nous sommes également attelés à la réhabilitation du plan, en modernisant ses méthodes, l'objectif étant de disposer d'une vision spatiale. En outre, nous avons prospecté une nouvelle vision pour l'aménagement de l'espace national dans le but d'un développement équilibré du territoire et d'une implantation idéale des projets et des programmes d'investissement, en vue de donner une dimension globale à l'édifice régional, en tant que cadre privilégié pour la gestion de la chose publique, économiquement, administrativement, socialement et culturellement, et en tant qu'interlocuteur principal de l'Etat. Le dernier principe consiste en l'adoption du partenariat et du développement de l'approche participative en tant que méthode dans le processus de prise de décision, bases sur les principes de l'engagement, de la responsabilité et de la confiance.

**Ainsi, le programme-charte a été axé sur les cinq priorités suivantes:**

1. Consolider l'Etat de droit à travers l'élargissement de l'espace des libertés, la réhabilitation du travail institutionnel et la moralisation de la gestion de la chose publique,
2. Entreprendre une réforme globale du système de l'éducation et de la formation et intégrer notre pays dans la société de l'information et du savoir du 21<sup>ème</sup> siècle,
3. Réunir les conditions d'un développement économique accru, durable et générateur d'opportunités d'emploi,

4. Renforcer la cohésion sociale à travers la consolidation de la vertu de la solidarité, conformément aux préceptes de notre sainte religion, l'Islam,

5. Réaliser un développement intégré du monde rural, selon une stratégie visant à établir les équilibres économique, social et spatial.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs  
les honorables députés,**

Au regard de la situation que traversait le pays, et des premiers instants de notre prise de responsabilité, nous avons manifesté la volonté d'ouvrir un chantier politique en rupture avec le passé et d'approfondir le caractère démocratique de notre système politique, volonté puisée dans notre conviction qu'aucun projet de développement économique et social ne peut réussir sans la réalisation d'une mise à niveau politique rendant à l'homme sa dignité lui permettant de s'inscrire volontairement et de manière enthousiaste dans la vie publique et de contribuer activement dans les divers domaines de changement, étant donné qu'il s'agit là du plus important pari que nous nous devions de gagner pour réaliser la transition démocratique et édifier la société démocratique, prônée par Sa Majesté le Roi, que Dieu le préserve.

Ainsi, la réhabilitation des droits individuels fondamentaux ont été à la tête de nos engagements dans le domaine des droits de l'Homme. Durant les dernières années, nous avons œuvré à réhabiliter les victimes du passé. La voie a été tracée par Sa Majesté le Roi en mettant en place une instance indépendante pour l'indemnisation des victimes de la disparition forcée et l'arrestation arbitraire. L'objectif a été at-

teint avec l'allocation d'un montant de 890 millions de dirhams ayant permis de régler définitivement, jusqu'à présent, la situation de plus de 1.200 personnes parmi les victimes et les ayants-droit. La finalité n'est pas de s'arrêter sur l'important effort financier consenti par l'Etat dans ce domaine, mais de mettre en exergue la profonde dimension morale et humaine de cette initiative nationale, unique en son genre, à travers laquelle a été consacré le principe de la responsabilité de l'Etat en tant qu'engagement collectif conscient pour que ce qui est arrivé ne se reproduise plus.

Dans le même sens, nous avons œuvré pour une régularisation globale et équitable de la situation administrative et financière des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics, qui ont été licenciés et suspendus pour des raisons politiques ou syndicales. Nous avons voulu réhabiliter cette catégorie lésée de citoyens, à travers cet acte, qui a permis le retour de 600 personnes à leurs fonctions, tout en les faisant bénéficier de leurs pleins droits, et ce depuis la date de cessation du travail. Cette démarche, qui a permis la réconciliation de ces fonctionnaires avec leurs administrations et établissements, a nécessité une enveloppe budgétaire de plus de 80 millions de dirhams.

Avec le même souci de préserver la dignité du citoyen marocain, nous avons axé notre intérêt sur les lacunes dont souffre le code pénal, prenant en considération la nécessité de renforcer les garanties afférentes à un procès équitable, ainsi que les procédures et mesures que nous avons tenues à introduire dans le nouveau texte amendé.

Afin de préserver la dignité des prisonniers, il a été procédé à l'adoption d'une nouvelle législation conforme aux paramètres internationaux les plus modernes dans

ce domaine, sachant que le vécu dans les établissements pénitentiaires nécessite encore davantage de réformes.

Nonobstant ce qui doit être entrepris au niveau des droits individuels, le bilan de ce qui a été réalisé constitue, sans aucun doute, une entrée en matière considérable à notre action, qui vise la réhabilitation de la vie publique, dans sa conception la plus large, ses valeurs, ainsi que sa place au sein de la société.

### Monsieur le président,

L'un des plus importants défis de l'étape de la transition démocratique, que nous vivons aujourd'hui, réside particulièrement dans la création de conditions permettant une adhésion responsable du citoyen à la vie politique, sa forte mobilisation au service d'initiatives citoyennes ciblées, et sa contribution enthousiaste dans l'action associative constructive. Dès lors, tout un chacun peut saisir les motifs ayant poussé le gouvernement d'alternance à ouvrir deux chantiers centraux, qui vont de pair: le premier concerne l'élargissement de l'espace des libertés collectives et l'immunisation de la vie publique, alors que le second porte sur le parachèvement de l'édifice institutionnel et la moralisation de la gestion de la chose publique.

La démocratie n'a de sens et la vie publique ne peut jouer pleinement son rôle sans que soient garanties les libertés collectives et concrétisées le pluralisme et la liberté d'expression. Partant de là, Sa Majesté le Roi a veillé à mettre en place les moyens et garanties nécessaires à l'exercice des libertés publiques, à savoir le nouveau Conseil consultatif des droits de l'Homme et Diwan et Madhalim, dont l'installation, dans les prochaines semaines, a été annoncée, par le Souverain, que Dieu le préserve, dans le dernier discours du Trône. Ceci nous a incités, d'autre part, à introduire des amendements en matière des lois relatives aux libertés publiques, dont on ne peut nier l'importance et encore moins la profondeur, en égard aux régressions dangereuses qui ont dénaturé l'esprit des dahirs de 1958 et aux grandes lacunes, dont ils étaient entachés, et que nous avons pu ensemble, nous et vous, dépasser.

S'agissant du code de la presse, nous avons consacré la liberté de la création et renforcé les garanties juridiques de la liberté de la presse. Pour ce qui est de la nouvelle loi des associations, il a été procédé, particulièrement, au renforcement de leur solvabilité, tout en insistant sur une gestion transparente de ces associations afin d'éviter les dérives, plaçant leur dissolution entre les mains de la justice. Nous avons également clarifié la procédure relative à la demande de l'utilité publique.

Nous avons tenu à associer les associations de la société civile à la mise en place de ces réformes, en signe de reconnaissance de leur rôle vital dans l'organisation de la vie publique et dans l'établissement de passerelles entre la société et les institutions de l'Etat. En guise d'encouragement, il a été procédé, comme vous le savez, à la satisfaction des demandes formulées, par les plus importantes organisations nationales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, pour acquérir la qualité d'utilité publique, instituant par la même une nouvelle culture dans les relations entre l'Etat et la société civile. Aussi avons nous doté la loi sur les rassemblements publics des garanties constitutionnelles nécessaires.

## II- Les réalisations et les chantiers ouverts

L'édification de la démocratie ne saurait être parachèvement sans une réforme globale du secteur de l'audiovisuel, sachant que la réforme de ce secteur constitue une partie intégrante de la promotion de la pratique politique dans notre pays. A cet égard, il a été procédé à l'élaboration d'une stratégie intégrée qui ne se limite pas uniquement à la libéralisation du secteur dans un cadre organisé, et encore moins à la mise en place d'un pôle audiovisuel efficace et concurrentiel, mais qui veille également au respect de la liberté d'expression et à l'encouragement de la création nationale.

Nous sommes d'autant plus satisfaits que cette stratégie a trouvé la voie de la mise en exécution dans le dernier discours de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, dans lequel le Souverain a annoncé la "création d'une instance supérieure de la communication audiovisuelle, en tant qu'institution indépendante", "mettant fin au monopole de l'Etat dans ce domaine" et permettant l'émergence d'"un service public de radio-télévision", adapté aux nouvelles exigences du paysage audio-visuel de notre pays.

Nous aurions ainsi traversé des étapes non négligeables sur la voie de l'éradication des entraves qui se dressent devant la liberté d'expression des individus et des groupes, la levée de mesures contraignantes qui leur sont imposées et qui ont longtemps empêché la fondation de bases solides à même d'asseoir une vie publique naturelle, authentique et immunisée dans notre pays. Ce sont là des acquis irréversibles, dont nous sommes fiers.

Nous sommes conscients du fait qu'il ne peut y avoir de vie politique saine et immunisée sans la mise en place d'institutions démocratiques complètes, crédibles et efficaces. Plus encore, nous n'avons aucun doute que l'édification d'un Maroc économiquement fort et socialement juste, demeure largement tributaire de notre capacité à gagner le pari de la démocratisation de la politique, du parachèvement de l'édification des institutions et de la moralisation de la gestion de la chose publique.

Partant de là, nous étions déterminés à réaliser deux ambitions, qui nous sont chères, découlant du message de l'alternance:

- Premièrement, mettre le champ politique à l'abri des dérapages et violations flagrantes, qui avaient dangereusement entaché les précédentes expériences électORALES. Nous sommes mus par une forte détermination de faire des prochaines élections, les premières opérations électORALES transparentes dans notre pays, à l'ère du nouveau règne et sous la supervision du gouvernement de l'alternance.

Réaliser cet objectif requiert, à notre avis, et en premier lieu, une rupture avec le passé, par le changement du mode de scrutin uninominal en vigueur et qui peut être détourné, par la fraude et l'argent sale, pour falsifier la volonté populaire et mettre à mal la démocratie.

En échange, notre choix s'est porté sur le mode de scrutin par liste, en concrétisation de notre volonté de réhabiliter l'action politique, organisée et responsable et de hisser l'opération électorale au niveau de la concurrence entre les programmes, les idées et les choix. Nous avons estimé que cette approche est d'autant plus positive qu'elle favorise le rôle d'encadrement des partis politiques, en droite ligne des principes de bases de la constitution, et l'établis-

sement des alliances sur des bases claires et transparentes, avec pour références l'harmonie des choix et la concordance des programmes et des objectifs, ce qui, à notre avis, fournit les conditions objectives à la formation d'une majorité responsable et solidaire, d'où émanera un gouvernement fort et cohérent.

Si nous ajoutons au changement du mode de scrutin, l'institution d'une liste nationale réservée essentiellement aux femmes, outre une série de mesure garantissant le bon déroulement des élections, nous aurons honoré notre engagement visant à développer et à démocratiser l'outil électoral, à garantir la liberté d'expression et le choix des élus en tant qu'enjeu principal pour la moralisation de la vie politique et l'édification des institutions auxquelles Sa Majesté le Roi appelle de Ses vœux, et qui ont été l'objet de l'action du gouvernement.

- Le deuxième objectif résidait dans le rétablissement de la crédibilité de la gestion de la chose publique et la réconciliation du citoyen avec ses institutions partant du rôle de ces deux facteurs dans la bonne exécution des contenus de la politique socio-économique.

Nous avons ainsi choisi d'entamer deux réformes, qui avaient eu un effet positif sur la relation du citoyen avec l'organe exécutif. Nous avons d'une part entamé la moralisation de la gestion de la chose publique et poursuivi le parachèvement de l'édification de l'administration territoriale d'autre part.

Concernant la gestion de la chose publique, nous étions conscients que les initiatives que nous allions entreprendre pour la promotion de la pratique politique dans notre pays, ne seront en aucun cas suffisantes pour enclencher la réconciliation nécessaire entre le citoyen et ses institutions, le retour de sa confiance dans l'action législative, administrative et judiciaire, afin de gagner en contrepartie son adhésion dans le processus de changement.

De là émane la décision du gouvernement d'entamer le processus de moralisation de la vie publique, qui est un autre engagement de notre part, étant conscient qu'il n'y aura pas de vie publique normale sans jeter les fondements d'une gestion honnête et transparente de la chose publique dans notre pays.

Notre action dans ce domaine s'est déployée sous différentes formes, soit par l'élaboration de textes de loi, par les investigations, les audits et les sanctions disciplinaires et judiciaires qui ont touché nombre de secteurs et d'établissements publics, comme le Maroc n'en a jamais connu et dans une ampleur qui prouve la gravité de l'état dans lequel nous avons trouvé certains services du secteur public. A cet égard, je me dois de souligner la contribution remarquable de notre organe législatif et son rendement fructueux dans la concrétisation de cet effort national visant à mettre fin à la culture de l'impunité et à promouvoir celle du contrôle. Il s'agit là d'un acquis important qui convient de relever.

Il convient également de souligner l'action des différents secteurs gouvernementaux visant l'activation des moyens de contrôle interne en ce qui concerne les deniers publics, le renforcement de l'éthique et la promotion de la transparence et de l'honnêteté dans la marche des services publics.

Nous avons toujours en mémoire notre engagement relatif à la nécessité d'élaborer un régime salarial dans la fonction publique, dans la mesure où nous avons élaboré un projet de réforme qui sera soumis au Conseil supérieur de la fonction publique, qui se réunira pour la première dans l'histoire du Maroc.

Il convient également de saluer l'effort déployé pour contraindre les administra-

tions, les collectivités locales et les établissements publics à mettre en œuvre les jugements prononcés à leur rencontre, afin de préserver les droits des citoyens, la probité de la justice et de consolider l'Etat de droit dans le monde des affaires. Durant cette législature, il a été procédé à l'exécution de 80 à 88 pc des jugements prononcés entre les tiers, ou concernant les compagnies d'assurances et de plus de 45 pc des jugements prononcés contre les différents services de l'Etat.

Dans ce sens, nous avons entrepris la restructuration des tribunaux de commerce afin de garantir les droits des acteurs économiques. Nous avons affecté des fonds pour honorer la dette de l'Etat vis-à-vis des entreprises privées. Au même moment, les attentes grandissantes des citoyens et des entreprises nous incitaient à travailler pour le changement des modes de comportement de l'administration avec son environnement.

L'initiative Royale, relative à la création de Diwan Al Madhalim intervient en réponse à ces aspirations, exprime une noble volonté visant la levée des obstacles qui se dressent entre l'administration et le citoyen, consacre un intérêt grandissant des différents secteurs gouvernementaux pour satisfaire les requêtes des citoyens.

Et si il était difficile pour nous de parvenir, durant cette période, à redresser tous les dérapages, éliminer tous les dysfonctionnements et à mettre fin à tous les aspects de la mauvaise gestion, et ce pour des raisons objectives que vous n'ignorez guère, il est à préciser dès à présent que le processus de moralisation mené par ce gouvernement a débuté par une méthode irréversible et avec un rythme progressif, appuyé par ce que nous avons arrêté en matière de lutte contre la corruption en coordination avec les acteurs de la société civile. Nous avons placé cette question dans un cadre élargi et à un niveau privilégié pour en établir le diagnostic et la manière de la contrecarrer.

En ce qui concerne le parachèvement de l'édifice de l'administration territoriale et en liaison avec notre volonté de réconcilier le citoyen avec ses institutions, notre orientation était d'œuvrer à l'élargissement des domaines de gestion de près de la chose publique, en s'inspirant du nouveau concept de l'autorité, consacré par SM le Roi, que Dieu l'assiste, en tant que choix stratégique pour rétablir la confiance entre l'administration et le citoyen et faire prévaloir la mission de développement qui incombe, en premier lieu, à l'administration territoriale et à toutes ses composantes.

A cet effet, nous avons œuvré en matière de la démocratie locale à la consolidation de la crédibilité des organes élus de l'administration locale, ce qui nous a incité à mener une réforme globale du système de la décentralisation dans notre pays, conformément à l'appel lancé par SM le Roi lors du discours Royal de Casablanca en date du 12 octobre 1999; réforme que nous avons à juste titre liée à une autre réforme non moins importante et qui tend à la consolidation du rôle des services de décentralisation relevant de l'Etat, en vue de créer les interactions nécessaires entre ses propres interventions et celles des collectivités locales en l'occurrence les régions, les préfectures, les provinces et les collectivités.

La lettre que SM le Roi a adressée au Premier ministre en janvier dernier sur la gestion déconcentrée de l'investissement, constitue une importante base de référence à la lumière de laquelle s'effectuera la restructuration et l'organisation de l'administration territoriale dans son ensemble, la définition des domaines de ses attributions par rapport aux services centraux, l'adoption de modes de gestion optimale pour mener à bien son action et s'adapter à son

environnement économique, social, administratif et local, et enfin la réalisation de notre objectif visant à asseoir une administration citoyenne, proche des citoyens.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs  
les honorables députés,**

Les questions intéressant le statut de la femme, qui figuraient parmi les priorités de l'action gouvernementale, ont été mises en oeuvre à travers un chantier national à part entière, fondé sur une approche globale, intégrée et claire ayant pour but de remédier à sa situation économique, sociale, politique et juridique.

Il s'en est dégagé la méthodologie à adopter à ce sujet, méthodologie basée sur la distinction entre les responsabilités qui incombent à l'instance exécutive concernant l'intégration de la femme marocaine aux plans économique et social, et la révision de la Moudawana qui relève de par la Constitution, des responsabilités de SM le Roi Amir Al Mouminine, que Dieu le préserve, qui a fixé, comme vous le savez, à la commission créée à cet effet, un délai ne dépassant pas la fin de cette année, pour proposer le projet d'une nouvelle Moudawana.

C'est ainsi que nous sommes parvenus à jeter, lors de cette période les fondements d'une nouvelle culture concernant le traitement des questions intéressant la femme, avec comme référentiel notre religion islamique tolérante, une culture qui concilie entre l'identité et la modernisation, dans le cadre d'un dialogue fructueux et d'un partenariat efficace. Il est de bon augure que le traitement du dossier de la femme a pris un rythme de même importance à ces deux niveaux notamment durant ces deux dernières années.

Malgré les défis qu'ils nous restent à relever sur la voie de la préservation de la dignité de la femme marocaine et de la confirmation de ses droits économiques, sociaux, juridiques et politiques, il est impératif de souligner le progrès sans précédent qu'a connu sa situation dans les domaines de l'enseignement et de la santé, de l'insertion économique, et en matière de lutte contre la violence et la discrimination. Ce à quoi il faut ajouter, ce que nous avons constaté ces dernières années comme prise de conscience noire de la société toute entière vis-à-vis des questions intéressant la femme, en plus des répercussions positives des efforts collectifs de notre société civile, et de la démarche suivie qui a facilité la coordination entre les secteurs concernés.

Assurément, le rôle de la femme dans notre société a pris un nouveau tournant comme en témoigne le pourcentage croissant des femmes assumant des postes de responsabilité, ce qui sera confirmé, par la grâce de Dieu, par la participation politique massive de la femme attendue au cours des prochaines élections législatives, au sujet desquelles nous nous sommes mis d'accord pour qu'elles comportent une liste nationale de candidature en vue d'inciter la femme à s'impliquer dans l'action politique.

Je tiens par ailleurs dans la présentation de ce bilan à rappeler les questions de notre communauté établie à l'étranger, enregistrant avec fierté son attachement à son Roi, à son pays et à son identité, ainsi que sa disposition à promouvoir l'économie nationale.

Si notre volonté est ferme pour réunir les conditions idéales d'une contribution édifiante de la communauté marocaine à la réalisation de l'oeuvre de développement que nous souhaitons pour notre action



dans le domaine de l'émigration se poursuit également sans discontinuer puisque nous avons mis en place, sous la présidence du Premier ministre, deux comités ministériels, chargés respectivement de la problématique de l'émigration, et de l'accueil et du transit.

Il va sans dire que beaucoup reste à faire sur ce qui doit être réalisé en faveur de nos frères et soeurs établis à l'étranger, mais nous avons fermement tenu, tout au long de cette période, à ce que la logique de la coordination et l'esprit de dialogue, entre les différents intervenants, prévalent dans le traitement de toutes les affaires intéressant l'émigration et les intérêts des émigrés, ce qui rendra plus visible la définition d'une stratégie, aux contours précis, dans le domaine de l'émigration.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs  
les honorables députés,**

Le gouvernement a fait de la réforme du système d'éducation et de formation l'une de ses priorités essentielles, du fait qu'elle ouvre la voie pour la réalisation du progrès, du développement, de la stabilité sociale, de l'égalité, de l'auto-immunisation contre toutes les formes d'aliénation et pour la qualification de la jeunesse en vue de gagner les paris de ce siècle afin qu'elle demeure, comme l'a affirmé Feu Sa Majesté le Roi Hassan II que Dieu ait son âme, "la tête haute, les yeux scrutant l'horizon et les pieds bien sur terre".

Afin d'édifier le système éducatif sur des bases solides qui puisent sa force dans les valeurs de la nation marocaine et ses racines civilisationnelles arabes, amazighes et islamiques, l'unanimité s'est faite autour de la volonté nationale de concrétiser les contenus de la Charte nationale de l'éducation et de la formation, particulièrement la déclaration portant sur les engagements fondamentaux et à leur tête le fait de considérer les années 2000-2009 comme décennie nationale de l'éducation et de la formation auxquelles il convient d'accorder la priorité après l'intégrité territoriale.

A cette fin, le gouvernement a mis en place un arsenal de lois et de règlements concernant ce secteur, basés sur trois axes: 1- la généralisation de l'enseignement obligatoire, 2- la garantie de la qualité de l'enseignement, 3- l'adaptation de notre

enseignement au monde de l'emploi.

Concernant la généralisation de l'enseignement obligatoire à tous les enfants âgés de 6 ans, et qui doit être réalisé en 2004 par la grâce de Dieu, conformément aux dispositions de la charte, le gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires et nous nous réjouissons de pouvoir en recueillir les premiers fruits. Les chiffres dont nous disposons aujourd'hui, nous rapprochent plus que jamais de la réalisation de cet objectif. Le taux d'accès aux écoles a connu une évolution progressive durant les années 1998-2001 et le taux de scolarisation des enfants de 6 ans a connu une évolution rapide passant de 37,2 pc en 1997-98 à 77,2 pc en 2000-2001, et environ 91 pc en 2001-2002. Pour la catégorie d'âge 6-11 ans, cette évolution a été de 68,6 pc, de 84,6 pc et 90 pc durant les mêmes périodes. Le gouvernement a également accordé un intérêt à la formation professionnelle afin de réduire le chômage ainsi qu'à l'enseignement informel comme l'un des moyens de lutte contre l'analphabétisme.

Pour ce qui est de la garantie de la qualité de l'enseignement, l'objectif a été d'accompagner le progrès et de répondre aux besoins de l'époque. Cet objectif ne peut être atteint qu'en réunissant les moyens financiers et humains nécessaires, et c'est ainsi que le gouvernement a décidé d'augmenter le budget réservé à l'enseignement de 5 pc annuellement au cours de l'actuelle décennie, alors que les lois et les mesures d'encouragement au profit du secteur privé permettront une hausse de la part de sa contribution de 3 à 20 pc durant la même période.

Le 3ème axe relatif à l'adaptation de notre enseignement à ses différents stades, au monde de l'emploi, les lois que nous avons instaurées ont facilité le lien entre les méthodes d'enseignement, les programmes de formation, les besoins des secteurs économiques et les exigences de notre pays dans les divers domaines, alors que l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a été reconsidérée, l'indépendance des établissements universitaires consacrée et les ponts ont été jetés entre ces établissements et les entreprises, en orientant la recherche scientifique vers le volet pratique et la maîtrise des technologies avec une augmentation progressive des moyens financiers dans la perspective

d'atteindre le taux de 1 pc du PIB à la fin de l'actuelle décennie.

Cette réforme constitue, ainsi que vous le constatez, une action avec une dimension profonde dans le temps qui s'inscrit dans le cadre du processus historique pour le progrès et le développement du pays et nécessite rigueur, patience et détermination pour atteindre l'objectif tracé, et c'est ce à quoi nous avons veillé et nous attirons l'attention avec insistance pour persévérer sur cette voie.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs  
les honorables députés,**

Ce qui a focalisé l'attention de tous, c'est que l'avènement du gouvernement d'alternance et le projet de transition démocratique dont il a été porteur, a contribué à la création des conditions de l'expression culturelle libre avec des formes et des méthodes marquées par les effets des fardeaux du passé, des contraintes du présent et pariant sur l'avenir.

Il n'est pas étonnant donc que l'action du gouvernement dans la gestion de la chose publique en matière culturelle a été marquée par l'élaboration d'une stratégie intégrée et adaptée aux aspirations du Maroc du troisième millénaire basées sur le dialogue, la concertation et le partenariat avec les organisations et les acteurs concernés par la culture, et ce afin de créer une conscience culturelle interactive au service du développement durable, d'accompagner les exigences de la mondialisation culturelle et de relever ses défis civilisationnels, en veillant essentiellement à doter le pays de structures culturelles modernes et à préserver, qualifier et mettre en valeur le patrimoine.

Dans ce cadre, bien que les réalisations dans le domaine culturel ne peuvent être appréhendées en termes de quantité mais de par le fait qu'elles favorisent l'éclosion des forces créatrices chez les catégories productives, le gouvernement a oeuvré à l'élargissement et au développement des structures fondamentales favorisant la production, la diffusion et la préservation du produit culturel, à la création de plusieurs grands établissements culturels dont les plus importants sont la Bibliothèque nationale du Royaume et le Musée Royal du patrimoine et des civilisations. Il a oeuvré aussi à soutenir le théâtre, le livre, les arts du spectacle et les associations culturelles actives, ce qui a éveillé le sentiment national quant à l'importance de la question culturelle et en même temps sur le fait qu'une renaissance culturelle et scientifique ne peut être réalisée sans prendre appui sur les moyens de communication modernes.

Ainsi, le gouvernement d'alternance a accordé au secteur des technologies des communications, de l'information et de la poste l'importance qu'il mérite en tant qu'outil permettant à notre pays de se doter des critères des pays émergents en matière d'utilisation des technologies de l'information dans la formation, la recherche scientifique et la communication. Le gouvernement s'est attelé, conformément à une stratégie élaborée à cet effet, à encourager l'utilisation des technologies de l'information au sein des entreprises, de l'administration, des foyers, de l'école et de l'université, en garantissant une "fluidité du débit élevé", en réduisant le "fossé numérique", en allégeant le coût élevé de l'utilisation de ces technologies, et en mettant en place les structures accompagnant les petites et moyennes entreprises afin de les inciter à les utiliser.





L'effort du gouvernement s'est ainsi orienté vers le domaine économique dans le but de renforcer les conditions du décollage économique à travers la mise à niveau de notre économie et le renforcement de son immunité afin de s'engager dans la concurrence internationale et faire face au défi imposé par la mondialisation et les paris à venir de la nouvelle économie.

Nous avons ainsi œuvré à réunir les conditions adéquates pour réaliser un développement élevé, régulier et durable, en insistant dans le même temps à assurer une gestion saine et transparente des finances publiques qui préserve leurs équilibres fondamentaux, et c'était là notre premier engagement. Je n'aurai pas pris de risque si j'entame mon propos en annonçant que la plupart des indices économiques et financiers, qui enseignent sur l'état de toute économie, ont connu une nette amélioration durant la période du gouvernement d'alternance, et ce malgré une conjoncture nationale et internationale très difficile marquée par trois années consécutives de sécheresse, la hausse des prix des produits pétroliers, l'influence de la compétitivité de certains produits importés en dépit de la réévaluation de notre monnaie nationale par rapport à l'Euro, par la nécessité de sauver plusieurs établissements publics qui étaient en difficulté en raison de la mauvaise gestion qu'ils ont connue par le passé.

Cette conjoncture a été également marquée par la tendance des recettes douanières à la baisse en raison de la levée des barrières douanières prévue dans le cadre des engagements pris à l'égard de nos principaux partenaires commerciaux et les retombées financières du dialogue social, sans oublier les conséquences de la récession de

l'économie américaine sur l'économie mondiale qui s'est aggravée suite aux événements du 11 septembre 2001.

En dépit de ces nombreux dysfonctionnements imprévus qui ont pesé de tout leur poids sur le budget général, notre économie a pu résister et réaliser un taux de 3,8 pc du PIB en moyenne annuelle de 1998 à 2001 contre 2,6pc durant la période 1993-1997, alors qu'il est prévu que ce taux atteigne 4,4 pc en 2002.

D'autre part, nous avons pu, au cours des quatre dernières années, maîtriser l'inflation et la contenir à un niveau bas, et à moins de 1,5 pc comme moyenne annuelle afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens les plus démunis, alors que ce même taux dépassait les 4 pc entre 1993 et 1997.

Le déficit budgétaire a été inscrit à un niveau supportable, à savoir un taux de moins de 3 pc du PIB en général. Cette maîtrise a été accompagnée par l'évolution de l'épargne publique, ce qui a permis d'améliorer les conditions de financement des investissements au moment même où la moyenne annuelle des recettes fiscales a augmenté de 54 pc entre 1997 et 2002 comparativement à la période 1992 et 1997.

Nous avons pu, durant la même période, réduire la dette publique globale en dépit de l'augmentation sensible de la dette intérieure. La dette publique extérieure a été réduite de 19,1 milliards de dollars en 1997 à 14,1 milliards de dollars en 2001.

La situation de nos finances extérieures s'est également améliorée puisque le compte courant de la balance des paiements a réalisé, pour la première fois, un surplus important et que nos réserves en devises ont atteint des niveaux records non seulement en raison des investissements

étrangers mais également grâce à l'évolution positive qu'ont connue le secteur du tourisme et les transferts de nos concitoyens à l'étranger.

Concernant les transferts des Marocains résidant à l'étranger, et après avoir quasiment stagné jusqu'à 1997, ils ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 21,7 pc entre 1998 et 2001. Les revenus touristiques, dont l'évolution ne dépassait guère les 4 pc au cours des années 1993-1997, ont connu eux aussi un saut important en enregistrant une augmentation annuelle de l'ordre de 20,5 pc.

On doit déduire de ce bilan chiffré significatif, d'une part la faculté du gouvernement de maîtriser de manière régulière durant cette période les équilibres financiers essentiels et la stabilité du cadre de l'économie nationale, deux conditions essentielles qui vont de pair pour réunir les conditions d'un développement économique sain et durable. D'autre part, il n'aurait pas été possible d'améliorer une partie des indices économiques et financiers sans les efforts déployés pour relever le niveau des investissements particulièrement ceux par lesquels nous avons cherché à renforcer leur cadre incitatif, améliorer l'environnement de l'entreprise et des affaires, poursuivre le processus de privatisation et de libéralisation, assurer la gestion efficiente de la chose économique, outre la priorité que nous avons accordée à certains secteurs les plus productifs et les plus créateurs de la valeur ajoutée. Ce sont là quelques facteurs que j'aborderai avec détails.

Oui Monsieur le président, nous avons placé l'amélioration du niveau des investissements national et étranger parmi nos priorités en tant que moyen efficace de re-

hausser le niveau du développement économique et relever ainsi le défi de l'emploi.

Nous nous sommes attelés dans ce cadre et conformément aux engagements que nous avons pris, à la dynamisation des mécanismes que prévoit la charte des investissements de novembre 1995, concernant aussi bien le volet financier qu'administratif ou immobilier, à l'adoption d'un ensemble de mesures incitatives dans le cadre des lois de finance respectives, particulièrement dans les domaines des taxes douanières, des avantages accordés aux exportations, au tourisme et à l'habitat social.

La création d'une commission interministérielle présidée par le Premier ministre a constitué l'élément déterminant dans cette opération et l'outil essentiel pour faire face à la complexité des procédures administratives et surmonter les obstacles entravant la réalisation des programmes d'investissement.

Cette commission interministérielle a pu examiner, depuis sa création en septembre 1998, 139 projets, dont 117 ont été réglés, avec un investissement de près de 25 milliards de dh et la création de 32.000 postes d'emploi stables. Elle a également permis l'adoption de 63 accords d'investissement, dont 26 concernent le secteur touristique permettant la création de 60.000 postes d'emploi avec un investissement atteignant 45 milliards de dh.

Dans ce même cadre et pour concrétiser l'idée de l'interlocuteur unique, conformément aux hautes orientations contenues dans la lettre Royale adressée au Premier ministre le 9 janvier 2002, intervient la création des centres régionaux d'investissement qui entameront leurs activités avant la fin de l'année en cours avec la grâce de Dieu.



Ainsi, nous avons établi un diagnostic des dysfonctionnements que connaît l'environnement de l'entreprise et des affaires et nous avons conclu à la nécessité de l'améliorer et d'accompagner les entreprises de mise à niveau dans une conjoncture d'ouverture de notre économie sur son environnement régional et international, en tant que condition incontournable pour renforcer la compétitivité et l'immunité des entreprises et garantir la transparence dans les transactions, et partant, inciter les investisseurs nationaux et étrangers et les exhorter à soutenir l'économie nationale.

Dans ce contexte, nous avons oeuvré à accélérer le rythme de modernisation du cadre juridique de l'environnement de l'entreprise et des affaires en promulguant des textes juridiques en vertu desquels est renouvelé le cadre général de l'action de l'investissement et revigoré l'esprit d'initiative.

Je n'ai point besoin de citer l'arsenal de lois et codes que vous avez bien voulu adopter au cours de cette législature, qu'il s'agisse du domaine économique général, du domaine financier et douanier, du domaine commercial et industriel, du domaine des assurances ou du domaine des petites et moyennes entreprises. Nous n'avons exclu de cette opération de modernisation aucun secteur économique susceptible de moderniser l'environnement de l'entreprise.

Dans ce même cadre s'inscrivent également les opérations de soutien à la mise à niveau, soit à travers la réduction de 11 pc puis de 17 pc du coût de l'énergie électrique, conformément au discours prononcé par SM le Roi à Jorf Lasfar, l'aménagement de nouvelles zones industrielles ou le réaménagement de zones existantes, réalisées avec la contribution du Fonds Hassan II pour le développement économique et social en particulier.

Nos initiatives visant à soutenir l'opération de mise à niveau ne se sont pas limitées à ces domaines, mais ont englobé les volets du financement, et ce en renforçant les mécanismes de financement pour faciliter l'octroi des crédits bancaires, particulièrement à travers les fonds de garantie, et en facilitant l'obtention des ressources financières auprès de certains pays européens à des conditions préférentielles pour soutenir les programmes d'investissement des PME en particulier.

Nous avons oeuvré en fin au renforcement des infrastructures technologiques de base et ce en créant des centres techniques industriels et en soutenant les associations professionnelles, les programmes de formation des ressources humaines et l'amélioration de la qualité.

Grâce à cette approche volontariste à volets multiples dans la gestion des investissements, les résultats ont été extrêmement positifs puisque le taux d'investissement national a augmenté de 23 pc au cours de la période 1998-2001, comparativement à la période 1993-1997. La part de l'investissement des établissements et des entreprises publiques a doublé, passant de 14,7 milliards de dh en 1997 à 27,8 milliards de dh en 2001.

Nous avons enregistré également avec satisfaction le saut important réalisé par l'investissement étranger qui a atteint près de 7 milliards de dollars attirés par notre pays durant la période 98-2001, ce qui signifie que ce qui a été drainé en l'espace de quatre ans dépasse ce qui a été collecté durant les 20 dernières années. 70 pc de cette somme ont concerné des investissements directs créateurs d'emplois. Ce volume n'est pas dû aux deux opérations exceptionnelles que sont l'octroi de la deuxième licence de téléphonie mobile et la privatisation de 35 pc

du capital d'Ittissalat Al-Maghrib, car la moyenne du volume des investissements drainés annuellement durant les quatre dernières années était, abstention faite de ces deux opérations, nettement supérieure à la période précédente.

#### Monsieur le Président

Ce bilan révèle sans nul doute le niveau de confiance dont jouit notre pays auprès des acteurs économiques et des institutions internationales et il est pour nous un premier pas encourageant pour continuer sur cette voie. Cela nous conduit vers un autre engagement lié à notre politique économique, à savoir notre détermination à libérer l'initiative, en d'autres termes, passer de l'économie de rente dirigée basée sur des situations stables à une économie basée sur la liberté, la transparence, la concurrence, l'hardiess et le mérite. Ces facteurs ont conduit à la libéralisation de certains secteurs économiques, soit par l'accélération de cette libéralisation soit en l'entamant conformément à nos engagements.

Je rappelle particulièrement ici le succès mérité que nous avons réalisé dans la libéralisation des secteurs des télécommunications qui a placé notre pays parmi les pays en voie de développement les plus qualifiés à intégrer la société de l'information du 21ème siècle. Je fais allusion également aux premiers pas que nous avons faits sur la voie de la libéralisation des secteurs du pétrole, du gaz et des transports, en particulier le transport routier et aérien.

Cela me rappelle aussi l'initiative consistant à ouvrir la voie au secteur privé pour contribuer à la gestion des infrastructures de base et des grands services publics, notamment la production de l'électricité, le secteur des autoroutes, la distribution de

l'eau et de l'électricité, l'adduction d'eau et l'assainissement liquide.

Et c'est dans ce cadre que s'inscrit également la mise à jour entreprise, depuis 1998, du système de subvention des produits de première nécessité à travers la restitution de la subvention du sucre utilisé dans certaines industries, la libéralisation définitive du secteur des huiles et la réinjection des fonds de la Caisse de Compensation dans des actions sociales ciblées au profit des populations et des régions défavorisées.

Tout en oeuvrant pour la libéralisation de certains secteurs économiques, nous nous sommes engagés, avec discernement et conviction, pour la poursuite du processus de privatisation, ce qui a favorisé l'instauration d'un climat propice à d'importantes opérations de cession. Ce faisant, nous étions motivés par la volonté de donner une impulsion à l'investissement et de renforcer l'économie nationale. Pour ce faire, et conformément à la vision perspicace de Sa Majesté le Roi, il a été procédé à l'affectation d'une part non négligeable des recettes de la privatisation et de la libéralisation à l'investissement productif, notamment par le biais du Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Ces transferts ont rendu possible la conclusion de 56 conventions entre septembre 2000 et fin janvier 2002, relatives à des projets d'investissement d'un montant global de 25,6 milliards de dirhams, dont six milliards ont été financées par ledit Fonds.

#### Monsieur le Président,

La mise à niveau de l'économie que nous nous sommes fixée comme objectif, ne peut se traduire en termes réels sans la mise en place des outils indispensables à une gestion économique efficace. C'est la

raison pour laquelle, nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre les garanties que requiert la suprématie de la loi et des règles de la transparence et de la concurrence loyale, ce qui nous particulièrement incité à lancer l'opération de moralisation de la vie publique, thème que j'ai déjà traité en détails, et, à poursuivre la réforme du secteur public suivant une nouvelle vision réformatrice introduisant une culture fondée sur la responsabilité et la rigueur, et qui nécessite la mise en place de nouveaux mécanismes de suivi, de contrôle et de redressement. C'est dans ce cadre que s'inscrit la rationalisation et la restructuration de nombreux établissements et entreprises publiques, dont une partie a été accomplie dans le cadre de contrats-programmes conclus avec l'Etat. Ces opérations ont été rendues indispensables par la nécessité d'améliorer la gestion et le repositionnement stratégique des établissements et des entreprises concernés au sein de l'environnement économique.

Nous avons en outre oeuvré pour le renforcement et l'extension du réseau de nos infrastructures de base, en ce sens qu'il s'agit là d'une responsabilité qu'on ne saurait dissocier de l'opération de la mise à niveau économique. Dans cette perspective, il a été procédé à l'accélération du rythme de l'application du programme des 1.500 km d'autoroutes, et de construction de la rocade méditerranéenne, dont le financement a été assuré et où les travaux ont commencé. Il a été également procédé à la réalisation et au lancement des travaux d'un ensemble de complexes de production de l'énergie. Nous poursuivrons, dans le même ordre d'idées, la mise en application du plan hydraulique par la construction de nouveaux barrages, ainsi que l'élaboration d'un programme de mise à niveau des ports comportant l'édification de nouveaux ports à Agadir et Saïdia en particulier, outre l'agrandissement des ports existants.

Nous aurons ainsi garanti certaines bases indispensables pour la mise en oeuvre des politiques sectorielles de l'Etat. Ce qui représente un autre aspect de notre action dans le domaine économique basé sur l'application d'une politique sectorielle active et cohérente, en accordant la priorité aux secteurs les plus productifs et les plus prometteurs en matière de création d'emplois, et ce conformément à notre nouvelle vision relative à l'aménagement du territoire national dont les orientations et les principes fondamentaux ont pris forme dans une charte nationale qui permettra d'inscrire les plans de développement économique et social dans une dynamique globale et un processus à long terme d'aménagement du territoire, ainsi que dans une meilleure rationalisation des investissements publics et une répartition des tâches entre les opérateurs.

Concernant le secteur du tourisme, le gouvernement a oeuvré, en concertation avec les professionnels du secteur en janvier 2001, à définir un plan aux contours précis ayant pour objectif la création de 160.000 lits et de 600.000 nouveaux postes d'emplois, et l'accueil de dix millions de touristes étrangers à l'horizon 2010. Nous avons inauguré la mise en oeuvre de ce plan par le lancement, depuis quelques semaines, du programme de construction de six nouvelles stations balnéaires qui renforceront le volet balnéaire du secteur.

D'un autre côté, le gouvernement a annoncé en termes clairs la priorité qu'il accorde au secteur des communications et des technologies de l'information, en entamant

la réforme du cadre réglementaire des communications et en précisant, en concertation avec les professionnels, les axes prioritaires pour la stratégie d'intégration de notre pays dans la société de l'information et du savoir, en tant que prolongement naturel de la libéralisation du secteur.

Quant au secteur des pêches maritimes, nous avons considéré son développement comme un levier pour le renforcement de notre tissu économique et la contribution à la garantie de la sécurité alimentaire dans notre pays. Ainsi, avons-nous procédé à l'introduction de changements fondamentaux sur les modes d'exploitation des ressources halieutiques, qui se sont traduits en particulier par la décision de notre pays de rompre le lien avec l'Union européenne après le non aboutissement à une nouvelle formule de coopération sur la base de la plate-forme proposée par le Maroc. Ces changements se sont manifestés également par le parachèvement des fondements de ce secteur à travers la tenue de la première réunion, au courant de cette année, du Conseil supérieur de protection et d'exploitation des ressources halieutiques, la révision de la législation régissant les pêches maritimes et la restructuration de l'ensemble de ses filières dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie aux contours bien définis pour ce secteur vital, dans le but de préserver les ressources halieutiques nationales et de garantir une rentabilité durable.

Le secteur de l'artisanat et des métiers a bénéficié d'un intérêt particulier eu égard à sa contribution à notre produit intérieur brut et au volume des exportations, d'autant plus qu'il emploie environ deux millions de personnes, soit 20 pc de notre

population active, ce qui fait de lui une mine d'emploi encore sous-exploitée.

A ce sujet, le gouvernement a engagé un processus de mise à niveau globale de ce secteur, sur la base d'une conception de ce que devrait être l'artisanat et les métiers et qui s'est concrétisée dans un livre blanc ayant abouti à l'adoption d'une charte de l'artisanat qui va doter le secteur d'un cadre favorable à son développement.

S'agissant du secteur de l'habitat et de la promotion immobilière, considéré aussi également comme prioritaire compte tenu de ses indicateurs positifs, puisqu'il participe aujourd'hui avec plus de 5 pc du produit intérieur brut et emploie quelque 450.000 personnes, nous avons retenu sa mise à niveau parmi nos premières préoccupations en prenant une série de mesures tendant au renforcement de son cadre juridique, ayant porté notamment sur les relations locatives, les hypothèques immobilières et les copropriétés ce qui est de nature à encourager la création de nouvelles entreprises et d'emplois supplémentaires. Mais la principale initiative gouvernementale en faveur de ce secteur, reste la mise en place d'un programme national de lutte contre l'habitat insalubre et anarchique, que j'aborderai ultérieurement.

Vous aurez donc constaté que dans le domaine économique, nous avons engagé des réformes structurelles profondes d'une importance indéniable qui confortent les fondements du Maroc de demain et des échéances économiques à venir.

Ces réformes ont, toutefois, buté sur les préoccupations du gouvernement par la gestion de la réalité quotidienne, les contraintes qui pèsent sur les initiatives et

les actions des personnes et des entreprises, et sur la recherche de solutions aux situations d'urgence. Ce qui nous a amené, à titre d'exemple, à mettre en place des programmes de lutte contre les effets de la sécheresse, à se pencher sur la situation de certains établissements publics pour leur sauvegarde et à traiter certains conflits sociaux aux retombées économiques dangereuses. Ceci m'amène à traiter du bilan de notre action dans le domaine social.

### Monsieur le président

Outre les facteurs déjà cités visant l'amélioration du niveau de l'investissement national et extérieur en tant que moyen unique pour gagner le pari de l'emploi, nous avons accordé une attention particulière, dès notre prise de responsabilité, à la question sociale, afin de pallier le déficit chronique et dangereux affectant ses différents aspects, conséquence des accumulations ayant abouti au fil des années à l'élargissement de l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans notre pays, et en particulier dans le monde rural.

Considérant de l'impossibilité d'atteindre une quelconque efficacité économique ou développement durable sans mener un combat résolu contre le déficit social, le gouvernement a adopté, conformément à ses engagements, une stratégie globale intégrée pour le développement social basée sur une politique volontariste pour l'emploi des jeunes d'une part, et sur une politique sociale solidaire, d'autre part, dans le cadre d'une paix sociale fondée sur un partenariat positif entre les parties productives. Ces deux politiques se sont concrétisées dans







les programmes mis en oeuvre par le gouvernement dans les domaines du traitement du fléau du chômage et des différents aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de l'amélioration des services sociaux de base, de l'accélération de la cadence de la mise en place des infrastructures au profit des populations rurales, et du soutien aux programmes d'habitat social.

Ces programmes ont été pris en compte dans les crédits affectés aux secteurs sociaux au sein des budgets généraux de l'Etat et qui sont passés de 41 pc en 1997 à environ 48 pc en 2002. Ils ont été exécutés parallèlement aux programmes du développement économique et de promotion de l'investissement, et ce sur la base du principe de partenariat dans la gestion de la question sociale.

Il va de soi, Monsieur le Président, que l'emploi est le souci d'une grande partie des familles marocaines. C'est pourquoi la lutte contre le chômage a toujours été pour nous un défi majeur et pratiquement l'une de nos principales préoccupations. Nous avons adopté, à ce sujet, une approche basée sur le soutien de l'investissement comme locomotive pour la promotion de l'emploi ainsi que sur la libéralisation des structures de l'économie nationale - tel qu'il a été précédemment souligné - en ce sens qu'ils constituent deux facteurs essentiels pour promouvoir la culture de l'initiative privée comme cadre idéal pour une réelle insertion professionnelle de larges catégories qualifiées de nos jeunes.

Partant de là, la politique du gouvernement était axée sur les programmes d'incitation à l'emploi tendant à la mise en oeuvre de la loi relative aux stages de formation et d'insertion des jeunes diplômés, à la qualification professionnelle, aux crédits des

jeunes promoteurs, à l'auto-emploi, aux conventions sectorielles conclues avec les établissements publics, aux programmes des pépinières d'entreprises, en plus du cadre incitatif mis en place au profit des investisseurs privés, et de la charte des petites et moyennes entreprises, venu combler un vide juridique qui a longtemps affecté l'activité de cette large catégorie d'entrepreneurs ayant un poids considérable dans notre tissu économique.

Cette politique a commencé à donner ses fruits, puisque le taux global du chômage a régressé sur le plan national de 13,9 pc en 1999 à 12,5 pc en 2001, alors que le taux de chômage en milieu urbain a chuté à 19,5 pc en 2001 contre 22 pc en 1999. En milieu rural, ce taux est resté stable grâce à l'efficacité du programme de lutte contre les effets de la sécheresse mis au point par le gouvernement et dont je parlerai ultérieurement. Quant au taux de chômage des non-diplômés, il a diminué sensiblement au cours de la même période, alors que le taux de chômage des diplômés s'est établi à 27 pc grâce aux emplois créés par les différentes branches productives de notre économie nationale et dont le nombre a dépassé les 130.000 postes en 2001, d'une part, et grâce à l'effort exceptionnel consenti par le gouvernement par la création de plus 70.000 emplois au sein du budget général de l'Etat entre 1998 et 2002, d'autre part. Autant que faire se peut, nous nous sommes efforcés, de faire bénéficier de ces emplois et en priorité les titulaires de diplômes supérieurs.

Le gouvernement a pris parallèlement des mesures en faveur des personnes handicapées et des diplômés spécialisés en agronomie, en plus des actions menées par l'Agence nationale pour la promotion de

l'emploi et des Compétences que nous avons mise en place afin de fournir des prestations aux entreprises et aux demandeurs d'emplois, comblant de la sorte une autre lacune qui pénalisait la gestion du marché national de l'emploi.

Conjointement à ces programmes, le gouvernement n'a pas omis de traiter les effets nuisibles des conflits sociaux professionnels complexes et des dangers potentiels qui s'en suivent relatifs à la fermeture des unités de production, à l'atteinte aux opportunités d'emplois et à l'élargissement du cercle du chômage. Le gouvernement a ainsi pris des initiatives pour éviter la fermeture de nombreux établissements, en facilitant la conclusion de conventions tripartites dans le giron du comité national de réconciliation et en insufflant une forte impulsion à la résolution des conflits majeurs, dans le cadre du comité national de suivi du dialogue social.

En engageant de tels initiatives et programmes, le gouvernement aura ainsi consenti d'importants efforts dont les fruits commencent à apparaître. Cependant, l'aggravation de la problématique de l'emploi dans notre pays nous interpelle avec insistance et requiert la poursuite de son traitement par la conjugaison des efforts de toutes les composantes de la société, Etat, collectivités locales, entreprises publiques, secteur privé et société civile, et ce en faisant preuve d'innovation dans l'élaboration de nouvelles formules de partenariat entre ces composantes. Chacune d'elles se doit de propager, à partir de sa position, l'esprit de créativité et d'initiative auprès de nos jeunes dans l'objectif d'assurer une insertion professionnelle productive et stable du plus grand nombre possible d'entre eux, pour renforcer les capacités nationales de déve-

loppement et contribuer à l'oeuvre de développement global de notre pays.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs  
les honorables députés,**

La politique de la solidarité sociale a constitué l'autre face de la stratégie adoptée dans le domaine social par le gouvernement qui a axé ses efforts sur la lutte contre la pauvreté et les disparités spatiales et sociales, étant convaincu de la nécessité de renforcer la solidarité et l'entraide entre toutes les composantes de la société marocaine, ce qui a incité le gouvernement à mettre au point un programme permettant à de larges catégories de la société, notamment dans les villages et les banlieues, de bénéficier des infrastructures tels les routes, les établissements sanitaires, l'électricité, l'eau potable et l'habitat, dans la perspective d'atteindre un niveau équilibré du développement humain à la hauteur de la position à laquelle nous aspirons dans le monde d'aujourd'hui.

A ce sujet, et comme vous le savez, nous avons consenti des efforts particuliers à l'endroit des populations de nos provinces du Sud, où divers projets de développement socio-économique et d'urbanisation ont été réalisés. La visite Royale dans ces provinces est venue donner une forte impulsion à ces projets à travers la décision de Sa Majesté le Roi de créer une agence spéciale pour le développement des provinces du Sud. Il a été ainsi procédé au renforcement des infrastructures de base, à l'emploi de 1.350 diplômés, à la construction d'habitats salubres au profit des fils de la région et à l'accueil dans les meilleures conditions de nos fils égarés qui ont regagné la mère-patrie, et ce

dans le cadre des programmes de logement "Al-Aouda" et "Al-wahda".

En plus de ces opérations, nous avons tracé un programme spécial pour le développement décentralisé qui a eu un impact positif quant à la méthode à suivre dans d'autres régions du Royaume, notamment dans le monde rural. Eu égard à l'efficacité de l'approche qualitative adoptée dans ce cadre, basée sur la décentralisation et la déconcentration, l'association des citoyens dans le choix des projets, et sur le mode d'utilisation nouveau et solidaire des ressources de la Caisse de compensation, sa généralisation à d'autres aspects d'interventions publiques dans le domaine social nous paraît louable.

Nous devons souligner à ce propos, le rôle important que joue le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, soit à travers son appui aux projets d'équipement au profit des populations rurales, par le biais de l'affectation d'enveloppes budgétaires aux associations de micro-crédits en vue d'en renforcer les capacités de financement, ou encore par son soutien financier à l'Agence de développement social afin de permettre à cet organisme, que nous avons créé, de s'acquitter de la tâche sociale qui lui incombe, consolidant ainsi l'orientation générale que nous avons adoptée en matière de lutte contre la pauvreté et les disparités spatiales et sociales.

**Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs,  
les honorables députés,**

Dans ce contexte, il était nécessaire de s'intéresser à la problématique de l'habitat social, non seulement en tant que secteur social, mais aussi parce qu'il s'agit d'un domaine fructueux pour l'investissement et la promotion de l'emploi.

Soucieux de l'élaboration d'une stratégie à long terme en matière de lutte contre l'habitat insalubre et anarchique, Sa Majesté le Roi, que Dieu le préserve, nous a chargé d'une mission ayant une portée sociale profonde consistant à mettre en place un programme national décennal dans ce domaine, de façon à nous prémunir contre les répercussions de ce phénomène dangereux sur la cohésion et l'équilibre de notre société. Ce qui explique notre souci d'élaborer ce programme suivant une approche réaliste et applicable. C'est ainsi que les formes d'intervention ont été définies avec précision et que le coût global a été fixé à 28,6 milliards de dirhams, dont plus de 54 pc sont pris en charge par les contributions et les aides publiques, tout en veillant à l'assortir d'une stratégie préventive et de mesures d'accompagnement, à commencer par le parachèvement du cadre juridique organisant l'urbanisme et la réforme du mode de financement et des aides publiques, ainsi que la mise en place de mesures incitatives du secteur privé.

**Monsieur le président,  
Honorables députés,**

La restructuration du régime de la prévoyance sociale dans notre pays constitue l'une des composantes de la politique sociale du gouvernement. Dans ce cadre, nous avons mis en place un projet de code de la couverture médicale de base qui fera date comme étant l'une des performances exemplaires du gouvernement d'alternance et couronnera les promesses que nous avons tenues devant Sa Majesté le Roi et devant le peuple marocain.

Ce projet, dont je vous avais présenté les grandes lignes, consacre le contenu pra-

tique et concret que nous donnons à l'économie solidaire dans notre pays, conformément aux préceptes de notre religion tolérante, eu égard à ses impacts profonds non seulement sur le plan social, puisqu'il constitue une composante essentielle du développement social, mais aussi sur le plan économique, en ce sens qu'il représente un domaine propice aux investissements productifs de nouvelles richesses et à la création d'opportunités d'emploi nombreuses et variées, outre sa contribution directe à l'amélioration des conditions générales de l'activité économique et à la promotion de l'investissement.

Le défi de ce projet est lié à un autre pari, celui de la mise à niveau de deux organismes fondamentaux du régime de la sécurité sociale dans notre pays, à savoir la Caisse nationale de la sécurité Sociale et la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale.

Je suis convaincu qu'avec l'adoption de cette réforme à dimension civilisationnelle nous aurons ouvert la voie à la généralisation de l'accès progressif de toutes les catégories sociales aux services médicaux.

**Monsieur le président,  
Honorables députés,**

La mise à niveau économique et sociale ne peut se faire sans une paix sociale basée sur un partenariat positif entre les acteurs de la production, et sur une synergie des efforts consentis par l'ensemble des acteurs économiques dans un climat de confiance et d'engagement mutuels.

A cet égard, le gouvernement d'alternance s'est efforcé de mettre en oeuvre les engagements de l'Etat tout en veillant d'autre part, à mettre en avant dans les rapports avec les acteurs de la production une nouvelle méthodologie dans le traitement des questions relatives au dialogue social.

Ainsi, le gouvernement ne s'est pas contenté de l'application de l'accord du 19 Moharram 1421, qui a renforcé la vocation sociale de son action, mais il est allé encore plus loin en honorant les engagements des gouvernements précédents contenus dans la déclaration commune du 1er août 1996.

Dans ce cadre et à titre de rappel, je me contente de citer quelques étapes essentielles de l'exécution des décisions du dialogue social entamé par le gouvernement. C'est ainsi qu'outre le règlement du dossier des personnes renvoyées ou suspendues pour des motifs politiques ou syndicaux, nous avons honoré l'engagement de la promotion exceptionnelle des fonctionnaires et des agents en permettant à 106.000 fonctionnaires et agents de bénéficier de cette mesure spéciale qui a coûté au budget de l'Etat et des établissements publics une enveloppe de 6,8 milliards Dh répartie sur les années 2001 et 2002.

Nous avons également créé 4000 postes d'emploi pour la titularisation des agents temporaires, journaliers et occasionnels. Il a été procédé également à la révision du statut des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale qui a mis fin au système du quota dans la promotion interne, liée désormais à la compétence et au mérite, ce qui a amélioré sensiblement leurs conditions matérielles. Le régime des pensions de 1997 a été également généralisé à tous les retraités. Ainsi, avons-nous satisfait les revendications tant proclamées par de larges franges de fonctionnaires et d'agents et honoré nos engagements à cet égard.

Nous n'avons pas omis non plus la situation des catégories démunies, puisque nous avons pris des mesures et des amnisties fiscales à leur profit, afin de leur permettre d'accéder aux services médicaux et

sociaux. Nous avons pris également d'autres mesures au profit de petits agriculteurs en vue d'alléger leurs endettements, et au profit de jeunes entrepreneurs pour ce qui est du paiement des intérêts de crédits.

La logique que nous avons adoptée dans le traitement des dossiers du dialogue social a eu le mérite de dégager une nouvelle méthodologie partagée par l'ensemble des partenaires sociaux durant toutes les sessions du dialogue social, et qui a inauguré un nouveau pacte social fondé sur l'ouverture des canaux de concertation et de dialogue, sur la conviction de la responsabilité commune dans la gestion du dossier social, ainsi que sur le respect par chacun des partenaires des engagements conclus.

**Monsieur le président,  
Honorables députés,**

Dans la déclaration gouvernementale, nous avons attiré l'attention sur le fait que le développement global et équilibré, avec ses exigences de mettre un terme aux disparités sociales et spatiales, nécessite des réformes profondes pour améliorer la situation en milieu rural au Maroc. Partant de ce constat, et en référence à la stratégie de développement rural intégré que nous avons mises en place, et dont la mise en oeuvre a été assurée par le conseil interministériel permanent pour le développement rural, le gouvernement a mobilisé des ressources financières conséquentes qui ont atteint 9,5 milliards DH en moyenne annuelle durant la période 1998/2002, soit une augmentation de 50 pc par rapport à la période 1997/1998.

Nous avons veillé à améliorer le niveau des investissements dans les secteurs sociaux, éducatifs et des infrastructures de base. Quelque 5,7 milliards DH ont été également investis dans le secteur agricole toutes composantes confondues. L'investissement de ces ressources a permis de réaliser plusieurs acquis au profit de la population du monde rural.

Dans les domaines des équipements de base, nous avons œuvré à l'accélération du rythme de réalisation du programme des routes rurales qui comprend la construction de plus de 11.200 km, ce qui a permis la réalisation de 50 pc du programme prévu. Il en est résulté sans nul doute, un changement positif global des conditions économiques des régions concernées, notamment pour ce qui est de l'intensification des échanges, l'amélioration de la scolarisation et la réduction du coût du transport ainsi que la stabilité des prix.

Dans le domaine social et éducatif, les ressources importantes qui ont été investies dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement entre 1998 et 2002 ont permis l'augmentation du nombre d'établissements de l'enseignement primaire, ce qui a ouvert la voie aux enfants du monde rural pour accéder à l'école. Leur nombre a atteint plus de 1.800.000 élèves, soit une augmentation de 28 pc par rapport à l'année 1998. Le taux de scolarisation en milieu rural a atteint 75 pc, alors que le taux de scolarisation des filles a atteint 70 pc en augmentation de 48 pc, ce qui a réduit le déficit existant. Il s'agit là d'une importante réalisation dans ce secteur vital.

Enfin, la mobilisation des potentialités publiques et privées ainsi que celles de la société civile dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'analphabétisme, mise en place par le gouvernement, a réduit de 75 à 60 pc le taux d'analphabétisme dans le monde rural. Cette stratégie, qui adopte une nouvelle approche pilote basée sur l'interaction entre la campagne nationale générale, les campagnes sectorielles et les programmes

de la société civile et des entreprises, vise à ramener le taux d'analphabétisme de 47 à 35 pc en 2004 et à 25 pc à l'horizon 2010.

En matière d'eau potable, les efforts déployés et les programmes tracés ont permis une augmentation du taux de couverture de la population en eau potable de 28 pc en 1997 à 43 pc en 2001, alors que nous avons pris toutes les dispositions pour relever ce taux à 53 pc au cours de cette année et atteindre, grâce à Dieu, 62 pc en 2004.

Quant à l'électrification rurale, le gouvernement a œuvré pour accélérer le rythme de la réalisation de son programme pour atteindre annuellement 1.500 villages au lieu de 1.000 auparavant. Actuellement, 50 pc de la population rurale bénéficie de l'électrification contre 15 pc. Des dispositions ont été également prises pour poursuivre la réalisation de ce programme avec la cadence requise pour assurer, si Dieu le veut, la couverture de l'ensemble du monde rural en 2006 au lieu de 2010 comme il était prévu.

En plus de ces équipements, le gouvernement a mis en place un programme d'habitat rural basé sur le développement de pôles urbains moyens en milieu rural à travers la réalisation de programmes d'habitat, notamment dans les régions reculées, qui constituent le moyen efficace pour maîtriser l'exode et assurer les conditions nécessaires pour un développement équilibré du territoire national.

Le secteur agricole, l'un des piliers de notre tissu économique et de l'autosuffisance alimentaire, a été au centre de l'intérêt du gouvernement dont la politique a été basée sur deux axes centraux, le premier consiste en l'appui à l'organisation des agriculteurs, en contribuant à la création des coopératives agricoles qui constituent pour les petits d'entre eux notamment, un cadre adéquat pour l'amélioration de leur vie économique et sociale. Le second vise à poursuivre la construction de barrages pour consolider et élargir les régions irriguées en donnant la priorité à la petite et moyenne hydraulique, eu égard à son rôle dans la garantie d'une production agricole et la valorisation des ressources hydriques.

Dans le domaine social et éducatif, les ressources importantes qui ont été investies dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement entre 1998 et 2002 ont permis l'augmentation du nombre d'établissements de l'enseignement primaire, ce qui a ouvert la voie aux enfants du monde rural pour accéder à l'école. Leur nombre a atteint plus de 1.800.000 élèves, soit une augmentation de 28 pc par rapport à l'année 1998. Le taux de scolarisation en milieu rural a atteint 75 pc, alors que le taux de scolarisation des filles a atteint 70 pc en augmentation de 48 pc, ce qui a réduit le déficit existant. Il s'agit là d'une importante réalisation dans ce secteur vital.

Enfin, la mobilisation des potentialités publiques et privées ainsi que celles de la société civile dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'analphabétisme, mise en place par le gouvernement, a réduit de 75 à 60 pc le taux d'analphabétisme dans le monde rural. Cette stratégie, qui adopte une nouvelle approche pilote basée sur l'interaction entre la campagne nationale générale, les campagnes sectorielles et les programmes de la société civile et des entreprises, vise à ramener le taux d'analphabétisme de 47 à 35 pc en 2004 et à 25 pc à l'horizon 2010.

En matière d'eau potable, les efforts déployés et les programmes tracés ont permis une augmentation du taux de couverture de la population en eau potable de 28 pc en 1997 à 43 pc en 2001, alors que nous avons pris toutes les dispositions pour relever ce taux à 53 pc au cours de cette année et at-

teindre, grâce à Dieu, 62 pc en 2004.

Quant à l'électrification rurale, le gouvernement a oeuvré pour accélérer le rythme de la réalisation de son programme pour atteindre annuellement 1.500 villages au lieu de 1.000 auparavant. Actuellement, 50 pc de la population rurale bénéficie de l'électrification contre 15 pc. Des dispositions ont été également prises pour poursuivre la réalisation de ce programme avec la cadence requise pour assurer, si Dieu le veut, la couverture de l'ensemble du monde rural en 2006 au lieu de 2010 comme il était prévu.

En plus de ces équipements, le gouvernement a mis en place un programme d'habitat rural basé sur le développement de pôles urbains moyens en milieu rural à travers la réalisation de programmes d'habitat, notamment dans les régions reculées, qui constituent le moyen efficace pour maîtriser l'exode et assurer les conditions nécessaires pour un développement équilibré du territoire national.

Le secteur agricole, l'un des piliers de notre tissu économique et de l'autosuffisance alimentaire, a été au centre de l'intérêt du gouvernement dont la politique a été basée sur deux axes centraux, le premier consiste en l'appui à l'organisation des agriculteurs, en contribuant à la création des coopératives agricoles qui constituent pour les petits d'entre eux notamment, un cadre adéquat pour l'amélioration de leur vie économique et sociale. Le second vise à poursuivre la construction de barrages pour consolider et élargir les régions irriguées en donnant la priorité à la petite et moyenne hydraulique, eu égard à son rôle dans la garantie d'une production agricole et la valorisation des ressources hydriques.

Des ressources importantes ont été investies dans ce domaine qui ont permis la construction de plusieurs barrages, dont cinq ont été destinés essentiellement à l'irrigation, outre l'équipement de plus de 65.000 hectares supplémentaires pour l'irrigation et l'aménagement de 53.000 autres hectares.

Ces réalisations ont été accomplies en adoptant une nouvelle méthodologie visant à intégrer l'ensemble des opérations pour éviter le gaspillage et la dilapidation des ressources, résultat du manque d'harmonie entre la construction des barrages et l'équipement des terres. Cette désharmonie a été à l'origine dans le passé de la perte de plus de 1,4 milliard de mètres cube d'eau, alors que 154.000 hectares des terres en aval des barrages sont restés non équipés, ce qui nous a incité à mettre en place une commission ministérielle de l'eau présidée par le Premier ministre, à laquelle nous avons confié la tâche de veiller à la coordination de la politique sectorielle dans le cadre d'une vision globale et harmonieuse pour la mobilisation, l'exploitation et la préservation de nos ressources hydriques conformément aux hautes orientations de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste.

Nous avons entamé la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour la réforme de ce secteur à tous les niveaux: mobilisation, distribution, utilisation des eaux et autres, et avons financé 40 projets intégrés qui couvrent 2,5 millions d'hectares dans les régions bours, dans la perspective de réduire les disparités régionales.

Parallèlement, nous avons réalisé des projets d'aménagement foncier de base pour améliorer la capacité productive des terres et soutenir les agriculteurs pour parvenir à une utilisation optimale des facteurs de production et à la préservation des eaux et des sols.



**Monsieur le président,  
Honorables députés,**

Nous ne pouvons parler de l'agriculture et du monde rural sans évoquer le phénomène de la sécheresse qui a pris un aspect structurel dans notre économie. Pour y faire face il a fallu mettre en place un programme de développement déconcentré, basé sur la mobilisation de tous les acteurs et auquel d'importantes ressources financières ont été affectées dans le cadre du Fonds de développement rural. Ces ressources se sont élevées jusqu'à présent à 8 milliards de DH avec priorité aux opérations structurelles et préférence aux petites et moyennes entreprises locales dans l'oeuvre de réalisation en plus de l'adoption d'une procédure administrative simplifiée et rapide.

Effectivement, l'évaluation globale des projets réalisés a montré que les résultats ont été satisfaisants et ont permis à coup sûr d'alléger les effets négatifs de la sécheresse. Ainsi, aucune aggravation de l'exode rurale ou perte inquiétante de ressources animales n'a-t-elle été enregistrée. Il s'avère, ainsi, que les effets de la sécheresse sur le plan économique ont été réduits progressivement. Je me contente de rappeler les importantes réalisations de ce programme qui a permis la création de 19 millions journées de travail et l'alimentation en eau potable de plus de 1,6 million d'habitants.

Je ne manquerais pas de noter que ce programme a été l'une des performances les plus fructueuses et les plus efficaces que le gouvernement d'alternance a eu l'honneur de concevoir et de mettre en oeuvre.

Soucieux d'assurer la continuité de la réalisation de ces opérations intégrées, le gouvernement s'attelle actuellement à mettre en place un régime approprié au Fonds

de développement rural pour lui garantir des ressources financières stables. Nous considérons que cette mesure est d'une grande importance puisqu'elle permet de se départir des interventions antérieures de l'Etat en pareilles situations, marquées par l'improvisation.

Le gouvernement a oeuvré également pour la restructuration de la Caisse nationale du crédit Agricole pour en faire un instrument générateur d'une dynamique financière permettant de stimuler les échanges économiques en milieu rural, eu égard à leur rôle principal dans le développement rural. Le gouvernement a procédé dans ce cadre à un traitement satisfaisant de l'endettement des agriculteurs qui a nécessité une contribution directe de l'Etat d'un montant de 1,2 milliard de DH.

Je voudrais souligner enfin, que le secteur des eaux et des forêts n'a pas échappé à nos préoccupations, puisque que nous avons mis l'accent sur sa dimension stratégique à moyen et à long termes, dans la préservation et l'amélioration des ressources hydriques, la sauvegarde de la biodiversité dont regorge notre pays. A travers la mise en place d'un cadre juridique sur les zones montagneuses, nous aspirons à permettre aux habitants de ces régions de mettre en valeur leurs propres ressources.

Suivant la démarche que nous avons adoptée en matière de développement rural, des programmes de développement sont en cours de réalisation dans les provinces du Nord et comportent des projets à caractère local et des projets d'aménagement du territoire telle la rocade reliant Tanger à Saïdia sur un trajet de 555 km avec un investissement de 5 milliards de DH, dont 80 km ont déjà été réalisés dans la perspective de désenclaver ces régions et offrir de larges opportunités d'investisse-

ment dans les régions du nord du Royaume.

Ainsi, Monsieur le président, nous estimons que la situation du monde rural a enregistré durant le mandat du gouvernement d'alternance une amélioration à la fois importante et relative en dépit des trois années consécutives de sécheresse, ce qui prouve l'efficacité de la démarche que nous avons entreprise et qu'il faut poursuivre en privilégiant les réformes structurelles de fond ainsi que la rationalisation de l'exploitation de nos ressources naturelles.

**Monsieur le président,  
Honorables députés,**

La présentation de ce bilan ne doit aucunement être perçue comme une autosatisfaction, même si l'on ne peut minimiser ce qui a été réalisé par le gouvernement d'alternance lors des dernières années, sous la conduite et la sollicitude de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste. Je suis persuadé que cette étape, comme cela a d'ailleurs été souligné par le Souverain, a permis à "l'ancienne opposition d'acquiescer la culture de gouvernement et à l'ancienne majorité de jouer le rôle de l'opposition constructive".

Le nombre impressionnant de projets de loi adoptés au cours de cette législature demeurera présent à l'esprit. Il a en effet atteint 161 lois sur un total de 181 projets soumis aux deux chambres. Cette même législature a également été marquée par l'adoption de 20 propositions de loi, un nombre record. Ces chiffres font de cette législature la plus riche étape qu'a connue notre pays en matière de réalisations législatives.

Je demeure persuadé que beaucoup reste à faire. Je suis conscient, tout comme vous, de l'ampleur des défis qui interpellent notre pays, des préoccupations d'une partie



de notre jeunesse face aux problématiques de l'emploi et de la marginalisation, des soucis des entreprises face à l'ouverture. Je suis également conscient que nous n'avons d'autre choix que d'aller de l'avant sur la voie de la réforme de nos institutions et de nos structures économiques et sociales.

Les défis et enjeux majeurs auxquels notre pays fait face sont aujourd'hui clairs et bien définis, de même que les principales réformes qui constituent les fondements d'un Maroc démocratique, moderne et solidaire au 21ème siècle ont été entamées et doivent être conduites à terme et réussies. Ces réformes concernent les domaines des libertés publiques, de la décentralisation, de la régionalisation, de l'éducation, de la formation, des nouvelles technologies de l'information et de la protection sociale.

Les orientations et les positions exprimées par Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, sur toutes les questions cruciales, constituent la plate-forme de notre mobilisation derrière le Souverain pour parachèver l'édification d'une société démocratique.

Il nous incombe effectivement, avant tout, de faire du processus de transition démocratique dans notre pays et de la consécration du Maroc des libertés et des droits de l'Homme un processus irréversible. Dans cette optique, les prochaines élections seront cruciales.

J'appelle, depuis cette tribune, l'ensemble des citoyens, en particulier les jeunes actifs et dynamiques à exercer leur droit de vote et à faire de cette première consultation du 21è siècle dans notre pays une fête de la démocratie.

D'autre part, il nous incombe de poursuivre l'application progressive de la réforme globale du système de l'éducation et

de la formation considéré comme l'une des clefs de l'avenir, car il n'y a point d'avenir sans l'éducation et la formation des générations montantes.

On ne peut ne pas donner au principe de l'égalité des chances, auquel nous sommes très attachés, toute sa signification et son étendue et ce, en consacrant le droit au travail à une large échelle, l'emploi étant la clef de voûte de la dignité de l'homme et le moyen par lequel il aspire au bien-être. Nous pouvons atteindre cet objectif en continuant à ouvrir à la réduction des disparités sociales par le renforcement des réseaux de protection sociale et des mécanismes de solidarité. C'est dans ce cadre que l'institution de l'assurance maladie obligatoire constitue la première des priorités.

Nous nous devons de poursuivre l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et de l'investissement, de continuer à soutenir les entreprises dans leur effort de modernisation et d'encourager l'initiative, la créativité, l'audace et le mérite, le renforcement de la compétitivité de notre tissu économique étant une condition incontournable pour l'amélioration du niveau de vie de nos concitoyens et l'élévation du rang de notre pays dans le concert des nations. Aussi devons-nous avoir toujours présent à l'esprit l'échéance 2010 de plus en plus proche.

Nous devons, enfin, avoir une totale confiance en l'efficacité du choix de la politique de la décentralisation et de la régionalisation, car l'espace local et régional est la véritable source naturelle de l'esprit de créativité, d'innovation, de l'initiative, de l'enthousiasme et de l'action commune, espace qu'il faut valoriser en tant que véritable

point de départ de l'inspiration des méthodes d'organisation de la société et de la conception de ses politiques.

**Monsieur le président,  
Honorables députés,**

Permettez-moi de clore ce long exposé en vous faisant part d'une réflexion personnelle inspirée des années que j'ai passées dans la gestion de la chose publique.

Les Marocains, comme chacun peut le constater, ont une certaine tendance à ne pas prendre toute la mesure de leur valeur réelle. J'ai pu toucher du doigt aujourd'hui plus que jamais les énormes potentialités, les capacités importantes et le réservoir intarissable des compétences dont nous disposons et qui nous permettront de mener le combat de la modernité et du développement.

Oui mesdames et messieurs, j'ai effectivement travaillé aux côtés de grands commis de l'Etat, de centaines de fonctionnaires anonymes qui oeuvrent et qui croient en leur pays, de jeunes femmes audacieuses acquises à l'évolution, d'acteurs économiques prêts à relever le défi de la compétitivité et de jeunes avides de progrès et de modernité. Je crois en l'avenir de notre pays et suis tout à fait convaincu de ses capacités d'affronter sereinement le nouveau millénaire.

**Monsieur le président,  
Honorables députés,**

Le gouvernement d'alternance que je conduis a eu l'honneur d'oeuvrer aux côtés de deux grands Souverains auprès desquels nous nous sommes engagés à servir notre patrie dans un tournant précis du cheminement de notre peuple. De Feu SM le Roi

Hassan II, père de cette expérience, et de SM le Roi Mohammed VI, héritier de Son secret, nous avons appris la vertu du consensus, la prééminence de l'intérêt supérieur de la nation sur les intérêts personnels ainsi que le rejet des critiques et reproches qui s'éloignent de l'objectivité et de l'équité.

Fidèle à ces vertus et à mes engagements personnels et aux valeurs qui ont été miennes durant mon parcours de militant, j'ai pris conscience de l'ampleur et du poids de la responsabilité que j'assume en ma qualité de Premier ministre de Sa Majesté. Tout ceci m'a incité à privilégier la concertation, le sens de la conviction et le consensus, convaincu de la justesse de ce choix et de sa compatibilité avec les exigences du moment.

Aussi, je tiens à exprimer à mes collègues, membres du gouvernement, qui m'accompagnent dans ce cette marche, toute ma considération et ma gratitude pour les services rendus à leur patrie, eux qui ont pris conscience de la spécificité de l'étape que nous avons vécue et répondu à ses exigences, ce qui, par la grâce de Dieu, nous a permis d'accomplir toutes ces réalisations.

Nous implorons le Très Haut de couronner de succès toutes nos actions et nous assister dans la concrétisation des attentes et aspirations de nos concitoyens au bien-être et à la prospérité, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu lui accorde longue vie, guide ses pas et comble le Souverain en la personne de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et de tous les membres de l'illustre Famille Royale. Dieu exauce les voeux de ceux qui l'imploront.

**Merci de votre attention. Paix et  
bénédictio de Dieu soient sur vous".  
05/08/2002**



# Les socialistes s'appuient sur leur bilan, pour aller plus loin

*Driss Lachguar discute la déclaration du Premier ministre*

“Les leçons des expériences de la transition démocratique dans le monde nous apprennent que quatre dangers principaux menacent la réussite de ces expériences”.

Pour Driss Lachguar, président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants qui intervenait hier, dans le cadre du débat sur le bilan du gouvernement de l'alternance, ces dangers sont le populisme, l'extrémisme, le sectarisme politique et l'immobilisme.

“Le danger du populisme occupe les esprits et donne l'illusion qu'on peut faire l'impasse sur la réalité, en réduisant la proposition de solution à de simples slogans et à faire de la démagogie dans la quête de bénéfices égoïstes des retombées de la dynamique du changement, les marges des libertés et les chantiers de la réforme et les horizons qu'ouvre cette dynamique”, explique Driss Lachguar.

Et les dangers du populisme résident pour le président du Groupe socialiste dans le fait que cela “transforme le débat et le dialogue, nécessaires pendant les périodes de transition, en des batailles verbales et des surenchères”.

Cette tendance “ne sert pas l'action politique organisée, ne croit pas à l'accumulation”.

Le second danger “est représenté par la fuite en avant que certaines forces politiques peuvent choisir, en échangeant l'action dans le champ de l'action politique, contre l'exercice verbal de l'idéologie”.

Une fuite en avant pendant laquelle “le temps est consacré à la comparaison entre les projets et les concepts théoriques, l'effort est dilapidé dans le rappel permanent du fossé qui sépare les accumulations concrètes et les rêveries, loin des préoccupations des gens, de la mobilité de la société et de la dynamique des acteurs politiques et des institutions”.

Pour le député socialiste, “cette démarche considère que c'est l'administration qui est le seul moteur de l'histoire”. Et “certains peuples ont beaucoup souffert des conséquences de cette mentalité qui recherche la conformité artificielle entre l'idée, le slogan et le programme aux dépens de la confrontation de l'idée, du slogan et du programme au contexte de la réalité et aux conditions de la production”.

Le troisième danger évoqué par Driss Lachguar est celui de l'extrémisme “sous toutes ses formes et compositions, qui prend en fonction des données politiques et culturelles de la région des formes diverses”. L'une de ces formes est “le nihilisme qui se satisfait du “non” dans toutes les conditions et à toutes les occasions et qui s'installe dans le confort du spectateur du processus”.

L'autre est “l'extrémisme religieux qui transforme la politique en une séparation simpliste entre la vertu et la dépravation”.

Le quatrième danger qui guette la transition démocratique concerne le rapport entre l'action nationale globale qui a sa propre logique, ses obligations et l'action par-

tisane étroite qui a les siennes.

“Certaines formations politiques peuvent être tentées de faire passer en premier la logique partisane étroite aux dépens de l'action nationale globale, ce qui s'oppose aux conditions de réussite de la transition démocratique qui exige, par nature même, la consolidation des principes fondamentaux et le consensus autour des questions stratégiques”.

A cet égard, Driss Lachguar se dit optimiste, car le gouvernement d'alternance, constitué d'une large coalition conduite par Abderrahmane El Youssoufi, «a fait preuve durant son exercice d'une grande maturité et a acquis en un temps record la culture de gouvernement».

Driss Lachguar estime que d'alternance a démontré à l'instar des grandes démocraties, sa capacité à instituer une situation politique nouvelle, dans laquelle l'opposition n'est pas une fatalité.

Le président du Groupe socialiste indique que «l'USFP, conscient de tous ces dangers qui guettent la transition démocratique, considère que la déclaration gouvernementale (le discours - bilan de M.El Youssoufi) a réussi à exposer les véritables questions en citant aussi les choix dont dispose notre démocratie naissante pour préserver les acquis et les réalisations, en poussant le processus de transition démocratique dans le sens de l'irréversibilité, qui intègre toutes les forces vives à ce processus».

Un processus qui, pour Driss Lachguar, constitue aussi un moyen de sélection entre les forces et les coalitions politiques qui désirent développer cette expérience et s'y engager avec honnêteté, d'une part et, de l'autre, les forces de l'immobilisme et du conservatisme qui tentent un retour en arrière.

Mais si le député socialiste a tracé dans une partie importante de son intervention les perspectives d'avenir de l'actuelle expérience de transition démocratique, il a également développé les positions de son groupe sur le bilan que le Premier ministre a présenté devant la Chambre des représentants. Une première dans les annales de l'Exécutif au Maroc.

A cet égard, Driss Lachguar souligne qu'il était clair dès le début de cette expérience, il y a 4 ans et 4 mois, que le Parlement doit être l'un des principaux soutiens pour les réformes nécessaires.

Ce rôle a d'abord été important, notamment à travers la mise en place de la coalition qui a constitué la majorité gouvernementale, notamment avec l'élection du président de la première Chambre et la mise en place des mécanismes de coordination et une action commune entre les composantes de la majorité.

Et si «l'USFP a préservé son engagement pour les principes de liberté et de progrès», il n'en a pas moins contribué, en conduisant le gouvernement de l'alternance au succès de cette période de transition démocratique, qui était le principal dénominateur commun avec les autres



composantes de la majorité.

A cet égard, Driss Lachguar constate que “grâce à la contribution de tous et malgré les difficultés... nous avons apporté le soutien permanent au gouvernement”.

Un soutien dans lequel la majorité “a joué son rôle complètement au sein du Parlement en interpellant de manière objective, parfois de manière sévère” les membres du gouvernement.

En faisant le bilan de l'action du Parlement, caractérisé par une totale coordination entre les groupes de la majorité, mais aussi par la force de proposition qui a caractérisé le travail législatif, Driss Lachguar constate qu'il y a eu durant cette période une véritable évolution positive dans le travail législatif, son rythme et son contenu.

Le président du Groupe socialiste estime importante la mise en place de cette nouvelle pratique qui fait que le gouvernement vient présenter son bilan à la fin de la législature.

Le député socialiste estime que la discussion du bilan du gouvernement d'alternance est d'autant plus importante que ce gouvernement est aussi “l'une des premières étapes de transition démocratique née de la convergence de la volonté de Feu S.M Hassan II et des forces vives du pays, qui s'est renouvelée avec l'accession de S.M le Roi Mohammed VI au Trône”.

Une étape qui “nous rassure pour le développement politique, économique et social du pays”.

Concernant le bilan gouvernemental, Driss Lachguar souligne que l'alternance a suscité un flux important de revendications, d'espoirs et d'attentes. “Nous sommes conscients de l'importance de cette période et de la délicatesse de la présentation du bilan d'une expérience dont le sens dépasse en réalité le simple langage des

chiffres” eu égard “aux changements qu'elle a apportés au paysage politique national”.

Et d'ajouter que “la déclaration (bilan) n'a pas opté pour la solution facile de comparer ses réalisations à celles du passé”.

La déclaration de M.El Youssoufi “est une lecture de l'immense changement structurel qui a touché la situation politique et son cadre institutionnel, économique et les conditions sociales, culturelles et les domaines du droit, renforçant ainsi les fondements de l'Etat de droit et nos relations internationales”.

Le président du Groupe socialiste évoque l'action menée en faveur de l'intégrité territoriale et les avancées réalisées à cet égard par le gouvernement.

Il salue à ce propos “le rôle déterminant” joué par les Forces Armées Royales et leur commandant suprême S.M le Roi Mohammed VI.

Pour le secteur social, tout en comprenant les exigences des catégories sociales à cet égard, le député socialiste constate qu'il est nécessaire d'évaluer les réalisations de manière objective.

Trois constats sont importants à ce sujet: le passif lourd hérité du passé et le temps nécessaire pour que les effets des réformes donnent leurs fruits. Le troisième constat est que, malgré les nécessités de la rationalisation de la gestion, leurs effets sur le plan social n'ont pas eu d'impacts négatifs.

Le président du Groupe socialiste évoque, par ailleurs, les réalisations qui ont concerné les différents autres secteurs pour souligner qu'au-delà, la démocratie s'est renforcée à travers l'évolution qui a permis l'ouverture des horizons et l'amélioration des conditions de l'action politique.

Labib BELMAHI  
06/08/2002

## Entretien avec Mohammed Abed al-Jabri

*L'ambition du gouvernement  
El Youssoufi, une société démocratique*

Mohammed Abed al-Jabri est un philosophe et un intellectuel proche du Premier ministre Abderrahmane El Youssoufi. L'interview a été réalisée avant la mort du Roi Hassan II et l'avènement du Roi Mohammed VI. Il n'a pas souhaité s'exprimer après. Le gouvernement El Youssoufi enraine sa légitimité dans les années de la lutte pour l'indépendance et la démocratie au Maroc. Ses trois objectifs sont de restaurer l'image du pays à l'étranger, veiller au respect des libertés et relancer la croissance économique. Ses deux défis sont l'écart croissant entre les deux Maroc, l'un «utile», l'autre laissé pour compte, et le maintien d'une opposition aux réformes au sein même du gouvernement.



**O**ussama Gaber et Jean-Christophe Ploquin : En votre qualité de militant au sein de l'opposition marocaine depuis l'indépendance (ex-membre du Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires, USFP) et en tant qu'intellectuel qui a consacré de grands efforts à l'étude critique de la structure de la pensée arabe et de son évolution à travers l'histoire, quelle analyse faites-vous de la situation politique et sociale du Maroc ? Quels sont, d'après vous, les principes qui fondent l'action du gouvernement de l'alternance ? Quels sont ses objectifs prioritaires ? M. El Youssoufi a expliqué qu'il souhaitait élargir le champ de la démocratie dans la vie sociale et politique, mais cet objectif sera-t-il suffisant pour une population qui ressent surtout la pauvreté et le chômage ? Quelles sont donc les chances de M. El Youssoufi de réussir l'alternance ?

Mohammed Abed al-Jabri : Vu sous le prisme d'une analyse

socio-historique, qui s'intéresse au structurel aussi bien qu'au génétique, le Maroc se présente comme un excellent exemple d'un pays où la continuité fait loi dans tous les domaines. En effet, depuis l'établissement du Protectorat en 1912, ou du moins depuis que la «pacification» est considérée comme achevée (1936), le Maroc développe, dans tous les domaines, une distorsion grandissante entre deux pôles : l'un traditionnel, l'autre moderne. Ce qui caractérise cet état de choses, ce n'est pas seulement la continuité ininterrompue dans chaque pôle, mais aussi la coexistence pacifique entre eux. Ainsi le secteur moderne, créé par le Protectorat dans tous les domaines administratifs, économiques, politiques et culturels, a continué et ne cesse de continuer à se développer dans le même sens ou presque, tandis que son «opposant», le secteur traditionnel, perdure, se développe ou se sous-développe, dans la quasi-totalité de la vie morale et matérielle du pays : le Maroc utile (économiquement) et le Maroc non utile, le Makhzen et l'administration publique, l'enseignement

originel et l'enseignement moderne etc. Autant de couples qui témoignent de la prédominance d'une distorsion/continuité structurelle qui caractérise tous les domaines.

C'est au sein de cette distorsion/continuité, que l'on peut qualifier de «chronique», que se font le changement et la continuité au Maroc. Deux ans avant son engagement dans l'actuelle expérience politique, qu'on qualifie au Maroc d'aujourd'hui d'«alternance», M. El Youssoufi, Premier secrétaire du Bureau politique de l'USFP, a comparé le Maroc à une grande salle d'attente où on est obligé de passer un temps interminable avant une éventuelle «entrée».

Tout le monde s'accorde à dire que la désignation, par S. M. Hassan II, de cet ancien résistant — qui fut aussi compagnon politique et camarade militant de M. Ben Barka et M. Bouabid — comme Premier ministre, constitue le signe d'un sérieux changement. Il s'agit d'un simple changement de gouvernement, certes, mais puisque ce changement vient après de nouveaux amendements

à la Constitution votée pour la première fois à l'unanimité et qui donnent naissance, au Maroc, à ce qu'on désigne aujourd'hui, avec un certain sentiment de fierté, comme «l'Institution du Premier ministre», on peut dire, ou du moins espérer, que les choses dans la «salle d'attente» marocaine commencent à bouger.

Pour mesurer combien ce changement pourrait être prometteur, il faut le voir à travers le phénomène de distorsion/continuité que nous venons de mettre en relief. On doit se rappeler que la vie politique au Maroc était, et elle l'est encore, caractérisée par l'existence de deux espaces politiques.

- Un espace traditionnel fondé sur les fameuses Bey'a (l'allégeance) et Choura (consultation). Bien que le statut juridique de celle-ci ait été défini par la majorité des fukahha (docteurs de l'Islam) comme étant «renseignante» et non pas «obligeante», elle s'impose parfois comme étant «légitimante», si j'ose dire, surtout quand il s'agit de prendre des décisions concernant des questions à caractère national. ➤➤



►► Les acteurs dans cet espace politique traditionnel sont le roi et «les gens de nouement et de dénouement», c'est-à-dire les représentants authentiques de la Oumma (la Nation). Il s'agissait surtout des Oulémas (Docteurs de la Charia) avant l'apparition sur la scène politique, à partir des années 30, des chefs du mouvement national moderne. Ceux-ci sont devenus, au temps du Protectorat, des Zouama (leaders) alliés de Sa Majesté, puis se sont transformés, depuis les premières années de l'Indépendance, en «opposition». Une «opposition de Sa Majesté»? Peut-être, mais jamais opposition à Sa Majesté. Il s'agit notamment de l'USFP (Union socialiste des forces populaires qui s'appelaient à l'origine, depuis 1960, UNFP : Union nationale des forces populaires). On peut facilement deviner que c'est dans cet espace traditionnel qu'aura été prise la décision de nommer M. El Yousseoufi comme Premier ministre.

- À côté de cette «instance» traditionnelle s'est érigé un espace politique «moderne» formé par des élections toujours «emportées» par les descendants de la «troisième force» créée, avant l'indépendance, par les autorités du Protectorat, puis re-formée, juste après, par les «défenseurs des institutions constitutionnelles». Ceux-ci prônaient le «libéralisme» contre la politique de libération économique qu'appliquait le ministre de l'Economie nationale de l'époque 1958-1960, feu Abderrahim Bouabid (devenu Premier secrétaire de l'USFP à la fin des années 60).

Ce que l'on appelle «alternance», dans le Maroc d'aujourd'hui, consiste donc, non seulement en un certain retour à la façon de former le gouvernement qui rappelle celle des années 1958-1960, mais signifie surtout le recours à une procédure, lente peut-être, mais inévitable, qui doit amener à un remplacement pacifique de l'espace politique traditionnel par un espace vraiment moderne, c'est-à-dire vraiment démocratique. En d'autres termes, la vocation du gouvernement de l'alternance dont M. El Yousseoufi est Premier ministre consiste, dans le domaine du politique, à donner à la monarchie marocaine un contenu vraiment constitutionnel et démocratique.

La question de la démocratie au Maroc n'est plus celle des libertés publiques qui jouissent actuellement d'une marge grandissante, ni celle des droits de l'Homme dont le dossier devient de plus en plus léger, mais elle est, dorénavant, celle de «l'exercice du pouvoir». Si le «roi qui règne et ne gouverne pas» est un slogan qui dépasse de loin les exigences de la réalité actuelle, «l'Institution du Premier ministre», qui marque le changement dans le domaine du politique au Maroc, reste dépourvue de sens tant que les cinq ministères dits de «souveraineté», à savoir l'Intérieur, la



Justice, les Affaires étrangères, les Habous et la Défense nationale restent indépendants de la dite Institution et, par conséquent, hors du contrôle du Parlement — encore faudrait-il, en outre, que celui-ci soit élu démocratiquement, hors de l'intervention du ministère de l'Intérieur. La neutralité de ces ministères, garantie par Sa Majesté, ne se contredit pas avec leur responsabilité devant celui que le Roi a choisi pour le poste de Premier ministre. L'alternance ne saurait accomplir son rôle de rendre possible le passage pacifique de l'espace politique traditionnel, que la disparition de ses acteurs rendra un jour non-opérationnel, à l'espace moderne, seul garant de la continuité dans le monde d'aujourd'hui et de demain, sans une action de réforme administrative et judiciaire, efficace et persévérante, dirigée par le Premier ministre lui-même, en sa qualité de responsable devant Sa Majesté et le Parlement.

S'agissant de la situation sociale, économique et culturelle, le phénomène de distorsion/continuité s'affiche grossièrement dans le profond fossé qui sépare une minorité de riches, moins de 5% des habitants du Maroc, du reste de la population. Le salaire des «hauts cadres» est plus de cent fois supérieur au SMIG. Le taux de chômage dépasse les 20%. Ce qui frappe le plus dans cette distorsion effrayante, ce n'est pas seulement le degré de pauvreté qu'elle affiche mais surtout le fait qu'elle représente deux univers totalement différents : l'un traditionnel portant toutes les caractéristiques de la vie du Moyen Age, au niveau économique comme au niveau social et culturel ; l'autre moderne s'accrochant fortement aux modes de vie et de pensée qualifiés d'ultramodernes en Europe et aux

Etats-Unis d'Amérique.

Dans ce domaine, les choses sont très graves. Car dans une telle situation, c'est la classe moyenne, l'arbre cérébral du phénomène production/consommation donc du développement, qui agonise. Il est superflu d'insister sur ce point. Contentons-nous donc de dire que la réussite du gouvernement de M. El Yousseoufi dépend beaucoup de ses réalisations socioéconomiques. Or celles-ci dépendent de deux sortes de conditions : intérieures et extérieures.

Au niveau intérieur, il faut noter le soutien des syndicats, du patronat et de la quasi-totalité du peuple marocain au programme du gouvernement et surtout leur confiance en la personne de M. El Yousseoufi connu pour sa droiture, sa probité et son patriotisme. Mais on doit noter également la carence d'une administration qui a accumulé pendant plus de trente ans toutes les mauvaises conduites que consacrent les interventions illégales, les pressions, le clientélisme, la corruption, etc. On peut même penser au manque de volonté de réforme et de changement chez plusieurs chefs dans les domaines contrôlés par les ministères dits de «souveraineté».

Au niveau extérieur, le soutien et les encouragements à cette expérience, qui a conduit le chef de l'opposition à la tête du gouvernement, ont dépassé de loin toutes les prévisions, y compris celles de M. El Yousseoufi lui-même. Les lettres de félicitations qu'a reçues ce dernier sont très significatives. Elles sont signées par des chefs d'Etat et de gouvernement des quatre coins du monde, non seulement pour le féliciter et lui adresser leurs vœux dans un langage de courtoisie très classique en de pareilles occasions, mais aussi pour

souligner l'importance de l'événement en matière de démocratisation dans le Tiers Monde et exprimer leur soutien, ne cachant pas leur intention de l'encourager et de «faire pression» pour que l'expérience avance vite et devienne irréversible. Ce soutien extérieur revêt une importance particulière aux yeux des Marocains, gouvernants et gouvernés. Il est parfois plus décisif, au niveau de l'agir politique, que les protestations des masses populaires car celles-ci peuvent être réprimées d'une façon ou d'une autre, tandis que celui-là reste souvent hors de portée.

Cependant, le soutien verbal comme la pression morale ne suffisent pas. Car le gouvernement de l'alternance au Maroc ne doit pas seulement faire face aux difficultés relevant du domaine du politique, la démocratisation en l'occurrence, mais aussi à de sérieuses contraintes financières et économiques. Soutenir et encourager l'expérience de démocratisation au Maroc doit prendre un contenu concret. Par exemple : allègement sérieux de sa dette extérieure, établissement d'un régime de partenariat qui au lieu d'asphyxier, par la loi de la concurrence, ses efforts de développement agricole et industriel, ouvre de nouvelles perspectives à un développement plus dynamique.

La réussite de la démocratisation au Maroc dépend donc aussi bien de la compréhension des acteurs du pouvoir au sein de ses institutions que de celle de ses amis (la France, l'Espagne et le reste de l'Europe sans oublier le rôle très important que pourraient jouer les Etats-Unis d'Amérique). Mais la réussite dépend en premier lieu de l'équipe gouvernementale, de son homogénéité, de son efficacité et de la capacité de ses membres à donner le bon exemple. Ju-



geant le comportement de cette équipe durant les vingt mois qui se sont écoulés depuis sa formation, on peut affirmer que les choses vont bien dans l'ensemble et que sauf actes de sabotage prémédités qui visent à mettre fin au processus, ce gouvernement peut survivre jusqu'aux élections prochaines, ce qui permettra de le juger d'après ses réalisations.

Concernant l'état actuel de l'action du gouvernement El Yousseoufi, on peut constater qu'elle s'est manifestée clairement sur trois volets :

- Nettoyer l'image du Maroc à l'extérieur des taches qui l'ont affectée et noircie durant de longues années de répression. Les voyages que M. Yousseoufi a effectués en Europe, en Asie et en Afrique, au détriment de sa santé fragile, ont eu comme résultat immédiat de sensibiliser les dirigeants des pays amis sur le fait que les choses ont changé au Maroc. La preuve en est que le militant El Yousseoufi, connu dans les instances internationales en tant que défenseur des droits de l'Homme qui a passé de longues années d'exil en ne cessant de défendre la cause démocratique de son pays, cet ancien résistant qui assume depuis la disparition de Maître Bouabid la direction du «Parti de Ben Barka», est bien devenu Premier ministre d'un gouvernement d'alternance ayant pour mission la réalisation du passage pacifique à la démocratie.

- Le deuxième volet est celui de la concrétisation du respect des libertés en commençant par le règlement définitif du dossier des droits de l'Homme, y compris celui des disparus pour lequel le principe de l'indemnité a été officiellement consacré. Il faut noter égale-

ment que les mouvements de contestations et de protestations syndicales, y compris les manifestations dans les rues, se passent sans intervention policière hostile. La liberté d'expression est consolidée quoique la chaîne officielle de télévision, encore sous l'influence du ministère de l'Intérieur, continue à ignorer le changement.

- Le troisième volet de l'action du gouvernement de l'alternance au Maroc a trait à «la création des conditions d'une croissance économique élevée et durable, génératrice d'emplois, y compris la mise en œuvre des programmes sociaux destinés aux populations rurales». Dans ce domaine, les choses commencent à bouger mais lentement, certes. Il est évident que dans les secteurs sociaux et économiques les résultats ne sauraient être immédiats. M. El Yousseoufi l'a bien exprimé devant la Commission centrale de son parti en déclarant : «Nous plantons et il faut attendre que les plantes donnent leurs fruits».

Oui, il faut attendre ! Cependant, il paraît que l'attente se fera cette fois non pas dans l'ancienne «grande salle d'attente» mais plutôt dans une antichambre !

— **Quel est le degré de contestation interne au sein de l'USFP et des syndicats ? On oppose souvent une jeune génération à la «vieille garde» de l'USFP : est-ce fondé ? Quels sont les milieux hostiles à l'action du gouvernement de l'alternance ? Comment expliquer la «main tendue» de M. El Yousseoufi à certains milieux islamiques ? N'est-ce pas un aveu de leur force ? Y a-t-il un courant islamique/salafiste au**

**sein de l'USFP ?**

Je crois que la situation au sein de l'USFP ne justifie pas le souci exprimé par ces questions. Il faut rappeler tout d'abord que l'USFP est le seul parti des pays du Tiers Monde qui se trouvait à la tête du mouvement de libération nationale de son pays (de 1953 à 1956, M. El Yousseoufi et beaucoup d'autres responsables étaient parmi les dirigeants de la résistance et de l'armée de libération) et qui est resté pratiquement hors du gouvernement après l'indépendance, militant pour l'instauration de la démocratie.

Il s'agit donc d'un parti qui a passé plus d'un demi-siècle dans l'opposition. Ses racines s'étendent jusqu'au mouvement contestataire qu'a connu le parti de l'Istiqlal pendant la seconde moitié des années 40, mouvement réclamant la démocratie au sein du parti.

Je veux dire par là que la contestation, c'est-à-dire l'esprit critique, est inhérente à ce parti politique qui affirme toujours son identité en tant que : «continuité du mouvement de libération nationale». Etant l'un des jeunes ayant participé à sa fondation, j'ai moi-même vécu toutes les péripéties qu'a traversées ce parti depuis sa création officielle en janvier 1959 : secrétaire de rédaction de son premier journal Attahrir dirigé par M. El Yousseoufi lui-même, ensuite membre du conseil national (1962), membre de la commission centrale (1972) membre du Bureau politique (1975-1981), puis simple cadre intellectuel gardant d'étroites relations avec la direction du parti. Nous avons vécu des moments difficiles, surtout entre 1963 et 1973, période pendant laquelle le général Oufkir était à la tête de

la sûreté nationale et du ministère de l'Intérieur. Notre parti était, durant ces longues années, pratiquement interdit (Ben Barka a été enlevé en 1965).

Cette longue et difficile expérience a fait de l'USFP un corps comparable à un grand morceau de pâte plutôt qu'à un corps rigide. La contestation ou même les disputes peuvent déformer cette pâte mais pas la casser. C'est vrai aussi de l'opération dite «Décisions du 30 juillet 1973» qui a mis fin à l'alliance entre l'Union nationale des forces populaires (UNFP) et l'Union marocaine du travail (UMT) et qui a conduit à la modification du nom de l'UNFP en USFP. Mahjoub Ben Seddik voulait «sauvegarder la classe ouvrière hors des luttes politiques» mais seul Abdallah Ibrahim, membre du secrétariat général de l'UNFP, a quitté nos rangs, tandis que la quasi-majorité des masses ouvrières quitta l'UMT pour rejoindre la Confédération démocratique du travail (CDT) créée par les militants de l'USFP.

Durant toute cette longue histoire de lutte pour l'instauration de la démocratie au sein du parti comme au sein de la société, il n'a jamais été question de conflit des générations. Les conflits au sein de l'USFP reflétaient, et continuent à refléter, la rivalité entre deux élites qui se disputent, dans la société marocaine tout entière, postes et places bénéfiques : l'une, émanant de l'aristocratie citadine qui fournit à l'Etat ses cadres techniques (les fonctionnaires du Makhzen) et une autre, issue des milieux ruraux, nouvellement instruits, réclamant son droit à être «bien placée comme les autres» au sein des centres de décision. Ce type de «rivalité d'élites» s'exprime de plusieurs façons dans la société marocaine et va jusqu'à se substituer parfois aux autres conflits sociaux : conflits de classes, rivalités régionales, ethniques, culturelles, etc.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer les quelques contestations exprimées au sein de l'USFP, comme chez ses partenaires dans le gouvernement d'alternance. On ne conteste pas le principe de participer à ce gouvernement, puisque la décision a été prise à l'unanimité par les instances appropriées ; on ne conteste pas les concessions faites au niveau des portefeuilles, ni au niveau du programme ; mais on manifeste un certain mécontentement à l'égard du choix fait au niveau des personnes appelées à tel ou tel ministère. C'est compréhensible. Heureusement, ce genre de malaise ne dure pas longtemps, et la passivité qu'il engendre laisse aussitôt place aux habitudes militantes.

Quant aux milieux hostiles à l'action du gouvernement, on peut citer bien sûr ce qu'on appelle actuellement l'«opposition» qui formait la «majorité» pour les gouvernements antérieurs à celui de l'alternance. Ce sont les parlementaires représentant les partis issus originellement de la «troisième force» ➤➤



► dont il a été question plus haut. Les gens du peuple les désignent comme «partis administratifs» parce qu'ils sont toujours soutenus, surtout pendant les élections, par les services du ministère de l'Intérieur. Leur rôle leur est dicté par les «circonstances». Or, celles-ci sont, jusqu'à présent du moins, en faveur de l'alternance. On peut ajouter à cette «opposition» celle, non déclarée, pratiquée dans quelques secteurs ouvriers par quelques cadres se réclamant de l'UMT et gardant de «bons rapports» avec les services de l'Intérieur.

En ce qui concerne l'attitude des islamistes, il faut distinguer ceux qui ont de bonnes relations avec l'Intérieur et qui se sont intégrés au sein de l'ancien parti du docteur Al Khatib, l'un des chefs de l'armée de libération et ami de M. El Youssoufi. Ceux-ci, ayant participé aux dernières élections, comptent une dizaine de députés et soutiennent «du dehors» le gouvernement El Youssoufi, c'est-à-dire votent pour lui sans y participer. L'autre organisation islamiste, qui paraît plus forte et qui conteste quelques aspects pratiques de la Baya'a (allégeance) au Maroc, est dirigée par M. Abdessalam Yassin ; elle s'oppose non pas à M. El Youssoufi dont elle reconnaît le militantisme et l'honnêteté, mais aux aspects du régime qu'elle considère non conformes avec l'idéal islamique.

De son côté, M. El Youssoufi, comme d'ailleurs la quasi-totalité des militants de son parti, n'est pas hostile aux islamistes. Mis à part les querelles estudiantines au sein des universités, les rapports entre l'USFP et le phénomène islamiste sont sinon coopératifs du moins pacifiques. L'islamisme au Maroc ne se présente pas comme une alternative à l'état actuel des choses. Il ne s'agit pas d'un projet idéologique comme c'est le cas dans d'autres pays arabes et musulmans, mais plutôt de contestation politique et socioéconomique se référant à l'idéal de l'islam : une contestation animée par quelques cadres appartenant aux rangs d'une élite plus ou moins marginalisée dont il a été question plus haut et dont les membres se sentent victimes de l'inégalité des chances, au sein des partis politiques comme dans la société tout entière.

On peut objecter que ceci est le cas dans les autres pays arabes et musulmans. C'est vrai dans une certaine mesure, mais la différence est radicale. D'une part, le Maroc n'a pas connu de parti unique qui fait de l'islamisme la seule alternative, la seule opposition. D'autre part, l'islam au Maroc est un. Il est la seule religion partagée par toutes les composantes du peuple marocain (excepté les Juifs évidemment). Ensuite les partis politiques, l'Etat et la monarchie se rattachent tous à l'islam. Le mouvement national, dont l'USFP est issue, était à l'origine un mouvement salafiste. Nationalisme et Salafisme fai-

saient un pendant les années 30, 40 et 50. La scission au sein de l'Istiqlal (Parti de l'indépendance) qui est à l'origine de l'USFP, n'était pas entre islamistes et laïques : les deux existent toujours dans les deux camps, mais «à titre personnel» et non en tant que courants idéologiques. Au Maroc, la laïcité comme l'islamisme sont plutôt le résultat d'une formation intellectuelle qu'un choix idéologique. D'une façon générale les conflits idéologiques au Maroc sont d'ordre socioéconomique. La religion n'est pas sujet de discorde, au contraire. De toutes les façons, personne n'ose prétendre que son islam est plus authentique que celui de son voisin ou adversaire. La différence est reconnue seulement au niveau de la pratique. Il y a des pratiquants et des non pratiquants, mais tous se déclarent musulmans.

C'est à partir de cet état de choses qu'il faut penser le rapport entre les islamistes et le gouvernement El Youssoufi. En effet, au Maroc, il y a toujours une «main tendue» entre les islamistes et les partis politiques qui trouvent leur origine dans le mouvement national pour l'indépendance : l'Istiqlal, l'USFP, l'UNFP, l'OADP (l'Organisation de l'action démocratique et populaire formée par des jeunes gauchistes influencés par le mouvement de mai 1968 en France). Entre ces partis et les islamistes, il n'y a pas de rupture. Les racines et l'appartenance à l'«opposition» font dénominateur commun. En revanche, on ne peut concevoir aucune «main tendue» entre les islamistes et les partis issus de «la troisième force», ceux que les gens du peuple appellent «partis de l'administration». Donc, la logique des choses, au Maroc, pousse à prévoir une certaine alliance entre le gouvernement

El Youssoufi et les islamistes. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer, car ce serait absurde — à leurs yeux avant ceux des autres — de se trouver dans le camp de l'«opposition» actuelle dont personne n'ignore les rapports avec l'Intérieur. Ce serait se suicider.

Quant à M. El Youssoufi, il ne saurait ignorer l'existence du phénomène islamiste en tant que l'une des expressions du malaise profond qui s'ancre dans le corps de la société marocaine. Démocrate par nature, défenseur des droits de l'Homme et avant tout fils des quartiers populaires de Casablanca et de Tanger, ancien élève de lycée ayant participé activement, durant les années 40, à l'organisation du mouvement étudiant sous l'étendard de Salafia (terme toléré par les autorités du Protectorat à cause de sa connotation religieuse mais qui signifiait pour ces jeunes élèves nationalisme et patriotisme, mots interdits), M. El Youssoufi ne peut pas ne pas voir son image de jeunesse se refléter sur les visages des jeunes islamistes d'aujourd'hui.

— **Est-il juste de dire que le Maroc vit une période historique avec le gouvernement El Youssoufi ? Est-ce une nouvelle expérience de la modernité en terre arabe ou en tout cas marocaine ? Dans l'introduction de votre livre Critique de la raison arabe (éditions La découverte, ndlr), vous affirmez que «toutes expressions de la modernité devront être axées autour de la rationalité et de la démocratie» : est-ce l'expérience qu'est en train de vivre le Maroc ?**

Je crois qu'il faut d'abord s'entendre sur la signification de ces termes tant évoqués : «période historique» et «modernité».

En principe toute période est histo-

rique, c'est-à-dire un maillon dans la chaîne de l'Histoire. L'importance de chaque période, comme ses limites, ne peut être déterminée avant qu'elle soit «entrée dans l'Histoire», c'est-à-dire passée et surtout classée d'après un point de repère séparant un «avant» d'un «après». Compte tenu de cette définition, ce gouvernement, dit de l'«alternance» inaugure-t-il vraiment une rupture avec l'ancien mode de gouverner au Maroc ? Disons que le Maroc vit actuellement une période historique si, et seulement si, l'historien de demain se voit obligé ou du moins convaincu de la situer en tant que période de transition, de passage de l'espace politique traditionnel à l'espace politique moderne. Il est évident que ce passage est de nature irréversible. Mais cette expérience est-elle elle-même irréversible ? Je le crois, je l'espère car si «irréversible» veut dire «non-retour», il est difficile de s'imaginer où se situe le champ de cet éventuel retour !

S'agissant de la question de la «modernité», je serais bref. Vous m'avez facilité la tâche en spécifiant : «La modernité en terre arabe ou en tout cas marocaine», car, à mon sens, la modernité n'est pas toujours, ni partout, la même. En Occident, la modernité a consisté surtout en une triade : la laïcité, la rationalité et la démocratie. En terre d'islam, la laïcité ne saurait être quelque chose de pertinent. Elle ne pourrait être définie, comme en Occident chrétien, par rapport à un «autre» connu et bien défini : l'Eglise en tant qu'institution omniprésente, d'une visibilité indéniable. Définir la laïcité en tant que «séparation de l'Eglise et de l'Etat», ou du «spirituel et du temporel», renvoie à quelque chose.

(Confluences Méditerranée- N° 31 Automne 1999)





## Abderrahmane El Yousseoufi

# Un homme d'Etat au service de la culture



### La culture, première source d'intérêt

Abderrahmane El Yousseoufi a toujours considéré l'art et la culture comme moyens de promotion du dialogue et de lutte contre l'ignorance et l'obscurantisme. Il a, tout au long de sa carrière politique, appelé à ériger la question culturelle à la tête des préoccupations et fait notamment partie de ceux qui ont été derrière la création du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI). «Ce musée est le fruit des résultats sur lesquels nous avons travaillé au moment de la formation du gouvernement que je présidais», avait-il déclaré en marge de sa visite à l'exposition rétrospective d'Alberto Giacometti, une visite symbolique qui incitait à inculquer aux Marocains, dès leur jeune âge, l'amour des arts et de la culture. «Notre attention a porté en premier lieu sur l'aide aux ingénieurs et ministres afin que tout un chacun, selon sa position, puisse jouer son rôle dans la valorisation de la chose culturelle», avait-il précisé, réaffirmant «le besoin du Maroc pour la culture». «Nous essayons d'agir ensemble pour que les Marocains visitent les musées et se cultivent eux et leurs familles», avait-il expliqué, appelant les intellectuels et hommes de médias «à jouer leur rôle dans l'encouragement des potentialités des différentes catégories sociales afin de faire de la culture la première source d'intérêt».

En effet, la visite d'Abderrahmane El Yousseoufi au MMVI mettait en avant la centralité de la culture dans la vie, encourageait le Marocain à se rendre dans ces hauts lieux de l'art et de la beauté, et rappelait que les musées sont là pour tous les Marocains, tout âge et tendances confondus. «Cette visite reflète l'éducation en culture et en arts qu'El Yousseoufi a reçue», avait déclaré M'Barek Bouderkha, ancien membre de l'Instance équité et réconciliation, et compagnon de route d'El Yousseoufi. «Elle constitue un enseignement pour le citoyen marocain, et un message aux responsables de l'éducation en

général pour que l'amour des arts soit inculqué aux citoyens dès leur jeune âge», avait-il fait savoir.

### Un féru de théâtre et de cinéma

Depuis l'annonce du décès d'Abderrahmane El Yousseoufi, les hommages se multiplient et les témoignages d'artistes sont plus émouvants les uns que les autres, tous saluent l'homme au grand cœur qu'il était. Dans une déclaration à Libé, le comédien Mohamed Choubi explique qu'en plus d'être un homme sensible, «Si Abderrahmane El Yousseoufi était un grand homme de culture, un homme d'une élégance intellectuelle et morale exemplaire». «Au temps du gouvernement d'alternance, il avait

nommé Mohamed El Achaari à la tête du ministère de la Culture, un homme qu'il connaissait bien et connaissait ses compétences, et ils avaient, tous les deux, réussi à mettre en place un nouveau modèle de soutien à la création culturelle et artistique, à travers un fonds de soutien à l'édition et au livre, à la production théâtrale, à la musique et aux arts chorégraphiques, aux arts plastiques et visuels, ainsi qu'à l'organisation de manifestations culturelles et artistiques», souligne Choubi. Et d'ajouter : «Il faut dire qu'en plus d'être profondément nationaliste et peut-être l'un des derniers nationalistes d'une telle envergure, Si Abderrahmane est un homme qui a beaucoup donné à la culture, aux artistes et aux intellectuels dans notre pays». «Il était aussi un féru de théâtre et de cinéma. Je me souviens très bien quand il venait régulièrement voir les productions

théâtrales de Touria Jabrane», précise-t-il, avant de conclure : «Je tiens à présenter mes sincères condoléances à la famille itihadie, ainsi qu'à toute la classe politique et à tous ceux qui aimaient cet homme d'exception et qui admiraient son grand sens patriotique».

De son côté, le cinéaste Azlarabe Alaoui raconte qu'il ne connaissait ce grand militant qu'en tant que symbole national. «Mais les coïncidences ont fait que je travaille avec lui, il y a de cela une vingtaine d'années», explique-t-il. «Et même quand l'expérience d'alternance avait pris fin, on est toujours resté en contact et mes rares rencontres avec lui, que ce soit à Casablanca ou à Nice étaient pour moi des jours de fêtes», souligne-t-il. «Très modeste et toujours souriant, il ne faisait jamais de différence entre les hommes de pouvoir et les gens ordinaires comme moi. Vous ressentez son amour pour les faibles avant les forts et pour les pauvres avant les riches», estime Azlarabe Alaoui. Et d'ajouter : «Lorsque je lui ai rendu visite la dernière fois, il y a de cela quatre ans, on a discuté de beaucoup de choses, notamment du grand philosophe Mohamed Abed Al-Jabri, du tournage d'une série biographique et on s'est également rappelé certaines anecdotes amusantes que nous avions partagées au temps de ma collaboration avec le gouvernement. Notamment celle d'un pilote d'hélicoptère qui nous avait emmenés d'Errachidia à Figuig et qui avait demandé à la délégation de revenir avant la tombée de la nuit parce que l'éclairage de l'hélico était tombé en panne». «Abderrahmane El Yousseoufi était grand par ses principes et par son amour pour ce pays. Il a vécu avec honneur et dignité et est mort comme un symbole de la nation», conclut l'artiste.

Sur les réseaux sociaux, beaucoup d'autres artistes ont tenu à exprimer leur tristesse et leur regret suite à la disparition d'Abderrahmane El Yousseoufi, dont le comédien Hassan Elfed, et les chanteurs Asmaa Lannaouar et Hatim Amour.



## Un témoin exceptionnel

Témoin exceptionnel de l'expérience d'alternance, Driss Guerraoui, conseiller du Premier ministre Abderrahmane El Youssoufi à l'époque et actuel président du Conseil de la concurrence, revient sur un pan de l'histoire méconnue du grand public, à travers son livre «El Youssoufi, leçons pour l'histoire».

Composé de 383 pages, images et documents à l'appui, l'ouvrage qui se décline en dix chapitres présente la personnalité et le parcours d'Abderrahmane El Youssoufi, tout en faisant la lumière sur ses positions en tant que Premier ministre, et en révélant des détails sur la période du gouvernement d'alternance et sur la manière El Youssoufi de gestion des problèmes sociaux. Le livre a été présenté lors de la dernière édition du Salon international de l'édition et du livre, en présence d'Abderrahmane El Youssoufi, lui-même et de son épouse, en plus d'une pléiade d'Ittihadis, de hauts responsables et de diplomates.

Celui qui fut un proche parmi les proches de l'ancien premier secrétaire de l'USFP explique qu'il traite dans son ouvrage les données extraites directement de ses rencontres avec Abderrahmane El Youssoufi, ou des sources et documents dont il dispose, ou encore de certaines discussions qu'il a eues avec les acteurs directs qui ont supervisé ou vécu les réformes sociales du gouvernement d'alternance, qu'il s'agisse d'anciens ministres, de ses collègues à la primature ou de certaines personnes qui s'intéressent à

l'expérience de l'alternance. «J'ai adopté dans l'écriture de cette œuvre une méthodologie qui comporte trois axes. Il y a d'abord l'analyse des faits que nous avons vécus sur le terrain au cœur des événements, puis le suivi documentaire des réformes sociales entreprises par le gouvernement d'alternance, au sein duquel j'ai été chargé de préparer les dossiers et de suivre leurs procédures.

Le troisième axe concerne les témoignages que j'ai recueillis à travers les moments vécus aux côtés de Maître Abderrahmane El Youssoufi lors d'une étape forte de l'histoire politique du Maroc contemporain», précise-t-il. L'auteur du livre explique également que «chercher dans ces données, les collecter, les étudier, les analyser, et en tirer des leçons serait bénéfique pour les étudiants, les chercheurs et le grand public qui s'intéressent à cette époque de l'histoire du Maroc».

Dans sa présentation du livre, El Youssoufi écrit que le gouvernement d'alternance s'est employé à adopter des réformes sociales majeures qui ont concerné de larges franges de la société, soulignant que l'importance du livre réside dans le fait que l'auteur était présent lors de la mise en place des réformes, et accompagnait les différentes étapes de leur opérationnalisation.

«En incluant dans ce livre le bilan des grandes réformes sociales mises en œuvre par le gouvernement d'alternance entre mars 1998 et octobre 2002 sur la base d'informations réelles, l'ouvrage apporte une valeur ajoutée qu'il puise de l'intérieur de cette expérience gouvernementale», a estimé El Youssoufi.

Mehdi Ouassat



## Si Abderrahmane El Youssoufi *L'amoureux des arts*



Profondément attristé par la disparition du grand homme d'Etat marocain, Si Abderrahmane El Youssoufi, figure de proue de la gauche socialiste et cofondateur de la résistance contre l'occupation espagnole et le protectorat français, mais surtout militant farouche pour le retour du Sultan Mohammed V de l'exil et le maintien de la monarchie. Avec sa moitié, sa compagne de vie et d'amour, Hélène El Youssoufi, il partage sa vie entre le juriste, le défenseur des droits de l'Homme, le politicien et l'homme de culture, amoureux des arts mais également passionné de football.

Le gouvernement d'alternance qu'il a conduit à une étape charnière de l'histoire du pays, restera dans les annales comme étant un gouvernement qui a lancé de nombreux projets et initiatives politiques et économiques, destinés à réconcilier le grand public avec la culture et les arts. D'ailleurs, c'est un poète qu'il avait choisi au poste de ministre de la Culture, qui n'est autre que Mohamed Al Achaari et qui lui aussi avait désigné un artiste peintre à la tête de son cabinet. Cela en dit long sur la volonté d'Abderrahmane El Youssoufi de promouvoir l'art et la culture à travers tout le pays. Il a également toujours mis en avant les pionniers de l'art dramatique, notamment à travers Touria Jabrane et tenait à assister aux différentes manifestations culturelles organisées dans les quatre coins du Royaume.

Pour Si Abderrahmane, les arts et la culture ont toujours été une nécessité devant être à la portée de toutes les classes sociales. Il a d'ailleurs été l'un des militants acharnés pour la démocratisation des arts et pour leur enseignement dans les écoles publiques, comme il a toujours appelé à ce que toutes les structures culturelles soient accessibles à tous.

Certes, feu El Youssoufi a marqué l'histoire politique marocaine grâce à son abnégation et sa participation à l'édification d'un Maroc moderne, mais également par son amour inégalé des arts et son exceptionnelle contribution à l'évolution des structures culturelles dans notre pays.

Par Abdelkhalek Belfquih  
*(Artiste)*



# La coupe du Trône, un cadeau d'adieu avant l'heure

*Avec la mort d'Abderrahmane El Youssefi, le sacre du TAS l'année dernière a une toute autre saveur*



Comment ne pas y voir un clin d'œil du destin ? Un peu plus d'un an avant le décès d'Abderrahmane El Youssefi à l'âge de 95 ans, le Tihad Athletic Sport (TAS), club qu'il chérissait tant, lui a offert une victoire inespérée en Coupe du Trône. L'un des plus beaux cadeaux jamais faits par une équipe à l'un de ses glorieux fondateurs. Feu Abderrahmane El Youssefi aimait profondément le football et encore plus le TAS. Pour s'en persuader, il suffit de se remémorer l'éclatant sourire qu'il arborait lorsque l'un des clubs les plus populaires de Casablanca a été promu en seconde division après avoir végété beaucoup trop longtemps à l'étage inférieur.

Nous sommes au printemps 2017, et malgré un état de santé fragile, Abderrahmane El Youssefi, maillot du TAS floqué à son nom, a tenu coûte que coûte à marquer de sa présence ce jour où ses regrets se sont transformés en bonheur infini,

participant à une indescriptible liesse populaire, là où tout a commencé à Hay Mohammadi. C'est dans ce quartier mythique qu'est né le TAS en 1946. « Nous avons de nos propres mains tracé les lignes pour délimiter le terrain dans le quartier Moulay Chrif », se remémorait, il y a quelque temps, l'ancien Premier ministre.

Entre Tanger, la ville où Abderrahmane El Youssefi est né, un 8 mars 1924, et ce creuset de talent qu'est le quartier Hay Mohammadi de Casablanca où il a œuvré pour la création du TAS, le lien ne saute pas vraiment aux yeux. C'est tout un pan de l'histoire du Maroc qu'il faut revisiter pour que le puzzle soit complet. Encore élève interne au lycée Moulay Youssef de Rabat, Abderrahmane El Youssefi avait rejoint les rangs du Mouvement national. L'histoire s'en rappellera comme étant l'un des militants historiques du nationalisme marocain. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant qu'il ait adhéré à

l'âge de dix-neuf ans au parti de l'Isiqlal.

Dès lors, sa préoccupation première était d'améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière et en particulier des plus jeunes d'entre elle, avec pour objectif de les imprégner du mouvement nationaliste. « Le TAS a vu le jour pour encadrer les jeunes et les encourager à adhérer à la bataille pour l'indépendance », soulignait-il fièrement il y a un peu plus de dix ans. Une volonté d'émancipation également palpable dans la création du club de Cosumar. Mais pas que. « Nous avons aussi fondé la Ligue de football marocaine, en opposition à celle instaurée par le colonisateur avant de créer la Coupe du Trône », confiait-il.

On vous laisse imaginer sa joie quand le TAS a remporté ce trophée hautement symbolique l'année dernière, lors de la fête du Trône, contre toute attente et au courage, en prenant le meilleur sur le Hassania d'Agadir (2-1). Une victoire au for-

ceps dédiée par les joueurs, le staff et toutes les composantes du club à Abderrahmane El Youssefi. Survêt du club sur les épaules, Abderrahmane El Youssefi n'a pas hésité un seul instant à accueillir ses héros du moment. A la manière du meneur d'hommes qu'il était, il leur a certainement rappelé le contexte particulier dans lequel leur club a vu le jour. Comme pour les persuader que le Tihad Athletic sport n'était vraiment pas un club comme les autres.

De toute façon, comment peut-il en être autrement ? Le cœur d'un homme aussi extraordinaire ne peut vouer un amour et une admiration aussi grands à un club de football ordinaire. Désormais, l'étoile d'Abderrahmane El Youssefi brillera pour toujours au-dessus du TAS. Et plus que jamais, le TAS aura la charge d'honorer sa mémoire en multipliant les exploits et pourquoi pas réaliser son vœu le plus cher, renouer avec la première division.

Chady Chaabi



**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau  
Direction Provinciale de Khémisset  
Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 26/2020/KH  
Le 23/06/2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Travaux de calibrage et de renforcement de la RP 4300 du PK 0+000 au PK 6+000 dans la Province de Khémisset.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent vingt mille Dirhams (120.000,00 Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Sept millions quatre cent trente quatre mille huit cent trente quatre Dirhams (7.434.834,00 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 4115/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau  
Direction Provinciale de Khémisset  
Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 28/2020/KH  
Le 23/06/2020 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

N°: 27/2020/KH  
Le 23/06/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de calibrage et de renforcement de la RP 4300 du PK 0+000 au PK 6+000 dans la Province de Khémisset.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent vingt mille Dirhams (120.000,00 Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux cent huit mille deux cent vingt quatre Dirhams (208.224,00 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 4116/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau  
Direction Provinciale de Khémisset  
Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 29/2020/KH  
Le 23/06/2020 à 11h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de calibrage et de renforcement de la RP 4300 du PK 6+000 au PK 11+000 dans la Province de Khémisset.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi

Travaux de calibrage et de renforcement de la RP 4300 du PK 6+000 au PK 11+000 dans la Province de Khémisset  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent vingt mille Dirhams (120.000,00 Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Sept millions trente sept mille six cent cinq Dirhams vingt Centimes (7.037.605,20 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 4117/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau  
Direction Provinciale de Khémisset  
Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 29/2020/KH  
Le 23/06/2020 à 11h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille Dirhams (4.000,00 Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent soixante treize mille trois cent soixante seize Dirhams (173.376,00 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 4118/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle De l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale de Chichaoua  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX N° : 07/2020/CH/FCT  
« Séance publique »  
Le 25 juin 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : l'achat de fournitures de bureau, de reprographie et informatique pour la DPMENFPESRS DE CHICHAOUA et ses établissements scolaires. (lot unique).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000.00 dirhams (Sept Mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : 475 573.83 dirhams (Quatre Cent Soixante-Quinze Mille Cinq cent Soixante-Treize Dirhams Quatre-Vingt-Trois Centimes).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;  
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».  
Les échantillons exigés au titre de cet appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine avant : Le : 25/06/2020.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.  
NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME  
N° 4119/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle De l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale de Chichaoua  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX N° : 08/2020/CH/FCT  
« Séance publique »  
Le 26 juin 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provin-

cial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : l'achat de matières et fournitures d'enseignement et pièces de rechange pour les établissements scolaires relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA. (lot unique).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 500.00 dirhams (Sept Mille Cinq Cents Dirhams).  
L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : 424 799.93 dirhams (Quatre Cent Vingt-Quatre Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Dirhams Quatre-Vingt-Treize Centimes).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;  
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».  
Les échantillons exigés au titre de cet appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine avant : Le : 26/06/2020.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.  
NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME  
N° 4120/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA  
DIVISION BUDGET ET MARCHE  
SERVICE MARCHES  
Appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N° 1/2020

Le 30 juin 2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétaire général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Acquisition, Installation et mise en service d'une solution matérielle et logicielle de téléphone sur IP au Profit de la Préfecture de Skhirate-Témara. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15 000 ,00 Dhs (Quinze Mille dirhams). L'estimation est fixée à la somme de : 491 160,00 Dhs (Quatre CENT QUATRE VINGT ET ONZE MILLE CENT SOIXANTE DIRHAMS). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4121/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BOULEMANE  
COMMUNE DE MISSOUR  
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT  
N°02 / C M/2020

Le 25 Juin 2020 à 10 HEURES , il sera procédé en séance publique dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Misour, Province de Boulemane , à l'ouverture des plis relatif à l'affermage du nouveau souk hebdomadaire de Misour à la commune de Misour ; Province de Boulemane .

- Le dossier peut être retiré au bureau des marchés à la commune, il peut également être téléchargé, à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma .
- Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 . dirhams.
- L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 681 200,00 dhs (Six Cent Quatre Vingt et Un Mille Deux Cents Dirhams 00 cts.
- Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 – 29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité.
- Les concurrents peuvent également soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics de l'Etat ( www.marchespublic.gov.ma )
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
- N.B : Les photocopies des documents doivent être certifiées conformes à L'original .

N° 4122/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA  
PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH  
COMMUNE DE FKIHI BEN SALAH  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°04/2020

Le 25/06/2020 à 11Hdu matin, il sera procédé, dans le Bureau de Monsieur le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

sur offres de prix pour TRAVAUX DECONSTRUCTION DE MARCHES COUVERTS « 2ème tranche » POUR LE RECASEMENT DES MARCHANDS AMBULANTS A FKIHI BEN SALAH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à 150.000,00 Dh (Cent cinquante Mille Dirhams). L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 9 540 000,00DH (Neuf millions cinq cent quarante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Chaque concurrent doit présenter une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement, du transport et de logistique suivant :

Qualification : A.2-Classe3 et L8-classe2. Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 4123/PA

ROYAUME DU

MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°:

07/2020/PSK/INDH

Le 30 Juin 2020 à 11Heures, Il sera procédé dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'Equipement du centre d'hébergement relevant du centre de renforcement des capacités sis route de Tanger à Sidi Kacem-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut

également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.provincetidkacem.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix huit Mille (18 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un million cent soixante huit mille huit cent dirhams 00 centimes (1 680 000,00 dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par cour-

rier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics. Les échantillons et les catalogues ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 29 Juin 2020 à 16H

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 4124/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° : 08/2020/PSK/INDH**

Le 02 Juillet 2020 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de 13 unités préscolaires à la Province de Sidi Kacem-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante cinq mille dirhams (55 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions huit cent quarante mille quatre cent quatorze Dirhams 00 Centimes (3 840 414,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

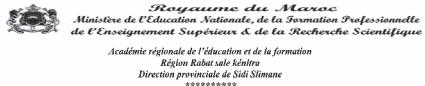
-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4125/PA





**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique  
Académie régionale de l'éducation et de la formation  
Région Rabat sale kénitra  
Direction provinciale de Sidi Slimane  
\*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° :01/INV/DPSS/2020**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le mercredi 24/06/ 2020 à partir de dix heures 00 min du matin (10h00min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis sur offres de prix en lot unique concernant :

N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE ABDELHADI BOUTALEB A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI YAHIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE.	11 207 400,00 Dirhams TTC (Onze million deux cent sept mille quatre cent dix-huit dirhams zéro centimes TTC)	160 000,00 dhs (cent soixante mille dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Pour les entreprises installées au Maroc, une copie conforme du certificat de qualification de classification délivré par le Ministère de l'Équipement et des Transports .Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 3

Ou bien

Secteur (Ancien système)	Qualifications demandées (Ancien système)	Classe demandée (Ancien système)
5 : Construction.	Qualification 5.5	classe 3

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4095/PA



**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique  
Académie régionale de l'éducation et de la formation  
Région Rabat sale kénitra  
Direction provinciale de Sidi Slimane  
\*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :02/INV/DPSS/2020**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le mercredi 24/06/2020 à partir de dix heures trente minutes du matin (10h30min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis sur offres de prix concernant : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE AUX COMMUNES AMER CHAMALIA ET KCEBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN CINQ (05) LOTS- lot n° 1 se présente comme suit :

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CINQ SALLE DE CLASSES EN PREFABRIQUE A L'ECOLE ZAABLA A LA COMMUNE KCEBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 708 164,00 Dirhams TTC (Un million sept cent huit mille cent soixante-quatre dirhams zéro centimes TTC)	10 000,00 dhs (Dix mille Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Pour les entreprises installées au Maroc, une copie conforme du certificat de qualification de classification délivré par le Ministère de l'Équipement et des Transports .Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Ou bien

Secteur (Ancien système)	Qualifications demandées (Ancien système)	Classe demandée (Ancien système)
5 : Construction.	Qualification 5.5	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4096/PA



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le 22/06/2020 et selon le tableau ci-après, il sera procédé au siège de la Direction provinciale d'EL-HAJEB sis à EL-HAJEB, à l'ouverture des plis relatifs à l'A00 suivant :

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Estimation de coûts de prestations en dhs TTC	Caution Provisoire en Dhs	Heure d'ouverture des Plis
15/ELH/2020	Achat de matières et fournitures d'enseignement destinées aux classes d'enseignement préscolaire des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL-HAJEB à EL HAJEB à la province d'EL HAJEB, en lot unique.	774 277,00Dhs (Sept Cent Soixante Quatorze Mille Deux Cent Soixante Dix Sept, Dhs)	16 000,00 Dhs (Seize Mille Dhs)	10H

Les dossiers de l'appel d'offres peuvent être retiré au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL-Hajeb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des architectes doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I<sup>er</sup> 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL-Hajeb (Boite postale N° 206, EL Hajeb);
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des marchés précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés public conformément à l'arrêté n 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

N° 4097/PA



**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION DES ROUTES  
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 27/2020**

Le 23/06/2020 à 10:00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour « Travaux de réparation des dégâts des crues survenues en 2018 sur la RN15 du PK 326+803 au PK 351+557, Province de MIDELT ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelet, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (70 000,00 DHs) Soixante-dix mille Dirhams.
- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 464 897,60 dhs (Quatre millions quatre cent soixante quatre mille huit cent quatre – vingt-dix-sept dirhams, 60 Cts TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 joumada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

▪ Pour les concurrents installés au Maroc  
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B 3


▪ Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 4098/PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Et de la Formation Professionnelle / Enseignement  
supérieur et de la recherche scientifique  
A.R.E.F. Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Rhama



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي  
والتعليم العالي  
أكاديمية مراكش سافي  
الجهة الإقليمية لأمراكش

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 10/RH/2020/INV en 05 lots**  
(Séance publique)

Le 23/06/2020, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRSde Rhama relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 10/RH/2020/INV en 05 lots

Lot N°	Désignation des prestations	Montant de l'Estimation TTC
1	Le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux de construction de cent vingt cinq (125) salles de classe de l'enseignement primaire en dur, à la place des salles en préfabriqués aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	300 000,00 (Trois cent mille dirhams)
2	Le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux de construction de l'école primaire communautaire SIDI GHANEM à la commune territoriale SIDI GHANEM relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	105 000,00 (Cent cinq mille dirhams)
3	Le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux de construction de quarante-cinq (45) salles de classe de l'enseignement préscolaires aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	90 000,00 (Quatre-vingt dix mille dirhams)
4	Le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux d'extension des établissements scolaires de l'enseignement primaire aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	21 000,00 (vingt et un mille dirhams)
5	Le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux d'extension du Centre Pédagogique Intégré LMHARA à la commune territoriale LMHARA relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	6 000,00 (Six mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de MENFPESRS à Rhama, école azzouziaAlaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'alinéa 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**N° 4099/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Et de la Formation Professionnelle / Enseignement  
supérieur et de la recherche scientifique  
A.R.E.F. Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Rhama



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي  
والتعليم العالي  
أكاديمية مراكش سافي  
الجهة الإقليمية لأمراكش

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 11/RH/2020/INV en 02 lots**  
(Séance publique)

Le 23/06/2020, à 10 heures 10 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRSde Rhama relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 11/RH/2020/INV en 02 lots

Lot N°	Désignation des prestations	Montant de l'Estimation TTC
1	Etudes techniques et suivi des travaux de construction de Trente (30) salles de classe de l'enseignement préscolaires aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	105 000,00 (Cent cinq mille dirhams)
2	Etudes techniques et suivi des travaux d'extension du Centre pédagogique intégré LMHARA à la commune territoriale LMHARA relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	9 960,00 (Neuf mille neuf cent soixante dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de MENFPESRS à Rhama, école azzouziaAlaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc :**

- Copies légalisées du certificat d'agrément dans les domaines d'activités suivants :  
D14 - D15 - D16

**Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'alinéa 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**N° 4100/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH -SAFI



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي  
والتعليم العالي  
أكاديمية مراكش سافي  
الجهة الإقليمية لأمراكش

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 17/AREF/2020**

Le 25/06/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'Achat des prix d'excellence au profit des élèves en lot unique.

Caution provisoire	Cout estimatif du maître d'ouvrage TTC
3 000,00 dhs (Trois mille dirhams)	175 224,00 DHS (Cent soixante quinze mille deux cent vingt quatre dirhams.)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :


- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation**

➤ La documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie - Service des marchés et des achat- sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech avant le **24 /06/ 2020 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt)**

**N° 4101/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
COUR D'APPEL DE TAZA  
SOUS DIRECTION  
REGIONALE



المملكة المغربية  
وزارة العدل  
أكاديمية مراكش سافي  
الجهة الإقليمية لأمراكش

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/2020/SDR/TAZA**

Le 25/06/2020 à 10 h, il sera procédé, dans la salle des séminaires et des réunion de la Cour d'Appel de Taza sis à Route de Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA COUR D'APPEL DE TAZA ET INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE POUR LA COUR D'APPEL ET LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE TAZA- PROVINCE DE TAZA-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics au sein de la Sous Direction Régionale près la Cour d'Appel de TAZA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 250.000,00 Dhs (deux cent cinquante mille dirhams).**

**L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 15 812 130.00 DH (quinze millions huit cent douze mille cent trente dirhams TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis Électroniques à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> conformément à l'article 148 du décret 2.12.349 du 20/03/2013;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous Directeur Régional près la Cour d'Appel de Taza;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

**• visite de lieu : Il est prévu de réunions de visite de lieu selon le programme suivant :**

Lieux de réunion	LES bâtiments concernés par la visite	Date de la réunion
SOUS DIRECTION REGIONALE, COUR D'APPEL DE TAZA	BATIMENTS COUR D'APPEL DE TAZA	19/06/2020 à 10h

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation, notamment la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification tel qu'il est indiqué ci-dessous

Secteurs	Qualifications demandées	Classes minimales demandées	
A	A.2	2	Nouveau Système
5	5.5	2	Ancien Système

• Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

**N° 4102/PA**

**CONSTITUTION**  
« LAOFLAM » au capital de 100 000,00 DH

1) Aux termes d'un acte sous seing privé, il est établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée.

**DENOMINATION SOCIALE, LAOFLAM SARL**  
**OBJET SOCIAL : IMPORTATION EXPORTATION**  
**SIEGE SOCIAL : 47 BD LALLA YACOUT 5eme CASABLANCA**  
**DUREE DE LA SOCIETE:99 ANS**  
**LA GERANCE :**  
• M.BENDOK SOUFIANE CIN BJ380897.  
• M.EL BACHA HAMZA CIN WA270177  
**ANNEE SOCIALE.** Du 01/01 au 31/12.

Le registre de commerce est effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 27/05/2020 sous le N° 460957.

N° 4104/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
**DIRECTION DES ROUTES**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MIDELE**  
Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 26/2020

Le 23/06/2020 à 11 :00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 429+421 au PK 435+731 (Tizi N° Talghomt)- Province de Midelt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DH (Dix mille dirhams).

- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 801 600,00 dhs (Huit cent un mille six cent dirhams.)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jomada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secréariat du Directeur pro-

vincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;

- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secréariat du Directeur provincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc :

Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme de l'attestation d'agrément pour les domaines D4 et D5.

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 4105/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS**  
**OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2020 DKGR**

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise Le 25/06/2020 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour les :

TRAVAUX DE REPARATION ET DE REVISION DES POMPES DES STATIONS DE POMPAGE DU PERIMETRE BAS SERVICE DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00 DH).

Le montant des travaux susceptibles d'être réalisés pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Quatre Cent Cinquante Mille Dirhams Toutes Taxes Com-

prises (450.000,00 DH-TTC) et un maximum de Neuf Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (900.000,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma));
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 10/06/2020 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 4106/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS**  
**OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2020 DKGR**

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise Le 25/06/2020 à 11 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour les :

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES FILTRES ROTATIFS DES STATIONS DE POMPAGE DU PERIMETRE BAS SERVICE DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille Dirhams (6.000,00 DH).

Le montant des travaux susceptibles d'être réalisés pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Trois Cents Mille Dirhams (300.000,00 DH) et un maximum de Six Cents Mille Dirhams (600.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma));
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 10/06/2020 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize Mille Dirhams (16.000,00 DH).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize Mille Dirhams (16.000,00 DH).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize Mille Dirhams (16.000,00 DH).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize Mille Dirhams (16.000,00 DH).

N° 4107/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME**  
**OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2020 DKGR**

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise Le 25/06/2020 à 12 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour les :

TRAVAUX DE REPARATION DES FUITES SUR GROSSES CONDUITES SOUS PRESSION DES RESEAUX D'IRRIGATION DU PERIMETRE DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize Mille Dirhams (16.000,00 DH).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize Mille Dirhams (16.000,00 DH).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize Mille Dirhams (16.000,00 DH).

N° 4108/PA

Le montant des travaux susceptibles d'être réalisés pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Huit Cents Mille Dirhams (800.000,00 DH) et un maximum de Un million Six Cents Mille Dirhams (1.600.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma));
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 10/06/2020 à 11 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 4109/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Et de la Formation Professionnelle, l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
A.R.E.F. Mohammed VI  
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
أكاديمية محمد السادس  
الجهة الإقليمية لرامنا

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 12/RH/2020/INV en 02 lots (Séance publique)**

Le 23/06/2020, à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle de réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 12/RH/2020/INV en 02 lots

Lot N°	Désignation des prestations	Montant de l'Estimation TTC
1	Essais géotechniques, contrôle de la qualité des matériaux et suivi des travaux de construction de trente (30) salles de classe de l'enseignement préscolaires aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	42 000,00 (Quarante-deux mille dirhams)
2	Essais géotechniques, contrôle de la qualité des matériaux et suivi des travaux d'extension du Centre pédagogique intégré LMHARA à la commune territoriale LMHARA relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	4 200,00 (Quatre mille deux cent dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de Rhamna relevant de l'AREF MS, école azzouziaAlaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 jomada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc :**

- Les certificats de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
n°1 : Etude géotechnique	EG.1	4
n°2 : Contrôle Qualité	CQ.1	4

**Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

**N° 4103/PA**



**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'AGRICULTURE**  
**ET DE LA PÊCHE**  
**MARITIME**  
**OFFICE REGIONAL**  
**DE MISE EN VALEUR**  
**AGRICOLE**  
**DES DOUKKALA**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT N°**  
**15/2020 DKGR**  
 Réservé à la Petite et  
 Moyenne Entreprise  
 Le 25/06/2020 à 13  
 heures il sera procédé,  
 dans la salle de réunions  
 de l'Office Régional de  
 Mise en Valeur Agricole  
 des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16  
 Avenue Mohammed VI à  
 El Jadida, à l'ouverture  
 des plis relatifs à l'appel  
 d'offres ouvert au rabais  
 ou à majoration pour les :  
 Travaux de réparation  
 des fuites sur petites  
 conduites sous pression  
 pour l'entretien des ré-  
 seaux d'irrigation du pé-  
 rimètre Bas Service  
 Le dossier d'appel d'of-  
 fres peut être retiré du  
 Bureau des Marchés du  
 Département de la Ges-  
 tion des Réseaux d'Irriga-  
 tion et du Drainage de  
 l'Office Régional de Mise  
 en Valeur Agricole des  
 Doukkala (ORMVAD), sis  
 à 16 Avenue Mohammed  
 VI - El Jadida, Maroc, il  
 peut également être télé-  
 chargé à partir du portail  
 des marchés publics de  
 l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le cautionnement pro-  
 visoire est fixé à la somme  
 de Dix Mille Dirhams  
 (10.000,00 DH).  
 Le montant des travaux  
 susceptibles d'être réali-  
 sés pour une année du  
 marché-cadre issu du pré-  
 sent appel d'offres varie  
 entre un minimum de  
 Cinq Cents Mille Di-  
 rhams (500.000,00 DH)  
 et un maximum de Un  
 million Dirhams  
 (1.000.000,00 DH).  
 Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt  
 des dossiers des concurren-  
 ts doivent être conformes  
 aux dispositions des arti-  
 cles 27, 29 et 31 du Règle-  
 ment des Marchés de  
 l'ORMVAD du  
 11/03/2014 et son amende-  
 ment n°1 du  
 19/09/2015.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs plis,  
 par courrier recommandé  
 avec accusé de réception,  
 à l'ORMVAD, sis à 16  
 Avenue Mohammed VI -  
 El Jadida, Maroc ;  
 - Soit les déposer contre  
 récépissé au Bureau d'Or-  
 dre de l'ORMVAD, sis à  
 16 Avenue Mohammed  
 VI - El Jadida, Maroc ;  
 - Soit déposer par voie  
 électronique au portail  
 des marchés publics  
 ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) ;  
 - Soit les remettre au pré-  
 sident de la commission  
 d'Appel d'Offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.

Il est prévu une visite des  
 lieux le 11/06/2020 à 11  
 heures et le départ est à  
 partir du siège de l'ORM-  
 VAD.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles pré-  
 vues par l'article 12 du rè-  
 glement de consultation.  
**N° 4109/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE EL KELAA**  
**DES SRAGHNA**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**D.B.M.**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 25/6/2020**  
 Le 25/6/2020 à 10  
 Heures, il sera procédé  
 dans les bureaux du se-  
 crétariat général de la  
 Province d'El Kelaa des  
 Sraghna. (Salle AitAbdel-  
 moulaAbdelouahab) à  
 l'ouverture des plis relatif  
 à l'appel d'offres sur of-  
 fres de prix :  
 • 10/2020/INDH A 10  
 H  
**TRAVAUX DE RENOU-**  
**VELLEMENT DE 17**  
**SALLES DE CLASSE DE**  
**PREFABRIQUE EN DUR**  
**AUX COMMUNES LAA-**  
**TAMNA-DZOUZ-SIDI**  
**AISSA BENSLIMANE-**  
**BOUYA OMAR-ZEM-**  
**RANE-ZEMRANE**  
**CHARQUAIA-JBIL ET**  
**JOUALLA - PROVINCE**  
**EL KELAA DES**  
**SRAGHNA**  
 - le cautionnement pro-  
 visoire est fixé à la somme  
 de : 50 000.00 DHS (Cin-  
 quante Mille Dhs).  
 - l'estimation des coûts  
 des prestations établie  
 par le maître d'ouvrage  
 est fixée à la somme de : 3  
 164 016.00 DHS (Trois  
 Million Cent Soixante  
 Quatre Mille Seize dhs).  
 Les dossiers des appels  
 d'offres peuvent être re-  
 tirés auprès de la Division  
 du budget et matériel de  
 la province. Ils peuvent  
 également être téléchar-  
 gés à partir du portail des  
 marchés de l'Etat  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt  
 des dossiers des concurren-  
 ts doivent être conformes  
 aux dispositions des arti-  
 cles 27, 29 et 31 du Règle-  
 ment des Marchés de  
 l'ORMVAD du  
 11/03/2014 et son amende-  
 ment n°1 du  
 19/09/2015.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs plis,  
 par courrier recom-  
 mandé avec accusé de ré-  
 ception, au bureau  
 d'ordre de la Province El  
 kelaa des Sraghna.  
 -soit déposer, contre récé-  
 pissé, leurs plis dans le  
 bureau d'ordre de la Pro-  
 vince El kelaa des  
 Sraghna.  
 -soit les remettre au pré-  
 sident de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.  
 - Soit envoyer par voie  
 électronique conformé-  
 ment à la disposition de

l'arrêté du ministre de  
 l'économie et des finances  
 n° 20-14 du 8 kaada  
 1435(04/09/2014) relatif  
 à la dématérialisation des  
 procédures de passation  
 des marchés publics.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles pré-  
 vues par l'article 4 du rè-  
 glement de consultation.  
 -Les concurrents doivent  
 produire une copie certi-  
 fiée conforme du certifi-  
 cat de qualification et de  
 classification suivant le  
 secteur, l'activité et la  
 classe minimale et les  
 qualifications ci-après :  
 Secteur : A ; Classe : 4 ;  
 Qualification A2  
 Les concurrents non in-  
 stallés au Maroc doivent  
 fournir le dossier techni-  
 que tel que prévu par le  
 règlement de la consul-  
 tation  
**N° 4110/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'IFRANE**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**SERVICE**  
**DES MARCHES**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 03/2020/INDH**  
 Le 23/06/2020 à 10h  
 00mn, Il sera procédé,  
 dans les bureaux du se-  
 crétariat général de la  
 province d'Ifrane à l'ou-  
 verture des plis relatifs à  
 l'appel d'offres sur offres  
 de prix, pour : Travaux de  
 construction des unités  
 préscolaires aux douars :  
 • Ait Hammou Hajaj Ima  
 Hna CT Dayet Aoua ;  
 • Sidi Mimoune CT  
 Dayet Aoua ;  
 • Ait Hsein CT Dayet  
 Aoua ;  
 • Ait Daoud Ou Moussa  
 Adghagh CT Tizguite ;  
 • Ait Lhassen Ou Brahim  
 Adghagh CT Tizguite «  
 Province d'Ifrane ».  
 Le dossier d'appel d'of-  
 fres peut être retiré au  
 service des marchés de la  
 DBM MG du secrétariat  
 général de la province  
 d'Ifrane, il peut égale-  
 ment être téléchargé à  
 partir du portail des mar-  
 chés publics : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 - Le cautionnement pro-  
 visoire est fixé à la  
 somme de : Quinze Mille  
 Dirhams (15 000,00 Dhs).  
 - L'estimation des coûts  
 des prestations établies  
 par le maître d'ouvrage  
 est fixée à la somme de :  
 Un Million Quatre Vingt  
 Mille Deux Cent Quatre  
 Vingt et Onze Dirhams et  
 Soixante Centimes (1 080  
 291,60 Dhs).  
 Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt  
 des dossiers des concurren-  
 ts doivent être conformes  
 aux dispositions des arti-  
 cles 27, 29 et 31 du décret  
 n°2-12-349 relatif aux mar-  
 chés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récé-  
 pissé leurs plis au service

des marchés de la DBM  
 MG du secrétariat gé-  
 néral de la province.  
 - Soit les envoyer, par  
 courrier recommandé  
 avec accusé de réception,  
 au bureau précité  
 - Soit les remettre au pré-  
 sident de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.  
 - Soit transmettre leurs  
 dossiers par voie électro-  
 niques.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles pré-  
 vues par l'article 8 du rè-  
 glement de consultation.  
**N° 4111/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'IFRANE**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**SERVICE**  
**DES MARCHES**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 04/2020/INDH**  
 Le 23/06/2020 à 11h  
 00mn, Il sera procédé,  
 dans les bureaux du se-  
 crétariat général de la  
 province d'Ifrane à l'ou-  
 verture des plis relatifs à  
 l'appel d'offres sur offres  
 de prix, pour : Travaux de  
 construction des unités  
 préscolaires aux douars :  
 • Zaouiat Sidi Abdeslam  
 CT Tizguite ;  
 • Ait Amr Ou Aissa Ribaa  
 CT Tizguite ;  
 • Ouksassen CT Tiz-  
 guite ;  
 • Ait Ben Sbaâ Dalma CT  
 Tizguite ;  
 • Ait Ben Sbaâ Zauoit CT  
 Tizguite ;  
 • Adghagh CT Tizguite «  
 Province d'Ifrane ».  
 Le dossier d'appel d'of-  
 fres peut être retiré au  
 service des marchés de la  
 DBM MG du secrétariat  
 général de la province  
 d'Ifrane, il peut égale-  
 ment être téléchargé à  
 partir du portail des mar-  
 chés publics : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 - Le cautionnement pro-  
 visoire est fixé à la  
 somme de : Vingt Mille  
 Dirhams (20 000,00 Dhs).  
 - L'estimation des coûts  
 des prestations établies  
 par le maître d'ouvrage  
 est fixée à la somme de :  
 Un Million Quatre Cent  
 Cinquante Trois Mille  
 Neuf Cent Quatre Vingt  
 Douze Dirhams (1 453  
 992,00 Dhs).  
 Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt  
 des dossiers des concurren-  
 ts doivent être conformes  
 aux dispositions des arti-  
 cles 27, 29 et 31 du décret  
 n°2-12-349 relatif aux mar-  
 chés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récé-  
 pissé leurs plis au service  
 des marchés de la DBM  
 MG du secrétariat gé-  
 néral de la province.  
 - Soit les envoyer, par  
 courrier recommandé  
 avec accusé de réception,  
 au bureau précité  
 - Soit les remettre au pré-  
 sident de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.  
 - Soit transmettre leurs  
 dossiers par voie électro-

- Soit les remettre au pré-  
 sident de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.  
 - Soit transmettre leurs  
 dossiers par voie électro-  
 niques.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles pré-  
 vues par l'article 8 du rè-  
 glement de consultation.  
**N° 4112/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'IFRANE**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**SERVICE**  
**DES MARCHES**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 05/2020/INDH**  
 Le 23/06/2020 à 12h  
 00mn, Il sera procédé,  
 dans les bureaux du se-  
 crétariat général de la  
 province d'Ifrane à l'ou-  
 verture des plis relatifs à  
 l'appel d'offres sur offres  
 de prix, pour : Travaux de  
 construction des unités  
 préscolaires aux douars :  
 • Ait Amr Ou Ali CT Ti-  
 grigra ;  
 • Ait Yahya Ou Alla CT  
 Tigrigra ;  
 • Adarouch Tabadoute  
 CT Tigrigra ;  
 • Ait Kassou Ou Hadou  
 CT Tigrigra ;  
 • Ait Tizi CT Tigrigra ;  
 • Ait Bouhou CT Sidi El  
 Makhfi « Province  
 d'Ifrane ».  
 Le dossier d'appel d'of-  
 fres peut être retiré au  
 service des marchés de la  
 DBM MG du secrétariat  
 général de la province  
 d'Ifrane, il peut égale-  
 ment être téléchargé à  
 partir du portail des mar-  
 chés publics : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 - Le cautionnement pro-  
 visoire est fixé à la  
 somme de : Dix Huit  
 Mille Dirhams (18 000,00  
 Dhs).  
 - L'estimation des coûts  
 des prestations établies  
 par le maître d'ouvrage  
 est fixée à la somme de :  
 Un Million Deux Cent  
 Soixante Huit Dirhams  
 (1 276 068,00 Dhs).  
 Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt  
 des dossiers des concurren-  
 ts doivent être conformes  
 aux dispositions des arti-  
 cles 27, 29 et 31 du décret  
 n°2-12-349 relatif aux mar-  
 chés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récé-  
 pissé leurs plis au service  
 des marchés de la DBM  
 MG du secrétariat gé-  
 néral de la province.  
 - Soit les envoyer, par  
 courrier recommandé  
 avec accusé de réception,  
 au bureau précité  
 - Soit les remettre au pré-  
 sident de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.  
 - Soit transmettre leurs  
 dossiers par voie électro-

niques.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles pré-  
 vues par l'article 8 du rè-  
 glement de consultation.  
**N° 4113/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'IFRANE**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**SERVICE**  
**DES MARCHES**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 06/2020/INDH**  
 Le 23/06/2020 à 14h  
 00mn, Il sera procédé,  
 dans les bureaux du se-  
 crétariat général de la  
 province d'Ifrane à l'ou-  
 verture des plis relatifs à  
 l'appel d'offres sur offres  
 de prix, pour : Travaux de  
 construction des unités  
 préscolaires aux douars :  
 • Toufsselt CT Ain Leuh ;  
 • Boudraa CT Ain Leuh ;  
 • Ait Fatkhaoui CT Ti-  
 mahdite ;  
 • Ait Qassou Mrabtime  
 CT Timahdite ;  
 • Ait Ali Ou Yahya CT  
 Oued Ifrane ;  
 • Ait Amr Ou Ali CT  
 Oued Ifrane ;  
 • Ait Ben Said CT Oued  
 Ifrane « Province  
 d'Ifrane ».  
 Le dossier d'appel d'of-  
 fres peut être retiré au  
 service des marchés de la  
 DBM MG du secrétariat  
 général de la province  
 d'Ifrane, il peut égale-  
 ment être téléchargé à  
 partir du portail des mar-  
 chés publics : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 - Le cautionnement pro-  
 visoire est fixé à la  
 somme de : Vingt Mille  
 Dirhams (20 000,00 Dhs).  
 - L'estimation des coûts  
 des prestations établies  
 par le maître d'ouvrage  
 est fixée à la somme de :  
 Un Million Quatre Cent  
 Soixante Dix Sept Mille  
 Deux Cent Soixante Dix  
 Huit Dirhams (1 477  
 278,00 Dhs).  
 Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt  
 des dossiers des concurren-  
 ts doivent être conformes  
 aux dispositions des arti-  
 cles 27, 29 et 31 du décret  
 n°2-12-349  
 relatif aux marchés pu-  
 blics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récé-  
 pissé leurs plis au service  
 des marchés de la DBM  
 MG du secrétariat gé-  
 néral de la province.  
 - Soit les envoyer, par  
 courrier recommandé  
 avec accusé de réception,  
 au bureau précité  
 - Soit les remettre au pré-  
 sident de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.  
 - Soit transmettre leurs  
 dossiers par voie électro-  
 niques.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles pré-  
 vues par l'article 8 du rè-  
 glement de consultation.  
**N° 4114/PA**